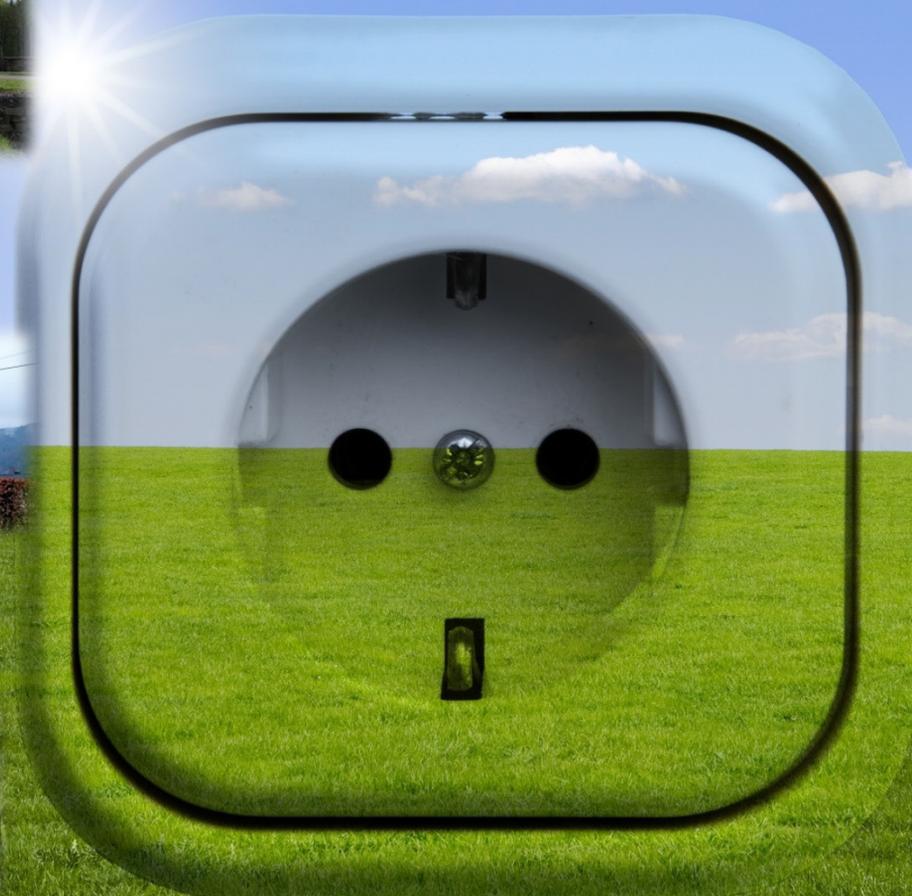


# Rapport annuel 2012





# Sommaire

---

<b><i>Mot de la Présidente</i></b> .....	<b>3</b>
<b><i>Intercommunale d'Electricité du Hainaut</i></b> .....	<b>5</b>
<b><i>Composition des organes de gestion et consultatifs</i></b> .....	<b>7</b>
<b><i>Rapport d'activités</i></b> .....	<b>13</b>
Transposition des directives européennes dites 'Troisième paquet Energie' .....	15
Méthodologie tarifaire .....	16
Financement 2012 et perspectives.....	17
Eclairage public.....	18
Les réseaux et les compteurs intelligents : « Smart Grids » et « Smart Metering » .....	21
Accessibilité .....	23
Fusion des GRD mixtes wallons .....	25
IEH - Données statistiques et Indemnisations .....	26
<b><i>Activités de l'Intercommunale</i></b> .....	<b>29</b>
IEH – Territoire desservi, villes et communes associées .....	31
Synthèse des investissements réalisés en 2012 .....	32
<b><i>Rapport de gestion</i></b> .....	<b>45</b>
<b><i>Comptes annuels</i></b> .....	<b>55</b>
<b><i>Etats financiers par secteurs d'activité</i></b> .....	<b>85</b>
<b><i>Rapport du contrôleur aux comptes</i></b> .....	<b>101</b>
<b><i>Liste des adjudicataires</i></b> .....	<b>104</b>
<b><i>Glossaire</i></b> .....	<b>117</b>
<b><i>Informations</i></b> .....	<b>123</b>



# Mot de la Présidente



Cher lecteur,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport des activités de l'Intercommunale et de soumettre à votre approbation les comptes annuels d'IEH arrêtés au 31 décembre 2012.

Je voudrais, avant que vous n'abordiez la lecture de ce rapport, évoquer avec vous quelques chapitres reprenant l'actualité de notre intercommunale.

Ainsi, sur le plan législatif, il sera notamment question de la transposition des directives européennes dites « Troisième paquet Energie » dans la loi du 8 janvier 2012, ce qui a par ailleurs conduit la CREG à prolonger les tarifs de 2012 pour les exercices 2013 et 2014.

D'un point de vue financier, le premier appel au marché des capitaux a été lancé cette année sous la forme d'un emprunt obligataire. Les obligations ainsi émises ont été acquises pour un montant total de 350 millions d'euros pour les 8 GRD.

Le secteur de la distribution est par ailleurs confronté à de nombreux défis. L'accélération du déploiement des sources de productions électrique décentralisées bouleverse en effet fondamentalement le mode de gestion des réseaux. Aussi, plusieurs projets ont été lancés au cours de cette année.

Ce rapport annuel développe ces thèmes centraux.

Vous y trouverez également un résumé des activités d'IEH en 2012, le rapport de gestion, les comptes annuels et toutes les informations nécessaires à une vision complète et fidèle de notre Intercommunale.

Enfin, je terminerai sur le projet de fusion initié par les huit gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons et ORES, lequel se développe autour de trois axes, la professionnalisation des structures, la saine application du principe de subsidiarité à l'égard des associés communaux ainsi que le renforcement et la simplification de la visibilité. Ce dossier devrait trouver à se concrétiser ultérieurement.

À tous, Cher lecteur, je vous souhaite une agréable lecture !

**Danièle Staquet**

Présidente du Conseil d'administration



# Intercommunale d'Electricité du Hainaut

---

Société coopérative à responsabilité limitée

**32<sup>ème</sup> exercice social • Année 2012**

Siège social : Boulevard Mayence 1 – 6000 Charleroi

RSC : Charleroi n°1412

TVA : BE 223.414.061

N° d'entreprise : 0223.414.061

Association de Communes – Société Civile ayant la forme d'une Société Coopérative à Responsabilité Limitée régie par le livre V du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



# **Composition des organes de gestion et consultatifs**

---



## Composition des organes 2012

	Comité de direction	Conseil d'administration	Comité consultatif de la Région Est	Comité consultatif de la Région Ouest	Comité de rémunération
<b>Secteur public :</b>					
Madame Katherine CHEVALIER Directrice des Services généraux d'IGRETEC	•	•	•	•	
Madame Christine COLIN <sup>1</sup> Conseillère communale à Fleurus		•	•		
Madame Karine COSYNS <sup>2</sup> Echevine à Thuin	•	•	•		•
Madame Véronique DAMEE Bourgmestre à Quiévrain		•		•	
Madame Delphine LERICHE <sup>3</sup> Conseillère communale à Flobecq	•	•		•	
Madame Florence MONIER Echevine à Saint-Ghislain		•		•	
Madame Danièle STAQUET Echevine à La Louvière	•	•	•		•
Madame Dominique THOMAS <sup>4</sup> Echevine à Fleurus		•	•		
Monsieur Lionel BERDOYES Conseiller communal à Aiseau-Presles		•			
Monsieur Jean COSYNS <sup>5</sup> Conseiller communal à Thuin	•	•	•		•
Monsieur Jean DELESTRAIN Conseiller communal à Celles		•		•	
Monsieur Jean-Paul DEPLUS Conseiller communal à Mons	•	•		•	•

<sup>1</sup> Depuis le 3 décembre 2012

<sup>2</sup> Depuis le 3 décembre 2012

<sup>3</sup> Jusqu'au 3 décembre 2012

<sup>4</sup> Jusqu'au 3 décembre 2012

<sup>5</sup> Jusqu'au 3 décembre 2012

		Comité de direction	Conseil d'administration	Comité consultatif de la Région Est	Comité consultatif de la Région Ouest	Comité de rémunération
Monsieur Jacques DERVAL Conseiller communal à Binche			●	●		
Monsieur Jacquy DETRAIN Echevin à Dour			●		●	
Monsieur Paul DUMONT Echevin à Silly			●		●	
Monsieur Guy FLAMENT Echevin à Soignies			●	●		
Monsieur Serdar KILIC Echevin à Charleroi			●	●		
Monsieur Guy LELOUX Conseiller communal à Saint-Ghislain			●		●	
Monsieur Ghislain MOYART Président du CPAS de Lens			●		●	
Monsieur Didier SMETTE <sup>6</sup> Conseiller communal à Tournai	●		●		●	
Monsieur Gérard SPITAELS Conseiller communal à Courcelles			●	●		
Monsieur Sylvain UYSTPRUYST Conseiller communal à Frasnes-lez-Anvaing			●		●	
Monsieur André TZANETATOS <sup>7</sup> Conseiller communal à Charleroi	Vice-président CA	●	●	●		●
Monsieur Nicolas TZANETATOS <sup>8</sup> Conseiller communal à Charleroi	Vice-président CA	●	●	●		●
Monsieur Jean-Philippe VANDAMME Conseiller communal à Pont-à-Celles			●	●		
Monsieur Daniel VANDERLICK Bourgmestre à Châtelet		●	●	●		●
Monsieur Pierre VECHE Echevin à Frasnes-lez-Anvaing		●	●		●	

<sup>6</sup> Depuis le 3 décembre 2012

<sup>7</sup> Jusqu'au 3 décembre 2012

<sup>8</sup> Depuis le 3 décembre 2012

	Comité de direction	Conseil d'administration	Comité consultatif de la Région Est	Comité consultatif de la Région Ouest	Comité de rémunération
<b>Secteur privé :</b>					
Madame Béatrice DEBACKER ELECTRABEL		●			
Monsieur Xavier ALLARD ELECTRABEL		●			
Monsieur Marc FRANCHIMONT <sup>9</sup> ELECTRABEL	●	●			
Monsieur Philippe GELISSEN ELECTRABEL		●			
Monsieur Didier LECHAUDE ELECTRABEL		●			
SA ELECTRABEL représentée par : Marc FRANCHIMONT <sup>10</sup> Xavier ALLARD <sup>11</sup>	●	●			
Monsieur Jean-Pol TOUBEAUX ELECTRABEL		●			
Monsieur Philippe VANBEVER ELECTRABEL	●	●			
Monsieur Jean-Jacques CAYEMAN Directeur Gestion des intercommunales – Finance d'IGRETEC Invité aux réunions des organes d'IEH sur proposition de l'I.P.F.H.	Technicien	●	●	●	●
Madame Anna GUADAGNANO Chef du Service Participation & Services Energétiques d'IGRETEC	Secrétaire	●	●	●	●

### **Réviseur**

RSM INTER AUDIT – Réviseurs d'entreprises, représenté par Monsieur Thierry LEJUSTE désigné par délibération de l'Assemblée générale du 25 juin 2010 pour une durée de 3 ans.

<sup>9</sup> Jusqu'au 21 juin 2012

<sup>10</sup> Représentant permanent depuis le 21 juin 2012

<sup>11</sup> Suppléant depuis le 21 juin 2012



# Rapport d'activités

---



## Transposition des directives européennes dites 'Troisième paquet Énergie'

Les directives électricité (2009/72/CE) et gaz (2009/73/CE) approuvées par le Parlement et le Conseil européen en juillet 2009 forment le nouveau cadre légal européen. Elles constituent les directives dites « du Troisième paquet ».

Au niveau fédéral, ces directives ont été transposées dans la loi du 8 janvier 2012<sup>12</sup>.

Au niveau régional, les travaux d'élaboration du décret se sont poursuivis tout au long de l'année 2012. Un projet de décret a été approuvé en première lecture par le Gouvernement wallon en décembre 2012. Au moment de la rédaction du présent rapport annuel, ce projet de décret était en cours d'examen par différents organes consultatifs.

Le projet de décret touche directement aux activités des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD), notamment, en ce qu'il :

- impose à charge des GRD de nouvelles obligations de services publics (OSP) relatives, principalement, à :
  - l'élargissement des catégories de clients sociaux protégés;
  - l'intégration des productions décentralisées.
- précise la notion de réseaux privés et transpose la notion de réseaux fermés professionnels ;
- renforce les mesures de protection et les droits des consommateurs ;
- renforce l'indépendance et les compétences des autorités de régulation.

Dans le cadre de ces travaux préparatoires, les GRD wallons (ORES et Inter-Régies) ont été auditionnés le 8 octobre 2012 par les membres des différents cabinets. Les GRD ont eu l'occasion de rappeler leurs préoccupations majeures en matière de régulation et de formuler des propositions ponctuelles sur les dispositions du projet de décret.

D'une manière générale, les GRD wallons ont plaidé pour une transposition fidèle et n'outrepassant pas les prescrits des directives européennes. Cette remarque vaut notamment pour la transposition - facultative en droit national - de la notion de systèmes fermés de distribution. Les GRD wallons sont favorables à une transposition de cette notion dans le décret pour autant que la définition soit conforme à celle des directives européennes et soit suffisamment circonscrite pour permettre un contrôle effectif du développement de ces réseaux par le régulateur.

La première des préoccupations majeures des GRD est la décision de la CREG de prolonger les tarifs de distribution jusqu'à la fin de 2014 (voir infra). Dans ce contexte de gel des tarifs, il est impératif que de nouvelles charges ne soient pas imposées aux GRD au titre d'OSP avant l'approbation des nouveaux tarifs.

Une deuxième préoccupation concerne l'expansion rapide des unités photovoltaïques de petite taille ( $\leq 10$  kW) dont les conséquences sur les investissements et la gestion des réseaux ne sont pas négligeables. D'une part, l'intégration de la production décentralisée nécessite des investissements importants en réseau, alors que les GRD travaillent à enveloppe fermée.

D'autre part, ces investissements se font parfois au détriment d'investissements d'entretien ou d'autres investissements en développement du réseau.

Conformément aux directives européennes et pour limiter l'impact de ce développement sur les réseaux, les GRD wallons plaident pour que le raccordement et l'accès au réseau de ces unités décentralisées ne soient garantis que dans la limite où la capacité nécessaire peut être rendue disponible à des conditions économiques acceptables et à moindre coût pour la société. Enfin, force est de constater que la structure tarifaire actuelle intègre mal la problématique du développement des unités de production décentralisées. Une discrimination entre utilisateurs du réseau est apparue à laquelle il convient de mettre fin par l'introduction d'un tarif capacitaire (voir infra).

Une troisième grande préoccupation concerne l'indépendance accrue du régulateur qui, selon les GRD wallons, doit s'accompagner d'une grande transparence et de la motivation de ses actes. Afin d'équilibrer l'indépendance et les compétences accrues du régulateur, les GRD wallons sont également en faveur de recours en droit et en fait auprès de la Cour d'Appel contre les décisions du régulateur.

<sup>12</sup> Voir ORES, rapport d'activité 2011, « Transposition des directives européennes dites 'Troisième paquet Énergie' ».

## Méthodologie tarifaire

### Prolongation des tarifs jusqu'en 2014

Anticipant sur l'adoption de la loi du 8 janvier 2012 transposant en droit national les directives européennes du Troisième paquet, la CREG a entamé en septembre 2011 une consultation publique sur des projets d'arrêtés fixant les méthodes de calcul et établissant les conditions tarifaires de raccordement et d'accès aux réseaux de distribution d'électricité<sup>13</sup>. Cette consultation a pris fin en janvier 2012, date à laquelle ORES a répondu pour le compte des GRD mixtes wallons à la deuxième partie de la consultation publique relative au modèle d'évaluation des coûts.

Parue entretemps, la loi du 8 janvier 2012 impose au régulateur des règles précises en matière de motivation, de transparence et de calendrier à respecter lors de la consultation visant à définir une méthodologie tarifaire.

La consultation entamée par la CREG n'étant pas établie selon ces règles, celle-ci se voyait obligée de recommencer sa consultation. La CREG a finalement jugé que la procédure de consultation prévue dans la loi du 8 janvier 2012 et le calendrier présumé dans cette loi ne lui permettraient pas d'approuver de nouveaux tarifs pour une nouvelle période régulatoire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013, ni même avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

En conséquence de quoi, la CREG a pris la décision le 26 avril 2012<sup>14</sup> de prolonger les tarifs de 2012 pour les exercices 2013 et 2014.

### Transfert de la compétence tarifaire vers le régional

Il faut rappeler que la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 octroie aux Régions la compétence en matière de distribution d'énergie, mais maintient dans le giron de l'État fédéral la compétence en matière de tarifs. Un accord institutionnel relatif à la sixième réforme de l'État a été conclu le 11 octobre 2011. Il prévoit le transfert aux Régions de la compétence tarifaire pour les réseaux de distribution, hormis les réseaux ayant une fonction de transport, même s'ils ont une tension nominale égale ou inférieure à 70.000 volts.

Au moment de la rédaction du présent rapport annuel, la date du transfert effectif de la compétence des tarifs de distribution n'était pas encore connue. Toutefois, la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015 est avancée de toutes parts.

<sup>13</sup> Voir ORES, rapport d'activité 2011, « METHODOLOGIE TARIFAIRE ET TARIFS 2013-2016 ».

<sup>14</sup> Voir CREG, décisions du 26 avril 2012 « relatives à la prolongation des tarifs des réseaux de distribution pour les exercices 2013 et 2014 ».

## Financement 2012 et perspectives

Comme évoqué dans le rapport annuel de l'exercice 2011, afin de pouvoir assurer le financement des activités d'ORES et des GRD mixtes wallons, dont IEH, une accélération de l'appel aux marchés des capitaux a été approuvée et initiée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012 par les organes de gestion d'ORES et des GRD. Elle s'est concrétisée, de manière à atteindre la taille critique nécessaire, par l'instauration d'un fonds de garantie octroyé par les GRD à ORES. Par l'intermédiaire de ce mécanisme, les GRD confient à ORES la recherche des moyens requis pour leur financement : emprunts, emprunts obligataires, placements privés,... En contrepartie, les GRD garantissent, pour leur quote-part, les moyens de financement émis par ORES. Il s'agit d'une garantie inconditionnelle, irrévocable et conjointe (c'est-à-dire non solidaire). Le premier appel au marché des capitaux a été lancé le 17 septembre 2012 par ORES

sous la forme d'un emprunt obligataire, en collaboration avec la Banque Degroof. Les obligations ainsi émises par ORES avec la garantie des GRD mixtes wallons ont été acquises par des investisseurs institutionnels pour un montant total de 350 millions d'euros. Elles sont cotées sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. D'une durée de neuf ans, les obligations offrent un taux d'intérêt de 4%.

Par ailleurs, c'est également au début 2012 qu'ORES et les GRD mixtes wallons ont modifié le programme de billets de trésorerie lancé en 2011. Il autorise désormais non seulement l'émission de billets d'une durée inférieure à un an, mais également celle de placements privés pouvant atteindre cinq à huit ans. Ces moyens de financement permettent de couvrir les besoins des GRD pour 2012 et 2013.

## Eclairage public

L'arrêté du gouvernement Wallon du 6 novembre 2008 relatif aux obligations de service public imposées aux gestionnaires de réseaux de distribution énumère différentes actions à entreprendre en matière d'éclairage public communal.

Ces dispositions concernent principalement l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'entretien des installations d'éclairage public par les GRD.

### Finalisation de la base patrimoniale de toutes les armatures d'éclairage communal

La constitution de la base de données patrimoniales, déjà existante pour IEH, a débuté en 2010 pour le reste du réseau d'éclairage public entretenu par ORES. Les travaux réalisés de juillet 2010 à

décembre 2011 ont abouti au référencement géographique de tous les points d'éclairage. En 2012, les opérations ont permis d'identifier physiquement chaque luminaire et de compléter la base de données avec la source et la puissance de chaque lampe. Profitant de ces travaux qui ont nécessité l'ouverture de chaque luminaire, les techniciens ont également remplacé les lampes de plus de six mois sur le territoire des GRD qui avaient préalablement marqué leur accord. Cette action complémentaire permettra de diminuer significativement les pannes pour les trois prochaines années.

La base patrimoniale ainsi constituée permettra notamment à chaque GRD de se positionner en 2013 sur le choix de la méthode d'entretien.

### Situation chiffrée

Situation GRD/GRD	Simogel	Ideg	Sedilec	Interlux	Intermosane	Interest	IEH	TOTAL
Nombre de luminaires sur les réseaux d'éclairage public	11.310	77.921	61.174	53.464	33.891	16.411	181.723	435.894

### Gestion du signalement de pannes d'éclairage public

Depuis juin 2012, les riverains d'installations d'éclairage public peuvent signaler tout problème via trois canaux différents :

- internet

Sur [www.ores.net](http://www.ores.net) ou via les sites des gestionnaires de réseau, ils accèdent à une application de signalement des pannes s'appuyant sur un système de cartographie informatisée.

- par téléphone, au 078/78.78.00

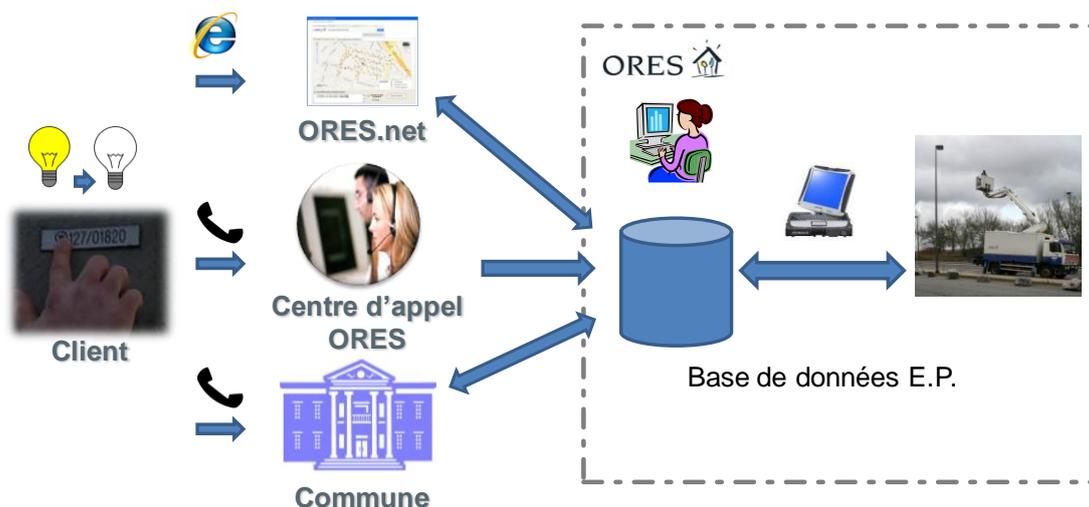
Les opérateurs du centre d'appels ont la possibilité d'encoder les informations relatives à la panne à la demande du riverain concerné.

Ce canal doit d'ailleurs être utilisé impérativement pour signaler une rue complète sans éclairage ou un luminaire présentant un danger pour la circulation routière.

- l'administration communale

La commune dispose de l'outil informatique qui lui permet d'informer ORES de toute situation nécessitant une intervention dans le cadre de la gestion de l'éclairage public.

Après 6 mois d'utilisation, les relevés statistiques montrent que plus de 30% des pannes ont été signalées directement par les riverains via internet et le centre d'appels. Un chiffre qui est appelé à croître suites aux récents efforts de communication des communes sur ce nouveau service.



### Formation des communes à l'utilisation de l'outil de gestion du parc .

Les données patrimoniales collectées dans la base de données EP sont accessibles aux services communaux par le web via une application baptisée Lumiweb.



Cette application permet :

- l'accès en temps réel aux données du parc : composition, type de lampes, positionnement géographique, ... ;
- le suivi de la gestion des pannes, depuis la création du signalement jusqu'à la réparation ;
- d'accorder la priorité à certaines interventions.

Le personnel communal a été invité à suivre une formation spécifique sur le fonctionnement et les possibilités offertes par ce nouvel outil. Au total, quelque 360 personnes ont participé à cette formation organisée de septembre à la mi-novembre 2012.

### Audit énergétique quinquennal

2012 a aussi été l'année de préparation du premier audit énergétique quinquennal que doivent réaliser les quelque 195 communes dont l'éclairage public est géré par ORES. Une synthèse des données sera transmise à la CWaPE pour la mi-mars 2013 et chaque commune recevra son rapport détaillé en avril 2013.

Chacun de ces rapports répondra à la liste de thèmes à analyser, liste qui a été arrêtée par le régulateur régional wallon, en charge du contrôle des différentes obligations de service public.

Afin de permettre à chaque commune de se situer par rapport aux autres, une classification en quatre groupes (« clusters ») a été établie sur base du nombre d'habitants.

Pour chaque commune et pour autant que cela s'avère pertinent, les données spécifiques sont comparées à la moyenne des données de l'ensemble du groupe auquel elle appartient.

Les analyses réalisées dans la cadre de cet audit concernent :

- le patrimoine, avec la composition du parc, les consommations, une analyse des sources et puissances, l'âge moyen des luminaires, la pollution lumineuse et enfin, les horaires de fonctionnement ;
- les performances photométriques, la puissance moyenne par point lumineux en fonction du type de voirie, et les performances énergétiques ;
- les perspectives d'amélioration avec des pistes de solution, le potentiel d'économie à court et à long termes.

#### **Plan de remplacement des appareils équipés de lampes à vapeur de mercure haute pression**

La législation européenne prévoit l'interdiction de fabrication et de commercialisation des lampes à vapeur de mercure haute pression pour la mi-2015.

En effet, ces lampes ne répondent plus aux normes actuelles et sont très énergivores.

Confrontés à terme à l'impossibilité d'assurer la maintenance des luminaires équipés de ce type de lampes, le gouvernement et le régulateur wallons, ainsi que les opérateurs, ont recherché les solutions possibles. Un programme de remplacement des luminaires a été arrêté pour la période 2014-2018. Pour ORES, cette opération portera sur quelque 50.000 appareils.

L'année 2012 a également permis de définir un mode de financement de cette vaste opération de remplacement. Celui-ci prévoit la prise en charge d'une partie des coûts par les GRD via l'obligation de service public. Le solde sera à la charge des communes.

Pour le financement communal, les sommes nécessaires seront mobilisées via une avance de la Sowafinal et un prêt souscrit par les GRD pour compte des communes.

Le remboursement des avances pour la partie à charge des communes se fera par un mécanisme basé sur les économies d'énergie réalisées. En procédant de la sorte, le budget ordinaire des communes ne sera pas obéré.

L'année 2013 sera consacrée au phasage des remplacements et aux premières études afin que les travaux débutent concrètement sur le terrain dès 2014.



## Les réseaux et les compteurs intelligents : « Smart Grids » et « Smart Metering »

Dans le prolongement de l'année 2011, 2012 a encore connu une accélération du déploiement des sources de production électrique décentralisée (éolien, photovoltaïque, etc.).

Ainsi, la puissance installée en service, tous types de sources confondus, a augmenté de 316,9 MVA et s'est établi à 1.020,7 MVA à fin décembre 2012, soit un bond de 45 % par rapport au 31 décembre 2011 pour l'ensemble des GRD. Elle se chiffrait alors à 703,8 MVA.

Les installations de puissance inférieures à 10 kVA représentaient une puissance de 338.5 MVA fin 2012 contre 138.4 MVA fin 2011. À fin 2012, 64.315 installations (essentiellement photovoltaïques) étaient raccordées aux réseaux basse tension gérés par ORES pour le compte des GRD mixtes.

Les installations de puissance supérieures à 10 kVA représentaient une puissance de 682,2 MVA à fin 2012 contre 565,4 MVA à fin 2011. L'essentiel est composé d'éolien et de cogénération, à concurrence respectivement de 63% et 24% du total de la puissance en service.

L'intégration massive de productions d'énergie renouvelable confirme les changements importants pressentis l'année passée justifiant l'implication d'ORES dans des projets suivis plus particulièrement par son service Smart Grid / Smart Metering.

### Étude « Smart Grids »

Dans la foulée de l'étude « Smart Grids » réalisée durant le premier semestre d'une part, et des conclusions de la plate-forme REDI (groupe de réflexion sur le développement de Réseaux Électriques Durables et Intelligents) d'autre part, plusieurs projets ont été lancés en 2012, dont deux traitent plus spécifiquement de :

- la gestion active de la demande (GAD);
- la flexibilité.

Le projet « GAD » a pour objectif d'évaluer le potentiel de l'utilisation de la télécommande centralisée (et dans un deuxième temps, des compteurs intelligents) en vue d'atténuer les problèmes de surtension sur le réseau basse tension provoqués par l'injection de puissance des panneaux photovoltaïques. L'idée, développée dans le cadre de la plate-forme REDI, est de faire consommer les clients durant les périodes très ensoleillées pour absorber localement l'électricité produite par les panneaux.

Le projet « flexibilité » poursuit deux objectifs. Premièrement, il vise à élaborer une spécification des outils et processus à déployer pour permettre aux producteurs d'énergie renouvelable, d'origine éolienne

par exemple, d'injecter leur puissance de manière flexible sur les réseaux. Deuxièmement, il prévoit la rédaction de clauses d'accès flexibles à joindre aux contrats de raccordement des productions décentralisées de puissance supérieure à 250 kVA (éoliennes, cogénération, etc.).

Par ailleurs, une nouvelle étude sur la gestion active des réseaux a été lancée au quatrième trimestre 2012. Le but est de pouvoir entamer un essai de modulation de charges et de productions aux postes de transformation et dans les réseaux des GRD; une étude précédente ne s'attachait qu'à la modulation des productions raccordées aux postes du gestionnaire du réseau de transport, ELIA.

### Étude « Smart Metering »

Démarrée durant le deuxième semestre 2011, cette étude visait à préparer la position d'ORES quant au déploiement des compteurs intelligents sur les réseaux des gestionnaires de distribution d'énergie. Les travaux se sont poursuivis en 2012, notamment en collaboration avec le régulateur wallon.

Par ailleurs, une réponse à la question de la Commission européenne sur le déploiement des compteurs intelligents (prévue pour début septembre 2012) a été donnée par l'ensemble des GRD belges. Pour rappel, la CE demandait aux GRD de se positionner sur la faisabilité d'un déploiement de 80% de compteurs intelligents d'ici la fin 2020.

Les éléments essentiels de cette réponse ont été les suivants : (i) pas de déploiement de 80% de compteurs intelligents possible avant fin 2020 ; (ii) aucune décision possible concernant le déploiement des compteurs avant l'arrivée à maturité du système, soit au plus tôt en 2015 ; (iii) nécessité de continuer à développer les technologies en termes de réseau et de compteurs intelligents à travers des tests et des projets pilotes. Un déploiement segmenté est envisagé selon les caractéristiques propres de chaque Région du pays dans le domaine des énergies renouvelables, des voitures électriques et de la gestion des congestions, en fonction des conditions de vie, de la consommation par compteur et d'autres conditions.

Dans ce cadre, ORES a décidé de lancer deux projets : le premier sur la faisabilité d'un déploiement segmenté de compteurs intelligents, susceptible d'être généralisé « au fil de l'eau » sur plusieurs décennies; le second sur les moyens de télécommunications à mettre en œuvre pour supporter ce déploiement de compteurs segmenté généralisable.

### Projet « EcoGrid »

ORES participe à ce projet international lancé en juin 2011 et se déroulant au Danemark, via la plate-forme B-EcoGrid (regroupant notamment ORES, ELIA et l'opérateur de réseaux de distribution flamand EANDIS) d'une part, et en étant membre du groupe de référence d'autre part. La participation d'ORES à ces structures lui permet d'avoir accès à différentes informations utiles dans ce développement.

### Projet « Smart Park »

Pour rappel, le Ministre wallon de l'Économie, Jean-Claude Marcourt, avait proposé de réaliser un projet pilote dénommé « Smart Park » afin de démontrer l'intérêt d'organiser, pour les entreprises présentes sur les parcs d'activités économiques, des services de monitoring permanent de leurs consommations d'électricité et les aider à maîtriser leurs coûts énergétiques.

Un premier rapport intermédiaire a été remis au Ministre à fin 2012. Plusieurs recommandations ont été émises permettant, si elles sont appliquées par les gérants de PME, d'économiser jusqu'à 25% des coûts d'énergie.

Le Ministre a alors décidé de généraliser le déploiement de ce projet à l'ensemble des parcs industriels wallons. ORES compte jouer un rôle actif, au-delà du placement des compteurs intelligents, dans le cadre de l'extension du projet.

### Projet « GREDOR »

En 2012, ORES a répondu avec d'autres partenaires à un appel à projets de la Région wallonne, intitulé « Reliable Smart Grids », lancé dans le cadre du Programme mobilisateur de Recherches en Energie 2011-2012 du Plan Marshall 2.Vert.

Un des objectifs poursuivis est de maintenir la qualité du réseau électrique et de lui permettre de relever les défis énergétiques liés à l'introduction massive des productions d'énergie renouvelable d'une part, et de supporter les nouvelles utilisations (voitures électriques, pompes à chaleur, etc.) d'autre part.

Les objectifs de ce projet sont les suivants : (i) faciliter le raccordement de sources d'énergie aux réseaux électriques dans les conditions technico-économiques les plus favorables d'un point de vue sociétal; (ii) donner la possibilité aux gestionnaires de réseaux de moduler les productions de puissance et/ou recourir à la gestion active de la demande ; (iii) optimiser le fonctionnement du réseau (p.ex. réduction des pertes) et mieux surveiller son fonctionnement.

Les aspects relatifs aux modèles d'interaction entre les acteurs du marché seront aussi étudiés dans ce cadre.

Les partenaires de ce projet sont l'ULg (leader), l'UMons, Tecteo RESA, EDF Luminus, ELIA, Tractebel Engineering s.a. et ORES.

Le budget global de ce projet se monte à 4.342.000 euros, financés à hauteur de 3.082.000 euros. Il mobilisera 540 hommes/mois, parmi lesquels de nombreux chercheurs, répartis sur la période de 2013 à fin 2017.



## Accessibilité

**L'accessibilité souhaitée par les clients des GRD mixtes wallons, la satisfaction en plus.**

En 2010, ORES a lancé plusieurs projets visant à améliorer son accessibilité et répondre ainsi aux attentes des clients et partenaires professionnels des GRD en recherche d'un contact plus aisé et parfois aussi de services personnalisés. Ces projets ont progressivement trouvé leur aboutissement et ont été clôturés au cours de l'exercice 2012. Ils ont débouché sur des résultats tangibles.

- **Toutes les informations en quelques clics**

Pour les clients, les sites web des GRD et celui d'ORES – [www.ores.net](http://www.ores.net) – sont aujourd'hui devenus des références. Le site web d'ORES est la plate-forme commune leur permettant d'introduire leurs demandes de raccordement, de signaler un lampadaire d'éclairage public en panne ou encore de trouver de nombreuses informations utiles. La nouvelle mouture du site, en ligne depuis février 2012, tient ses promesses : convivialité, ergonomie simplifiée, aide à la navigation et formulaires interactifs pour l'introduction de toute demande de travail.

En 2012, plus de 800.000 clients ont surfé sur le site internet. Le nombre de pages visitées est en augmentation constante. Cette tendance générale à recourir à l'internet plutôt qu'à d'autres canaux de communication devrait encore se confirmer à l'avenir. À la fin de l'année 2013, de nouvelles fonctionnalités seront d'ailleurs proposées aux internautes avec, par

exemple, la possibilité de suivre en ligne l'avancement d'un dossier de raccordement.

- **Un contact direct et personnalisé avec son gestionnaire de dossier**

Désormais, chaque client ayant introduit un dossier relatif à des travaux complexes et « non-standards » dispose au sein d'ORES d'un contact spécifique joignable directement sans passer par un opérateur du centre d'appels (*call center*). Cette particularité répond à une attente régulièrement formulée par la clientèle. Une équipe dédiée à ce type de dossiers a été mise en place dans chaque back-office technique de l'entreprise. Lorsqu'ils contactent la ligne générale d'ORES au 078/15.78.01, les clients sont invités à encoder leur numéro de dossier et sont directement mis en contact avec leur gestionnaire.

- **Une réponse claire et professionnelle dans la minute**

Le centre d'appels d'ORES traite plus d'un million de contacts client chaque année. L'amélioration constante du service est une priorité. La qualité du traitement des appels est mesurée et suivie quotidiennement sur deux critères : d'une part le taux d'accessibilité qui représente le pourcentage d'appels traités par rapport au nombre d'appels reçus, et d'autre part le délai dans lequel ces appels sont pris en charge. Le tableau ci-après présente les résultats enregistrés en 2012.

Domaine	Accessibilité	Accessibilité	Délai (SLA)	Délai (SLA)
	Objectif	Résultats 2012	Objectifs	Résultats 2012
Odeur Gaz	100% des appels répondus	100%	95% des appels pris dans les 15 secondes	99%
Dépannage	95% des appels répondus	95%	80% des appels pris dans les 15 secondes	80%
Travaux	95% des appels répondus	98%	80% des appels pris dans les 40 secondes	79%
Clientèle	95% des appels répondus	96%	80% des appels pris dans les 40 secondes	67%
Index et Relève	95% des appels répondus	97%	80% des appels pris dans les 40 secondes	77%
Questions générales (jusqu'au 15/10/2012)	95% des appels répondus	99%	80% des appels pris dans les 40 secondes	84%

Cette mesure permanente de la qualité des prestations du centre d'appels est complétée par des enquêtes de satisfaction réalisées auprès des clients après appel. Les résultats de ces

enquêtes confirment eux aussi l'impact des actions prises dans le cadre du projet d'amélioration du service, puisque 85% des clients estiment avoir reçu une réponse claire et

professionnelle et que 78% se déclarent satisfaits du temps d'attente nécessaire pour obtenir une réponse à leur appel.

En complément de la ligne spécifique mise en place dès mai 2010 pour ses partenaires professionnels (électriciens, chauffagistes, architectes), ORES a ouvert une ligne réservée à ses partenaires institutionnels et une autre pour ses clients « business » (grands clients desservis en moyenne tension/pression). Ils disposent ainsi d'un accès prioritaire, d'une prise en charge sur mesure par les services d'ORES et ils ont la possibilité de demander à être rappelés ultérieurement s'ils le souhaitent.

• **Un réseau de points de contact étendu**

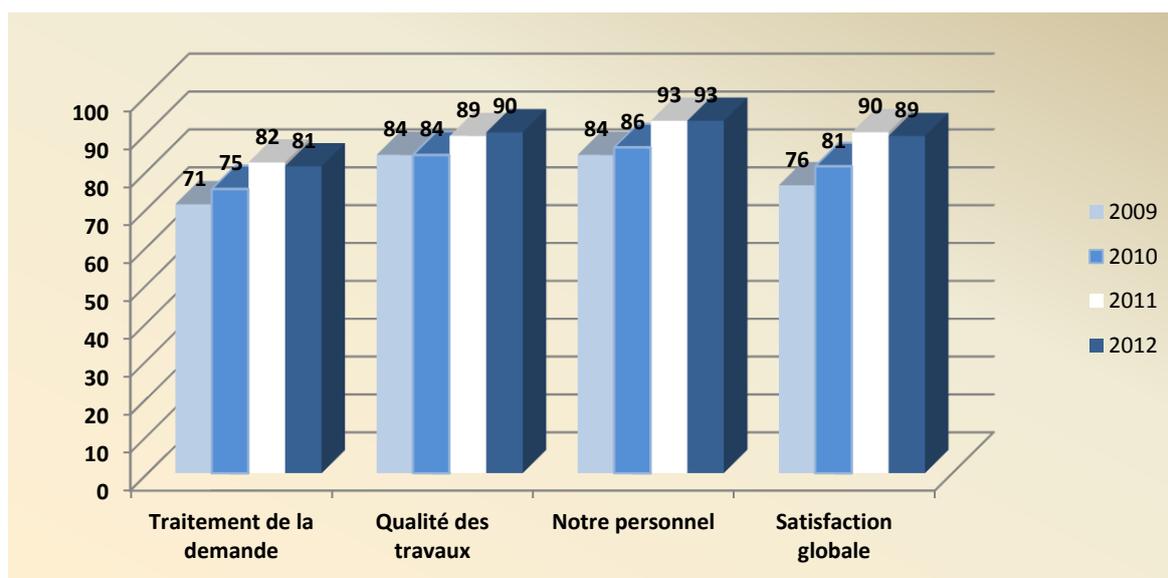
Des accords ont été pris en 2012 avec les communes, les CPAS et certains acteurs clés du conseil énergétique en Wallonie, notamment les Guichets de l'Énergie. Dans ce cadre, ORES a la possibilité de mettre à la disposition des clients différents supports d'information sur ses activités et services, au sein même des

bâtiments administratifs. Ce service de proximité vise à aider le client dans ses démarches de manière proactive, notamment à des moments-clés d'un projet, par exemple en vue de l'introduction d'un permis de bâtir, d'une demande de raccordement au réseau de distribution ou encore de l'installation de panneaux photovoltaïques.

L'aménagement interne des 15 bureaux d'accueil des GRD mixtes wallons et d'ORES est également en phase d'amélioration, afin de mieux y accueillir les clients équipés de compteurs à budget.

**Des clients toujours plus satisfaits**

Les résultats des enquêtes de satisfaction menées auprès de plus de 7.000 clients chaque année sont aussi en constante augmentation. Ces résultats confortent l'entreprise dans sa conviction et dans ses efforts fournis pour améliorer son accessibilité et la qualité de ses services.



Tous ces efforts permettent à ORES de rester en phase avec les attentes des clients des GRD mixtes wallons. Professionnalisme, proximité et qualité de service restent les maîtres-mots de la politique de l'entreprise.

Des priorités encore d'actualité en 2013, puisqu'ORES poursuit les actions lancées au cours des trois dernières années en complétant ainsi la proposition de valeur offerte à chaque segment de clientèle.

**Satisfaction globale clients**

Satisfaction	2011	2012
Traitement de votre demande	88%	81%
Qualité des travaux	90%	88%
Personnel	95%	91%
Satisfaction globale ORES (%)	93%	90%
Satisfaction globale IEH (%)	90%	90%

## Fusion des GRD mixtes wallons

### Vers un GRD unique

La gestion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz a connu plusieurs évolutions significatives ces dernières années. Celles-ci ont concerné tout à la fois la détention du capital de ces sociétés, leur gouvernance, mais plus généralement le rôle-même de cette activité au sein d'un marché désormais libéralisé.

Au-delà des modifications intervenues dans les paysages énergétiques fédéral et régional, le secteur de la distribution est confronté à de nombreux défis. Certains sont issus de la libéralisation du marché qui a étendu sa mission traditionnelle de gestionnaire technique des réseaux à celle de facilitateur entre les différents acteurs du marché; d'autres sont la conséquence du développement des productions décentralisées qui bouleversent fondamentalement le mode de gestion des réseaux (évolution vers le « Smart Grid ») et la politique d'investissement.

Face à ce nouveau paradigme énergétique, ORES et les gestionnaires de réseau (GRD) mixtes wallons ont initié une réflexion d'optimisation. En effet, si la mise en place d'ORES en 2009 a déjà permis de réaliser des gains de productivité et d'efficacité appréciables, il est aujourd'hui opportun de se positionner sur la volonté d'aller plus loin dans les synergies, de consolider nos structures financières, d'améliorer notre rentabilité économique et de peser réellement sur les enjeux qui nous concernent, notamment au niveau européen.

C'est le sens profond de la démarche qui vise à unifier des intercommunales mixtes wallonnes au sein d'un seul GRD, en procédant au passage à une réduction significative du nombre de mandats.

La réflexion qui préside aujourd'hui au projet de constitution d'un GRD unique – baptisé ORES Assets – par la fusion des huit GRD mixtes wallons se développe autour de trois axes :

- la professionnalisation des structures : dans un monde en constante évolution, il est essentiel de disposer de structures en phase avec les changements et les développements actuels du secteur. Et s'il importe de disposer d'une unicité de décision pour les matières stratégiques et d'une capacité de réaction rapide pour faire face à une réalité mouvante,

il ne faut en revanche en aucun cas couper le lien fort nous unissant à nos associés communaux qui sont l'expression par excellence de l'intérêt général ;

- une saine application du principe de subsidiarité permettra aux associés communaux de conserver leur contrôle sur des décisions qui les concernent au premier chef, comme l'affectation des dividendes ou les politiques de tarifs et d'investissement dans leur aire territoriale. Ces matières, qui constituaient l'essentiel des compétences des GRD dans le passé, cèdent de plus en plus souvent le pas à des dossiers liés à la gestion intelligente des réseaux, à l'impact des énergies renouvelables et aux stratégies de financement dans une économie en crise ;
- une visibilité plus grande et simplifiée : la réforme projetée doit permettre d'apporter des réponses adéquates aux nombreuses questions actuelles, qu'elles soient de nature financière, stratégique ou technique, et de mener efficacement les négociations qui en découlent avec des partenaires privés ou publics, les régulateurs, le Gouvernement wallon ou d'autres acteurs du monde de l'énergie.

En conséquence, ORES a proposé à ses actionnaires d'unifier les structures des GRD afin de les rendre plus efficaces mais aussi plus lisibles pour les parties tierces, qu'il s'agisse du régulateur, des utilisateurs des réseaux et des marchés financiers. Cette simplification se veut progressive et compatible avec les exigences d'une culture de proximité locale naturellement souhaitée par les associés communaux. En outre, elle s'avère totalement neutre sur les plans économique et financier pour les actuelles intercommunales et leurs associés, tout en préservant le sort futur de leurs investissements actuels.

À l'heure de mettre ce rapport annuel 2012 sous presse, le dossier de fusion des GRD mixtes wallons est reporté au second semestre 2013 de manière à lever toute ambiguïté quant au maintien des tarifs applicables par secteur.

## IEH - Données statistiques et Indemnisations

### Indicateurs de performance

Indicateurs	Unité	Statistiques 2009	Statistiques 2010	Statistiques 2011	Statistiques 2012
Nombre d'utilisateurs du réseau BT	nbre	536.631	539.821	543.487	547.110
Nombre d'utilisateurs du réseau HT	nbre	3.564	3.539	3.538	3.393
Longueur du réseau BT	km	10.355	10.156,37	10.230,06	10.309,88
Longueur du réseau HT	km	6.238	6.251,16	6.332,04	6.362,65
Energie distribuée en BT (aux consommateurs finaux)	kWh	2.571.909.817	2.578.838.768	2.576.667.561	2.595.060.583,30
Energie distribuée en HT (aux consommateurs finaux)	kWh	1.973.662.617	2.020.149.943	1.983.499.814	1.857.592.131,70
Indisponibilité pour coupures planifiées	heures	0:13:26	0:20:32	0:20:57	0:19:06
Indisponibilité suite défaillance MT	heures	0:46:00	1:06:00	0:54:00	1:38:00
Temps d'arrivée sur site en intervention BT	heures	1:01:00	1:14:05	1:01:30	1:04:23
Temps d'intervention moyen en BT	heures	1:06:24	1:05:47	1:03:47	1:08:25
Pourcentage des cas où les délais ne sont pas respectés Délai Raccordement (à partir de l'accord du client)	%	23	17	15	14%
Pourcentage des cas où les délais ne sont pas respectés Délai de mise en service / réouverture	%	51	27	21	30%

### Statistiques

	2011	2012
Longueur (km) TOTAL	16562,101	16.672,53
Aérien MT	571,98	548,88
Aérien BT	7.683,39	7.690,82
Souterrain MT	5.760,06	5.813,77
Souterrain BT	2.546,67	2.619,06

Statistiques des coupures en moyenne tension				
	Câbles	Lignes aériennes	Cabines	Total
Nombre d'incidents en 2011	366	49	80	495
Nombre d'incidents en 2012	413	49	98	560

### La gestion des réseaux

	2010	2011	2012
Nombre de groupes électrogènes placés	303	304	265

### Compteurs intelligents

	2011	2012
Nombre de compteurs concernés*	46	569

\*Les chiffres concernent uniquement les projets pilotes – ils ne reprennent pas les autres compteurs télé-relevés classiques (AMR).

**Indemnisations**

Type de dossiers	2012	Nb/EAN*
Plaintes Insatisfaction**	1046	0,19%
Demandes d'Indemnisation dans le cadre du Décret du 17.07.2008***	615	0,11%
Médiations	218	0,04%
<b>Total</b>	<b>1879</b>	<b>0,34%</b>

\* par EAN, on entend les points BT, BP et MT, MP de prélèvements et injections actifs au 31.12.2011

\*\* dont 8 escalades (plaintes sur plaintes)

\*\*\* dont 1 escalade

**Plaintes insatisfaction**

	2011	2012
Plaintes générales	27	34
Electricité	829	1012
<b>Total général</b>	<b>856</b>	<b>1046</b>

**Demande d'indemnisation dans le cadre du Décret**

Type de demande	Année N	Nombre de demande reçues en N ELEC	Nombre de dossiers indemnisés courant N* ELEC	Montants indemnisés courant N** ELEC
<b>Délais correction facture</b> Montant équivalent à celui de la facture du client rapportée à un mois de consommation	2012	0	0	- €
	2011	3	0	- €
<b>Erreur administrative suite changement fournisseur</b> 126,66 EUR par jour entamé de coupure	2012	2	0	- €
	2011	0	0	- €
<b>Erreur administrative entraînant absence de fourniture</b> 126,66 EUR par jour entamé de coupure	2012	8	5	4.028,22 €
	2011	19	8	3.375,00 €
<b>Interruption de plus de 6h</b> 101,33 EUR par période de 6 heures	2012	95	6	606,65 €
	2011	17	2	200,00 €
<b>Retard de raccordement</b> 25,33 ou 50,66 ou 101,33 EUR par jour de retard en fonction du type de raccordement	2012	2	0	- €
	2011	5	0	- €
<b>Contrat incorrectement suivi par fournisseur empêchant entrée en vigueur dudit contrat</b>	2012	2	0	- €
	2011	0	0	- €
<b>Coupure réalisée à la demande du fournisseur en violation du décret</b>	2012	0	0	- €
	2011	0	0	- €
<b>Domage sur Fourniture</b>	2012	506	96	154.153,06 €
	2011	373	77	107.191,65 €
<b>Total 2012</b>		<b>615</b>	<b>107</b>	<b>158.787,93 €</b>
<b>Total 2011</b>		<b>417</b>	<b>87</b>	<b>110.766,65 €</b>

\*Ces chiffres correspondent au nombre de dossiers ayant entraîné une indemnisation dans le courant de l'année N, indépendamment de la date de l'introduction de la demande par le client.

\*\*Ces montants correspondent aux montants versés durant l'année N, indépendamment de la date de l'introduction de la demande par le client.

**Médiations**

	2011	2012
SRM CWAPE	120	108
SPF Economie	4	3
Service fédéral de médiation	106	107
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>218</b>

**Récapitulatif**

Type de dossiers	2010	2011	2012	NB/EAN*
Plaintes insatisfaction (dont en 2012, 8 escalades)	654	856	1046	0,19%
Demandes d'Indemnisation dans le cadre du Décret du 17 juillet 2008 (dont en 2012, 1 escalade)**	488	417	615	0,11%
Médiations**	182	230	218	0,04%
<b>Total</b>	<b>1324</b>	<b>1503</b>	<b>1879</b>	<b>0,34%</b>

\*par EAN on entend les points BT et MR de prélèvements et d'injections actifs au 31 décembre 2011

\*\*En 2010, IEH et IGH confondus

**Obligations de Service Public Sociales**

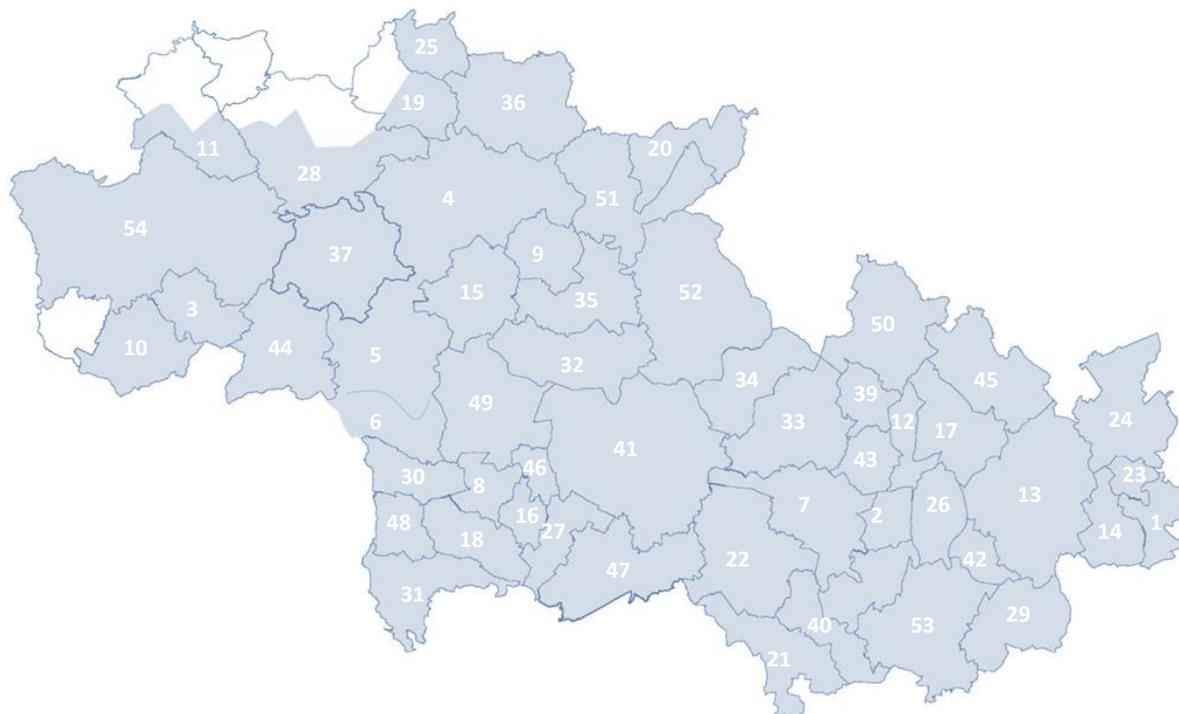
2012	Données	Total
<b>Clients protégés et non-protégés :</b>		
<b>Compteurs à budget (CàB)</b>		
	Parc global de CàB fin de l'année	51.305
	Nombre de demandes de pose CàB	33.379
	Nombre CàB actifs	23.630
	% de CàB actifs	46%
	Répartition des CàB gaz et elec (%)	
	Evolution annuelle du parc (%)	10%
<b>Déménagements problématiques</b>		
	Nombre de demandes	13.079
	Nombre de coupures	1.491
<b>Clients alimentés par le GRD</b>		
	Nombre de points d'accès chez le fournisseur social (Situation au 31/12/2012)	7.577
	Nombre de points d'accès chez le fournisseur X (Situation au 31/12/2012)	2.180
<b>Rechargements CàB</b>		
	Nombre total annuel transactions de rechargement tous réseaux confondus	462.230
	Répartition des modes de rechargement :	
	1. Bureau d'accueil du GRD	109.303
	2. Centre de rechargement au sein du CPAS	30.745
	3. Cabines téléphoniques	322.182
<b>Clients Non-protégés :</b>		
<b>Compteurs à budget</b>		
	Nombre de demandes de pose CàB	29.617
	Nombre de placements de CàB	4.779
	Nombre de coupures	2.137
<b>Clients protégés :</b>		
<b>Compteurs à budget</b>		
	Nombre de demandes de pose CàB	3.762
	Nombre de placements de CàB	929
	Nombre de coupures	307
<b>CLE</b>		
	Nombre de CLE :	
	1. Fourniture minimale	27
	2. Perte de client protégé	529
	3. Octroi de carte hivernale gaz	0
	<b>Total</b>	<b>556</b>

# **Activités de l'Intercommunale**

---



## IEH – Territoire desservi, villes et communes associées

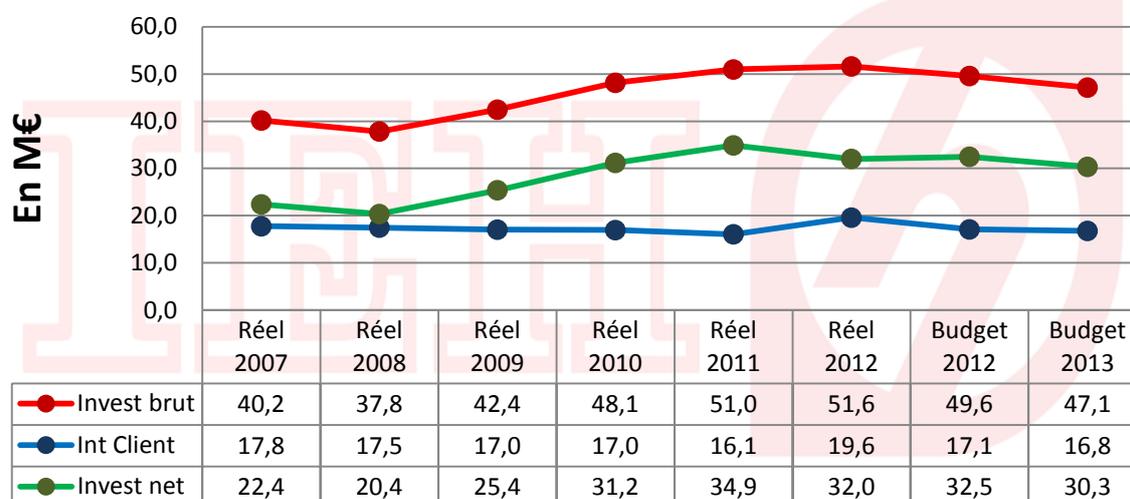


N°	Communes
1	Aiseau-Presles
2	Anderlues
3	Antoing
4	Ath
5	Beloeil
6	Bernissart
7	Binche
8	Boussu
9	Brugelette
10	Brunehaut
11	Celles
12	Chapelle-lez-Herlaimont
13	Charleroi
14	Châtelet
15	Chièvres
16	Colfontaine
17	Courcelles
18	Dour
19	Ellezelles
20	Enghien
21	Erquennes
22	Estinnes
23	Farciennes
24	Fleurus
25	Flobecq
26	Fontaine-l'Évêque
27	Frameries

N°	Communes
28	Frasnes-lez-Anvaing
29	Ham-sur-Heure/Nalinnes
30	Hensies
31	Honnelles
32	Jurbise
33	La Louvière
34	Le Roeulx
35	Lens
36	Lessines
37	Leuze-en-Hainaut
38	Lobbès
39	Manage
40	Merbes-le-Château
41	Mons
42	Montigny-le-Tilleul
43	Morlanwelz
44	Peruwelz
45	Pont-à-Celles
46	Quaregnon
47	Quévy
48	Quiévrain
49	Saint-Ghislain
50	Seneffe
51	Silly
52	Soignies
53	Thuin
54	Tournai

## Synthèse des investissements réalisés en 2012

### IEH - Progression de l'investissement



#### Chiffres Clés 2012(k€):

<b>Investissements Brut :</b>	<b>51.608 k€</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Basse tension souterrain <b>66,4 km</b></li> <li>Moyenne tension souterrain <b>95,7 km</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renouvellement : 23.719 k€</li> <li>Extension : 27.889 k€</li> </ul>		<b>Nouveaux branchements BT</b> <b>6.144 pc</b>
<b>Interventions clients :</b>	<b>19.589 k€</b>	<b>Kilomètres de réseau remplacés.</b>
<b>Investissements Net :</b>	<b>32.020 k€</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Basse tension aérien <b>25,1 km</b></li> <li>Basse tension souterrain <b>19,2 km</b></li> <li>Moyenne tension souterrain <b>57,6 km</b></li> </ul>
<b>Kilomètres de réseau posés.</b>		<b>Branchements remplacés BT</b> <b>748 pc</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Basse tension aérien <b>14,1 km</b></li> </ul>		

#### Investissement : Réalisations 2012

A= Assainissement B= Extension	Budget 2012			Réel 2012			%
	A	B	Total	A	B	Total	Ratio
Sous-station	2.905 k€	853 k€	3.758 k€	1.482 k€	1.207 k€	2.689 k€	72 %
Réseaux	10.258 k€	9.450 k€	19.708 k€	10.891 k€	13.999 k€	24.891 k€	126 %
Réseau électricité MT	7.113 k€	5.449 k€	12.561 k€	7.402 k€	9.300 k€	16.702 k€	133 %
Réseau électricité BT	3.146 k€	4.001 k€	7.147 k€	3.490 k€	4.699 k€	8.189 k€	115 %
Cabines	6.462 k€	1.988 k€	8.450 k€	5.469 k€	3.674 k€	9.143 k€	108%
Cabines	5.420 k€	1.541 k€	6.961 k€	4.637 k€	3.054 k€	7.691 k€	110 %
Transfo cab distribution	1.042 k€	447 k€	1.489 k€	832 k€	620 k€	1.452 k€	98 %
Branchements et compteurs	6.184 k€	11.477 k€	17.661 k€	5.876 k€	9.009 k€	14.885 k€	84 %
Racc. MT sur réseau	13 k€	4.992 k€	5.005 k€	49 k€	2.141 k€	2.190 k€	44 %
Racc. BT sur réseau	2.057 k€	3.829 k€	5.885 k€	695 k€	3.845 k€	4.540 k€	77 %
Racc. BT sur cabines	9 k€	290 k€	298 k€	26 k€	267 k€	293 k€	98 %
Comptage électrique MT	428 k€	209 k€	637 k€	383 k€	185 k€	568 k€	89 %
Comptage électrique BT	3.678 k€	2.159 k€	5.836 k€	4.724 k€	2.571 k€	7.295 k€	125 %
<b>Total Brut</b>	<b>25.810 k€</b>	<b>23.768 k€</b>	<b>49.578 k€</b>	<b>23.719 k€</b>	<b>27.889 k€</b>	<b>51.608 k€</b>	<b>104 %</b>
<b>Ratio A et B</b>	<b>52 %</b>	<b>48 %</b>		<b>46 %</b>	<b>54 %</b>		
<b>Interventions clientèles</b>			<b>17.101 k€</b>			<b>19.589 k€</b>	<b>115 %</b>
<b>Total net</b>			<b>32.477 k€</b>			<b>32.020 k€</b>	<b>99 %</b>

## Analyse détaillée :

### Basse tension

#### **Cabine de dispersion et de transformation MT/BT**



### Au niveau des cabines :

Des travaux en bâtiments ont été réalisés à :

- Montigny-le-Tilleul - rue de Gozée (remplacement cabine 135 suite mise en conformité RGIE)
- Erbisoeul - chemin du Prince (remplacement PTA 44858 par cabine)
- Harveng - rue de la Roche (remplacement cabine métallique par Litho)
- Gibecq - chemin de l'Arcamp (remplacement PTA 43652 par cabine)
- Buzet - chaussée de Nivelles (remplacement PTA 443 par cabine)
- Nalinnes - rue Ferrée (nouvelle cabine pour lotissement)
- Chièvres - chaussée de St-Ghislain (remplacement PTA 44267 par cabine)
- Kain - clos des Chaumières (remplacement cabine)
- Herchies - rue de Garennes (remplacement PTA 43820 par cabine)
- Bassily - rue Bourlon (remplacement PTA 43338 par cabine)
- Chapelle-Lez-Herlaimont - rue des Ateliers (remplacement cabine métallique par Litho)
- Wangenies - rue Brigade Piron (remplacement PTA 1197 par cabine)
- Ville-sur-Haine - rue Mont Coupé (remplacement cabine 10654 suite mise en conformité RGIE)
- Goutroux - rue de Leernes (remplacement cabine 976 suite mise en conformité RGIE)
- Lodelinsart - rue E. Vandervelde (remplacement cabine 691 suite mise en conformité RGIE)
- Montigny-le-Tilleul - rue de Bomerée (rénovation cabine 80 suite mise en conformité RGIE)
- Mont-sur-Marchienne - rue de la Sambre (remplacement ancienne cabine par cabine Litho)
- Rebaix - rue de la céramique - (remplacement cabine vétuste par cabine Litho)
- Houdeng-Aimeries - place du Souvenir (nouvelle cabine)
- Leuze-en-Ht, avenue des Héros Leuzois (nouvelle cabine maçonnerie)
- Châtelineau - rue de la Sartre (nouvelle cabine Litho)
- Montignies-sur-Sambre - rue de la Corderie (nouvelle cabine)
- Bernissart - rue des Iguanodons (nouvelle cabine Litho)
- Chièvres - rue de Leuze (nouvelle cabine Litho)
- Ghlin - rue de la Barrière (nouvelle cabine Litho)
- Jemappes - rue Vieille Haine (construction de 4 nouvelles cabines type maçonnerie pour le zoning)
- Waudrez - chaussée d'Estinnes (nouvelle cabine Litho)
- Erquennes - rue Waroquier (rénovation cabine 2260 suite mise en conformité RGIE)
- Marchienne-au-Pont - rue Ali Autome (rénovation cabine 253 suite mise en conformité RGIE)

- Ham-sur-Heure - rue du Point d'Arrêt (nouvelle cabine Litho)
- Bassily - rue des Ecoles (nouvelle cabine Litho pour nouveau lotissement)
- Bernissart - rue de l'Industrie (nouvelle cabine Litho pour alimentation zoning)
- Bernissart - rue de Valenciennes (nouvelle cabine Litho pour alimentation cité)
- ...

Au niveau des équipements, des travaux ont été réalisés notamment à :

- Buzet - chaussée de Nivelles (Trace 124446 – adaptation suite RGIE)
- Courcelles - rue de la Jonquière (Trace 127365 – renouvellement de matériel vétuste)
- Gilly - rue du Feignat (Trace 124503 – adaptation suite RGIE)
- Lodelinsart - rue du Ravin (Trace 121712 – adaptation suite RGIE)
- Montignies-sur-Sambre - rue des Jonquières (Trace 121712 – adaptation suite RGIE)
- Châtelet, rue de l'Abattoir (Trace 150870 – adaptation suite RGIE)
- Châtelet - rue des Sablières (Trace 124484 – adaptation suite RGIE)
- Courcelles - rue Hamal (Trace 141180 – adaptation suite RGIE)
- Gosselies - rue Latérale (Trace 127523 – adaptation suite RGIE)
- Montignies-sur-Sambre - rue du Poirier (Trace 124479 – adaptation suite RGIE)
- Roux - rue J. Boulvin (Trace 124436 – adaptation suite RGIE)
- Erquelines - rue Madame (Trace 126605 – cabine immeuble à appartements)
- Jumet - rue Bastin Hubert (Trace 151080 – nouvelle cabine pour alimentation magasin)
- Montignies-le-Tilleul - rue de Gozée (Trace 132018 – adaptation suite RGIE)
- Nalines - rue Ferrée (Trace 116160 – cabine lotissement)
- Pont-à-Celles - rue Trieu Braibant (Trace 112278 – adaptation suite RGIE)
- Wangenies - rue Brigade Piron (Trace 23749 – remplacement PTA)
- Mons - Allée des Mélèzes (107026 – adaptation suite RGIE)
- Mons - rue de la Raquette (Trace 118872 – équipement nouvelle cabine client)
- Binche - rue de Sebille (Trace 148513 – adaptation suite RGIE)
- Mons - Allée des Bouleaux (Trace 148709 – adaptation suite RGIE)
- Hoedeng-Aimeries - place du Souvenir (Trace 143049 – équipement nouvelle cabine)
- Anderlues, rue Auguste Guerlement (Trace 126908 – adaptation suite RGIE)
- Anderlues - rue Saint-Medard (Trace 116660 – adaptation suite RGIE)
- Binche - rue de Bruxelles (Trace 148511 – adaptation suite RGIE)
- Bray - rue de Maurage (Trace 126909 – adaptation suite RGIE)
- Fontaine-l'Évêque - bd du Midi (Trace 131936 – équipement cabine pour immeuble à appartements)
- Maisières - rue Grande (Trace 151046 – remplacement équipement cabine)
- Mons - allée des Bouleaux (Trace 148711 – adaptation suite RGIE)
- Mons - allée des Frênes (Trace 148714 – adaptation suite RGIE)
- Mons - avenue des Mélèzes (Trace 148712/5/6/7 – adaptation suite RGIE)
- Péronnes-Les-Binche - rue des Mineurs (Trace 99362 – adaptation suite RGIE)
- Saint-Symphorien - avenue Gustave Maigret (Trace 148723 – adaptation suite RGIE)
- Sars-La-Bruyère - rue des Taisnières (Trace 148724 – adaptation suite RGIE)
- Tertre - rue de Tournai (Trace 146485 – remplacement équipement cabine vétuste)
- Wasmes - rue du Pont d'Arcole (Trace 135937 – adaptation suite RGIE)
- Fayt-lez-Manage - rue Emile Herman (Trace 143427 – remplacement équipement cabine vétuste)
- Forchies-la-Marche - rue Grand Mouligneau (Trace 127884 – alimentation lotissement)
- Hyon - ch. de Maubeuge, (Trace 138438 – alimentation immeuble à appartements)
- Jemappes - chemin des Grands Prés (Trace 142919 – alimentation zoning)
- La Bouverie - Route Nationale (Trace 132205 – alimentation complexe commercial)
- La Louvière - rue de l'Yser (Trace 135188 – équipement nouvelle cabine)
- La Louvière - rue du Gazomètre (Trace 144769 – équipement cabine)
- Seneffe - rue du Canal (Trace 141949 – équipement cabine)
- Strépy - rue du Plat Marais (Trace 151906 – équipement cabine pour zoning)
- Waudrez - ch. d'Estinnes (Trace 105043 – remplacement PTA)
- Soignies - rue de la Longue Borne (Trace 92378 & 150689 – équipement cabine pour zoning)
- Soignies - rue des IV couronnes (Trace 148727 – lotissement)
- Soignies - rue du Cerf (Trace 148729 – adaptation suite RGIE)
- Bassily - rue des Ecoles (Trace 135024 – équipement nouvelle cabine Litho)
- Bernissart - rue de l'Industrie (Trace 82208 – alimentation zoning)
- Bernissart - rue de Valenciennes (Trace 96243 – alimentation cité)
- Aubechies - rue Au Lait (Trace 133781 – adaptation suite RGIE)
- Bléharies - rue Wibault-Bouchart (Trace 133798 – adaptation suite RGIE)
- Wez-Velvain - rue du Monument (Trace 136690 – adaptation suite RGIE)

- Basècles - rue de Quevaucamps (Trace 145447 – adaptation suite RGIE)
- Bauffe - rue Arbrisseau (Trace 145776 – adaptation suite RGIE)
- Béciers - rue de Liberchies (Trace 143159 – adaptation suite RGIE)
- Béciers - rue du Haut Hameau (Trace 143160 – adaptation suite RGIE)
- Bernissart - rue des Iguanodons (Trace 133793 – adaptation suite RGIE)
- Blandain - rue Emile Montignies (Trace 143158 – adaptation suite RGIE)
- Blaton - rue de Péruwelz (Trace 142480 – adaptation suite RGIE)
- Chièvres - ch. de St Ghislain (Trace 139618 – remplacement PTA)
- Enghien - rue de Sambre (Trace 116338 – adaptation suite RGIE)
- Kain - rue Fernand Pennequin (Trace 149718 – adaptation suite RGIE)
- Ladeuze - rue du Fayt (Trace 142637 – adaptation suite RGIE)
- Leuze-en-Ht - avenue des Héros Leuzois (Trace 144435 – adaptation suite RGIE)
- Wez-Velvain - rue du Vicinal (Trace 136687 – adaptation suite RGIE)
- Leuze - chemin du Vieux Pont (Trace 126364 – adaptation suite RGIE)
- Leuze - rue de l’Obaix (Trace 145912 – adaptation suite RGIE)
- Huissignies - rue de l’Eglise (Trace 149735 – adaptation suite RGIE)
- Fontaine-l’Evêque - rue de l’Hôpital ( Trace 135883 – modification équipement)
- Hertain - hameau Mazurel (Trace 133795 – adaptation suite RGIE)
- Basècles - place de la Victoire (Trace 133782 – adaptation suite RGIE)
- Courcelles - rue Glacière (Trace 150847 – adaptation suite RGIE)
- La Louvière - rue J. Toisoul (Trace 136966 – alimentation immeuble à appartements)
- Ransart - rue Dandois (Trace 109870 – alimentation lotissement)
- ...

#### Au niveau des transfos :



Nous avons placé 46 transfos et remplacé 55 transfos.

En assainissement, nous avons remplacé :

- 14 transfos 160 KVA
- 32 transfos 250 KVA
- 9 transfos 400 KVA

En extension, les travaux ont été réalisés à :

- Soignies - rue Longue Borne (4 transfos 400 Kva)
- Strépy - rue du Plat Marais (3 transfos 400 Kva)
- Jemappes - ch. des Grands Prés (2 transfos 400 Kva)
- Houdeng-Goegnies - ch. Pont Du Sart (1 transfo 630 Kva)
- Tournai - rue Guil. Charlier (1 transfos 400 Kva)
- Jumet - rue D. Hubert (1 transfos 400 Kva)
- Seneffe - rue du Canal (1 transfo 400 Kva)
- Thuin - rue de Marchienne (1 transfo 400 Kva)
- La Louvière - rue du Gazomètre (1 transfo 400 Kva)
- Chapelle - rue de la Paix (1 transfo 400 Kva)
- Strépy - rue du Plat Marais (2 transfos 400 Kva)
- Ath – ch. de Beloeil (1 transfos 400 Kva)
- Leuze - avenue Des Héros Leuzois (1 transfo 400 Kva)
- Laplaigne - rue du Village (1 transfo 250 Kva)
- Bernissart - rue de l'Industrie (1 transfo 160 Kva)
- Bernissart - rue Iguanodons (1 transfo 160 Kva)
- Wanfercée-Baulet - rue Des Culées (1 transfo 250 Kva)
- Fontaine-l'Evêque - bd du Midi (1 transfo 250 Kva)
- Hyon - rue de Maubeuge (1 transfo 250 Kva)
- Waudrez - ch. D'Estinnes (1 transfo 250 Kva)
- Montignies-sur-Sambre, rue de la Corderie (1 transfo 250 Kva)
- Erquelines - rue Madame (1 transfo 250 Kva)
- Wanfercée-Baulet - rue de Gembloux (1 transfo 250 Kva)
- Ghlin - rue de la Barrière (1 transfo 250 Kva)
- Chièvres, rue de Leuze (1 transfo 250 Kva)
- Châtelet - rue de la Sarte (1 transfo 250 Kva)
- Châtelineau - rue de la Poste (1 transfo 250 Kva)
- Marcq - rue des 2 Ponts (1 transfo 250 Kva)
- Buzet - chaussée de Nivelles (1 transfo 250 Kva)
- Mignault - rue Vandercamme (1 transfo 250 Kva)
- Leuze - rue de Tournai (1 transfo 250 Kva)
- Ath - rue d'Ecosse (1 transfos 250 Kva)
- Silly - rue Gambremont (1 transfo 160 Kva)

### Réseau BT

#### Au niveau du réseau aérien :

Nous avons remplacé 25,1 km de lignes aériennes dont :

- 18,0 km pour cause de vétusté :
  - 1,3 km à Leuze-en-Hainaut, rue des Alliés
  - 1,2 km à Bernissart, rue des Iguanodons
  - 1,0 km à Wiers, rue de Rengies
  - 0,9 km à Lessines, rue Victor Le Pot
  - 0,7 km à Le Roeulx, rue de la Pitoire
  - 0,7 km à Mont-sur-Marchienne, rue de Bomerée
  - 0,6 km à Ath, rue du Trieu Périlleux
  - 0,6 km à Hoves, chaussée d'Enghien
  - 0,6 km à Meslin-l'Evêque, rue de L'Esquinterie

- 0,5 km à Montignies-lez-Lens, rue des Rallongés
- 0,4 km à Horrues, chaussée de Lessines
- 0,4 km à Wanfercée-Baulet, rue de Wanfercée-Baulet
- 0,4 km à Gibecq, ch. Tour St Pierre
- 0,3 km à Hautrage, rue des Burdiaux
- 0,3 km à Jamioulx, rue D. Thomas
- 0,3 km à Hellebecq, place de Hellebecq
- 0,3 km à Ragnies, Trou des renards
- 0,3 km à Brye, rue Joseph Scohy
- 0,2 km à Anderlues, impasse Roton
- ...
- 0,4 km dans le cadre d'amélioration de sites :
  - 0,1 km à Ellignies-St-Anne, rue Neuve
  - 0,1 km à Feluy, ch. de Familleux
  - 0,1 km à La Bouverie, rue de la Libération
  - ...
- 2,6 km dans le cadre de l'alimentation de clients résidentiels :
  - 0,5 km à Masnuy-Saint-Jean, rue Ch. Plusquin
  - 0,5 km à Vezon, rue des Déportés
  - 0,3 km à Vezon, rue Général Leman
  - 0,3 km à Bagnies, rue de Mortagne
  - 0,2 km à Pipaix, Orquennois
  - 0,2 km à Péruwelz, Chemin de Wiers
  - 0,2 km à Wiers, rue du Rivage
  - ...
- 2,1 km suite problèmes de chute de tension :
  - 0,6 km à Deux-Acres, rue Lespagnard
  - 0,5 km à Maubray, rue du Haut Bout
  - 0,3 km à Jemappes, rue Voituron
  - 0,2 km à Ath, rue des Sablières
  - 0,2 km à Hyon, ch. Sauvelon
  - ...
- 0,3 km augmentation consommation et pointes de charge :
  - 0,3 km à Chaussée ND Louvignies, rue de La Justice
- 0,7 km mise en conformité AR 02/06/08 :
  - 0,3 km à Lodelinesart, rue E. Vanderveldt
  - 0,3 km à Bauffe, rue Delmotte
  - ...
- 0,4 km suite coupure basse tension :
  - 0,4 km à Le Roeulx, rue de La Pitoire

Le solde a été remplacé dans le cadre de motivations diverses.

Nous avons également posé 14,1 km de nouveau réseau aérien :

- 8,0 km pour l'alimentation de nouveaux clients résidentiels
  - 0,6 km à Chapelle-à-Wattines, rue d'Ameries
  - 0,5 km à Calonne, rue de l'Almanach
  - 0,4 km à Herchies, rue de Bauffe

- 0,4 km à Wez-Velvain, rue de la Sucrierie
- 0,4 km à Gaurain-Rx, rue Canger
- 0,4 km à Gaurain-Rx, rue Bourgambray
- 0,4 km à Ladeuze, rue du Hameau
- 0,4 km à Bury, rue de Lassus
- 0,4 km à Rumillies, rue de la Solitude
- 0,4 km à Arbres, chemin de Ponchau
- 0,4 km à Bassillies, rue du Bois
- 0,3 km à Ath, chaussée de Mons
- 0,3 km à Chièvres, rue de Leuze
- 0,3 km à Pommeroeul, route de Mons
- 0,3 km à Wez-Velvain, rue du Vicinal
- 0,2 km à Gages, rue du Moulin A Eau
- 0,2 km à Hollain, rue Petit Marais
- 0,2 km à Pommeroeul, rue Notre-Dame
- 0,2 km à Trazegnies, rue du Château
- .....
- 1,2 km suite à l'augmentation de consommation et pointe de charge
  - 0,6 km à Solre-sur-Sambre, rue de la Thure
  - 0,2 km à Couillet, route de Philippeville
  - .....
- 1,8 km pour problèmes chute de tension
  - 0,5 km à Flobecq, Bois
  - 0,4 km à Pont-A-Celles, rue du Gazomètre
  - 0,3 km à Gilly, rue de la Chapelle
  - 0,2 km à Frameries, av. Joseph Wauters
  - 0,2 km à Fontaine-l'Evêque, boulevard Allende
  - ...
- 0,4 km pour amélioration de l'efficacité des réseaux (bouclages) :
  - 0,4 km à Goutroux, rue de Lernes
- 1,6 km pour cause de vétusté :
  - 0,8 km à Horrués, chemin de Boussefont
  - 0,4 km à Binches, rue G. Dehavay
  - 0,4 km à Estinnes-au-Mont, chemin Lambiert
- 0,6 km pour nouveau producteur :
  - 0,4 km à Frasnes-lez-Buissenal, marais d'Ergies
  - 0,2 km à Ladeuze, rue des Hauts arbres (production décentralisée)

Le solde a été placé dans le cadre de motivations diverses.

**Au niveau du réseau souterrain :**



Nous avons remplacé 19,2 km de câbles :

- 4,1 km dans le cadre de l'amélioration de sites
  - 1,6 km à Frameries, rue des Alliés
  - 0,5 km à Châtelet, Tiene Robau
  - 0,4 km à Frasnes-lez-Buissenal, square du centenaire
  - 0,3 km à Tournai, av de Maire
  - 0,3 km à Hellebecq, place de Hellebecq
  - 0,2 km à Erbisoeul, servitude de la drève
  - 0,2 km à Montignies-sur-Sambre
  - ...
- 2,8 km pour cause de vétusté
  - 1,1 km à Kain, résidence du Renard
  - 0,5 km à Ville-sur-Haine, rue Mont Coupé
  - 0,2 km à Mons, rue de Bavière
  - 0,2 km à Fontaine-l'Evêque, rue de l'Hôpital
- 0,1 km à Arquennes, rue du Lac
- 0,1 km à Ham-sur-Heure, rue du Point d'Arrêt
- ...
- 2,0 km intervention pour raison de sécurité :
  - 1,2 km à Mont-Sur-Marchienne, rue de la Sambre
  - 0,6 km à Houdeng-Aimeries, ch. du Pont du Sart
  - ...
- 2,6 km pour mise en conformité AR 02/06/08 :
  - 1,1 km à Wangenies, rue du Bosquet
  - 0,5 km à Charleroi, rue W. Ernst
  - 0,5 km à Anderlues, rue J. Wauters
  - 0,2 km à Roux, rue Jules Boulvin
  - 0,2 km à Montignies-Sur-Sambre, rue du Poirier

- 3,3 km pour amélioration efficacité réseau (bouclages) :
  - 1,4 km à Ham-Sur-Heure, rue du Point d'Arrêt
  - 1,0 km à Attre, av du Château
  - 0,5 km à Wangenies, rue Brigade Piron
  - 0,3 km à Antoing, rue Philippart
  - ...
- 1,3 km pour augmentation consommation et pointes de charge :
  - 0,7 km à Gilly, rue Genard
  - 0,6 km à Charleroi, rue de l'Enseignement
- 1,7 km pour enfouissement de lignes aériennes :
  - 1,5 km à Erbisoeul, chemin du Prince
  - 0,2 km à Papignies, rue de la Station

Avant les travaux de mise en souterrain



Après les travaux de mise en souterrain



- 1,3 km pour nouveaux clients résidentiels :
  - 0,5 km à Charleroi, rue du Dauphin
  - 0,2 km à Chièvres, rue d'Ath à Beloeil
  - 0,2 km à Tournai, rue Catrice
  - 0,2 km à Vezon, rue Général Leman
  - ...

Nous avons également posé 66,4 km de nouveau réseau souterrain :

- 1,7 km suite à l'augmentation de consommations et pointe de charge :
  - 1,0 km à Waudrez, chaussée d'Estinnes
  - 0,2 km à Lambusart, rue de Wagnelée
  - 0,2 km à Wanfercée-Baulet, rue de Gembloux
  - ...
- 21,2 km dans le cadre de l'alimentation de nouveaux clients résidentiels :
  - 1,2 km à Soignies, chaussée de Mons
  - 1,1 km à Montigny-le-Tilleul, rue de Malfalise
  - 0,9 km à Pommeroeul, route de Mons
  - 0,6 km à Gaurain-Ramecroix, autoroute A16/E42
  - 0,5 km à Chièvres, rue de Leuze
  - 0,5 km à Seneffe, rue du Rivage
  - 0,4 km à Marcinelle, rue de Nalennes
  - 0,4 km à Mons, rue de la Coupe
  - 0,4 km à Trivières, place de Trivières
  - 0,3 km à Chapelle-Lez-Herlaimont, rue de la Paix
  - 0,3 km à Manage, chaussée de Nivelles
  - 0,3 km à Mons, rue de la clef
  - 0,3 km à Tertre, rue de la Hamaide
  - 0,3 km à Tournai, chaussée de Willemeau
  - 0,3 km à Wanfercée-Baulet, rue de la Drève
  - 0,3 km à Ath, rue d'Ecosse
  - 0,3 km à Châtelineau, place Wilson
  - 0,3 km à Mons, place des Alliés
  - 0,3 km à Mons, route d'Eugies
  - 0,3 km à Peissant, rue des Ecoles
  - 0,3 km à Peruwelz, chemin de la Rabouillette
  - 0,3 km à Saint-Amand, rue de l'Escaille
  - 0,3 km à Wasmes, rue de la Grande Campagne
  - 0,3 km à Wasmuël, rue A. Mouzin
  - 0,2 km à Gilly, av. Caporal A Debatty
  - 0,2 km à Chapelle-Lez-Herlaimont, rue du gazomètre
  - 0,2 km à Chièvres, rue d'Ath à Beloeil
  - 0,2 km à Deux-Acres, Chevauchoir de Viane
  - 0,2 km à Hyon, chaussée de Maubeuge
  - 0,2 km à La Louvière, rue Daily Bul
  - 0,2 km à Marcinelle, avenue P. Pastur
  - 0,2 km à Nimy, avenue de la Joyeuse Entrée

- 0,2 km à Quevaucamps, rue Feneque
- 0,2 km à Quiévrain, rue de Crespin
- 0,2 km à Roucourt, rue du Champ Lionne
- 0,2 km à Saint-Ghislain, rue des Bateliers
- 0,2 km à Baudour, route de Wallonie
- 0,2 km à Calonne, rue de l'Almanach
- 0,2 km à Froyennes, rue du Progrès
- 0,2 km à Ghislenghien, avenue des Artisans
- 0,2 km à La Hestre, rue de Binche
- 0,2 km à Mons, rue J. Lescart
- 0,2 km à Tournai, rue Saint-Brice
- ...

- 32,8 km dans le cadre de nouveaux zonings ou résidentiels importants :

- 7,3 km à Soignies, rue de la Longue Borne
- 5,7 km à Jemappes, ch. des Grands Prés
- 3,8 km à La Louvière, rue des Boulonneries
- 2,6 km à La Louvière, bd des Droits de l'Homme
- 1,6 km à La Hestre, rue de Nivelles
- 1,6 km à Fontaine-l'Évêque, rue de Forchies
- 0,9 km à Strépy-Bracquengnies, rue du Plat Marais
- 0,6 km à Erquelines, rue Madame
- 0,5 km à Chaussée Notre Dame Louvignies, rue de Thoricourt
- 0,4 km à Nimy, av Trou Au Sable
- 0,4 km à Wanfercée-Baulet, rue des Culées
- 0,4 km à Souvret, rue du Puit Perier
- 0,4 km à Baudour, cité des Bonniers
- 0,4 km à Buzet, chaussée de Nivelles
- 0,4 km à Farciennes, rue du Wainage
- 0,4 km à Ham-sur-Heure, rue de Jamioulx
- 0,3 km à Erquelines, rue de la Sambre
- 0,3 km à Casteau, rue Brisée
- 0,3 km à Ham-Sur-Heure, ch. du Gros Cailloux
- 0,3 km à Heppignies, rue Du Bas
- 0,3 km à Lodelinsart, rue des Ponts
- 0,3 km à Ransart, rue Dandois
- ...

- 1,1 km dans le cadre de nouveaux gros clients industriels :

- 0,3 km à Montignies-sur-Sambre, rue de la Corderie
- 0,3 km à Antoing, chemin Saint-Druon
- 0,2 km à Erbisoeul, Servitude de la Drève (alimentation crèche & école)
- ...

- 0,4 km dans le cadre de travaux de mise en conformité AR 02/06/08 :

- 0,4 km à Pont-à-Celles, rue Raymond Brigode

- 2,2 km dans le cadre de problèmes de chutes de tension :

- 0,6 km à Jemappes, rue Voituron

- 0,3 km à Carnières, rue de la Station
- 0,2 km à Soignies, chaussée de Braine
- 0,2 km à Soignies, chaussée du Roelux
- 0,2 km à Gilly, rue de la Chapelle
- 0,1 km à Frameries, av Joseph Wauters
- 0,1 km à Quiévrain, place du Ballodrome
- ...
- 3,1 km pour cause de vétusté :
  - 1,2 km à Binche, rue Georges Dehavay
  - 0,7 km à Fayt-lez-Manage, avenue Emile Herman
  - 0,4 km à Lodelinsart, rue du Ravin
  - 0,2 km à Ath, boulevard de l'Est
  - ...
- 1,8 km pour amélioration de sites :
- 1,0 km à Houdeng-Aimeries, place du Souvenir
- 0,2 km à Maurage, rue Reine Astrid
- 0,2 km à Montignies-sur-Sambre, rue des Châteaux-d'Eau
- ...
- 1,3 km pour politique générale d'enfouissement :
  - 0,9 km à Maisières, bruyère de Jurbise
  - 0,2 km à Mignault, rue F. Onckelet
  - ...
- 0,4 km pour efficacité réseau (bouclage, ...) :
  - 0,2 km à Charleroi, boulevard de l'Yser
  - 0,2 km à Bléharies, rue du Cimetière
  - ...

### Raccordement et compteurs BT

#### Raccordements :

Nous avons procédé au remplacement de 493 raccordements aériens ainsi qu'au remplacement de 255 raccordements souterrains.

Nous avons également réalisé 5.411 nouveaux raccordements souterrains ainsi que 733 nouveaux raccordements aériens.

#### Compteurs :

Nous avons procédé au remplacement de 9.243 compteurs et au placement de 4.901 nouveaux compteurs.

Compteurs BT (immeuble)



Compteurs BT (haute puissance)



### Compteurs à budget

Nous avons placé 5.906 compteurs à budget



**Haute tension****Travaux dans les postes (sous-station)****Remplacement**

- Poste de Ligne – remplacement télé-contrôle & cellules
- Poste de Quevaucamps – remplacement télé-contrôle & cellules
- Poste de Jumet – remplacement télé-contrôle & cellules
- Poste de Binche – remplacement télé-contrôle
- Poste de Monceau-sur-Sambre – travaux bâtiment & télé-contrôle
- Poste de Gilly – remplacement télé-contrôle & cellules

- Poste de Fontaine – remplacement protections
- Poste de La Louvière – remplacement baie de commandes de télé-contrôle
- ...

**Extension**

- Poste de Leuze – nouveau télé-contrôle + cellule + bâtiment
- Poste de Ligne – nouveau télé-contrôle
- Poste de Gosselies – nouveau télé-contrôle
- Poste de Seneffe – nouveau télé-contrôle
- Poste de Fontaine – nouveau télé-contrôle
- Podi de Ath – nouveau bâtiment
- Poste de Gilly – nouvelle protection
- ...

**Réseau MT (aérien et souterrain)****Remplacement**



57,6 km de réseau MT et de signalisation ont été posés :

- 11,6 km ont été posés pour les remplacements pour cause de vétusté :
  - 5,8 km à Fontaine-l'Évêque, rue de l'Hôpital
  - 0,7 km à Ghlin, rue de Baudour
  - 0,7 km à Trazegnies, rue des Chats
  - 0,6 km à Fontenoy, rue du Maréchal de Saxe
  - 0,5 km à Lodelinsart, résidence G. Hercot
  - 0,4 km à La Louvière, rue des Chocolatières
  - 0,4 km à Hensies, Rue des Sartis
  - 0,3 km à Ville-sur-Haine, rue Mont Coupe
  - 0,3 km à Charleroi, rue de la Montagne
  - 0,3 km à Strépy-Bracquegnies, rue de Trivières
  - 0,3 km à Courcelles, rue J. Friot
  - 0,2 km à Familleux, rue de Manage
  - 0,2 km à Ham-Sur-Heure, rue du Point D'Arrêt
  - 0,1 km à Courcelles, rue P. Pastur
  - ...
- 17,3 km ont été posés dans le cadre de l'enfouissement de lignes aériennes vétustes :
  - 7,5 km à Le Roeulx, rues diverses (L. Polart, Ecaussines, Hameau de l'Enfer)
  - 3,0 km à Oeudeghien, ch. Brunehaut
  - 3,7 km à Flobecq, Hurdumont
  - 1,7 km à Ville-Sur-Haine, rue des Prêtres
- 0,8 km à Deux-Acren, rue de la Station d'Acren
- 0,5 km à Erbisoeuil, chemin du Prince
- ...
- 6,1 km ont été posés afin de faire face à l'augmentation des points de charge :
  - 5,8 km à Jumet, rue Louis Biernaux (alimentation du nouveau poste, remplacement des sorties)
  - 0,2 km à Gouy-lez-Piétons, rue de la Station
  - ...
- 10,2 km ont été posés dans le cadre de l'amélioration de sites :
  - 1,8 km à Orcq, Rue de l'Ancienne Potence
  - 1,5 km à Montignies-sur-Sambre, Chaussée de Charleroi
  - 1,4 km à Blandain, Hameau du Fourcroix
  - 1,3 km à Hornu, rue de la Fontaine
  - 0,9 km à Courcelles, rue Hamal
  - 0,5 km à Maurage, cité Reine Astrid
  - 0,2 km à Chatelet, Tienne Robau
  - 0,4 km à Marchienne-au-Pont, rue de Chatelet
  - 0,4 km à Frameries, rue des Alliés
  - 0,4 km à Péronnes-lez-Binche, rue des Mineurs
  - 0,3 km à Saint-Vaast, Grand Rue
  - 0,2 km à Charleroi, Grand Rue
  - 0,2 km à Tournai, Avenue de Troyes

- 0,1 km à La Louvière, rue Keramis
- ...
- 5,0 km ont été posés dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité du réseau (bouclage) :
  - 0,7 km à Wanfercée-Baulet, rue de Wanfercée-Baulet
  - 1.6 km à Wangenies, rue Brigade Piron
  - 1.2 km à Goutroux, rue de Leernes
  - 0,8 km à Jument, rue Bastin Hubert
  - 0.3 km à Gouy-les-Piéton, rue de la Station
  - 0,2 km à Ligne, ch. de Tournai
  - 0,2 km à Leuze-En-Ht, rue des Héros Leuzois
  - ...
- 1,0 km ont été posés dans le cadre de l'harmonisation des plans de tension :
  - 1,0 km à Wez-Velvain, rue du Chauchoir
- 2,5 km ont été posés dans le cadre de la mise en conformité AR 02-06-08:
  - 0,6 km à Wangenies, rue du Bosquet
  - 0,3 km à Charleroi, Grand Rue
  - 0,2 km à Mons, Allée des Mélèzes
  - 0,2 km à Montignies-sur-Sambre, rue du Poirier
  - 0,2 km à Roux, rue Jules Boulvin
  - 0,1 km à Charleroi, rue Willy Ernst
  - 0,1 km à Courcelles, rue de la Glacière
  - 0,1 km à Frameries, rue George Rodenbach
  - 0,1 km à Hantes-Wihéries, place Robaulx
  - 0.1 km à Lodelinsart, rue Emile Vandervelde
  - 0,1 km à Leuze-En-Hainaut, Tour Saint-Pierre
  - 0,1 km à Mons, Allée des Bouleaux
  - 0,1 km à Mons, rue Sainte Barbe
  - 0,1 km à Chapelle-lez-Herlaimont, rue de la Hestre
  - ...
- 1,2 km ont été posés pour raison de sécurité :
  - 0,5 km à Mont-Sur- Marchienne, rue de la Sambre
  - 0,2 km à Houdeng-Aimeries, chaussée du Pont du Sart
  - 0,3 km à Montigny-le-Tilleul, rue de Gozée
  - 0,2 km à Seneffe, rue de Tyberchamps
- 1,5 km ont été remplacés afin d'alimenter de nouveaux clients industriels :
  - 0,7 km à Herchies, rue de Chièvres
  - 0,4 km à Leuze-en-Hainaut, rue de Tournai
  - 0,2 km à Wiers, rue de Gourgues
  - ...
- 0,8 km ont été posés suite coupures moyenne tension :
  - 0,5 km à Quaregnon, rue Charles Dupuis

- 0,3 km à Fleurus, rue du Berceau
- ...

## Extension

95,7 km de nouveaux câbles ont été posés :

- 40,5 km ont été posés de nouveaux lotissements résidentiels et zonings industriels :
  - 11,8 km à Strépy-Bracquegnies, rue du Plat Marais pour l'alimentation du nouveau zoning
  - 11,4 km à Soignies, rue de la longue-Borne pour l'alimentation zoning.
  - 9,3 km à Jemappes, chemin des Grands Prés dans le cadre du ZAE de la Vieille Haine
  - 2,6 km à La Louvière, rue des Boulonneries pour l'alimentation du hall expo
  - 1,4 km à La Louvière, Bd des Droits de L'Homme pour l'aménagement du quartier Boch
  - 0,8 km à Feluy, rue Zénobe Gramme pour l'alimentation du zoning Idea.
  - 0,7 km à Fleurus, avenue du Spirou pour l'alimentation du zoning
  - 0,5 km à La Hestre, rue de Nivelles pour l'alimentation du lotissement « Huyzentruit »
  - 0,5 km à Charleroi, quai de Brabant pour l'alimentation de rive gauche
  - 0,4 km à Buzet, chaussée de Nivelles pour l'alimentation d'un lotissement de 8 lots
  - 0,4 km à Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, rue de Thoricourt pour l'alimentation d'un lotissement de 10 lots
  - 0,4 km à Ghlin, rue de l'Orbette pour l'alimentation du zoning industriel de Ghlin-Baudour
  - ...
- 14,7 km ont été posés dans le cadre de la politique d'enfouissement
  - 7,0 km à Le Roeulx, rue L. Pollart, d'Ecaussines & Hameau de l'Enfer
  - 3,6 km à Flobecq, Hurdumont
  - 3,2 km à Oeudeghien, ch. Brunehaut
  - 0,6 km à Forchies-La-Marche Rue du Bois
  - 0,3 km à Heppignies, rue du Muturnia
- 6,2 km ont été posés pour l'alimentation de nouveaux clients résidentiels :
  - 0,8 km à La Bouverie, route Nationale
  - 0,6 km à Fontaine-l'Evêque, bd du Midi
  - 0,6 km à Bray, avenue de la Cité
  - 0,6 km à Châtelineau, place Wilson
  - 0,6 km à Soignies, ch. De Mons
  - 0,6 km à Ath, rue d'Ecosse
  - 0,4 km à La Hestre, rue de Binche
  - 0,3 km à Houdeng-Aimeries, chaussée P. Houtart

- 0,3 km à Chapelle-lez-Herlaimont, rue de la Paix
  - 0,3 km à Chièvres, rue de Leuze
  - 0,3 km à Ath, boulevard des Glacis
  - 0,3 km à Tournai, rue des Fougères
  - 0,2 km à Tournai, rue G. Charlier
  - 0,2 km à La Louvière, rue J. Toisoul
  - ...
  - 3,9 km ont été posés afin de faire face à l'augmentation des pointes de charge :
    - 1,0 km à Lambusart, rue de Moignelée
    - 0,8 km à Chatelet, rue de la Sarte
    - 0,5 km à Gozée, rue des Cornettes
    - 0,5 km à Tournai, rue des Sports
    - 0,4 km à Waudrez, chaussée d'Estinnes
    - ...
  - 2,2 km ont été posés dans le cadre de l'amélioration de site :
    - 1,3 km à Courcelles, rue Hannoy
    - 0,8 km à Houdeng-Aimeries, place du Souvenir
    - 0,1 km à Charleroi, Grand'rue
    - ...
  - 1,0 km sont planifiés pour l'alimentation de nouveaux gros clients industriels :
    - 0,4 km à Lodelinsart, route du Centre pour l'alimentation du CHU
    - 0,2 km à Seneffe, rue du Canal pour l'alimentation de la cabine du client Champion SNF
    - 0,2 km à Fleurus, rue des Sources pour alimentation de SPEOS
    - ...
  - 0,9 km ont été posés dans le cadre de l'harmonisation de plan de tension :
    - 0,7 km à Tournai, ch. de St Amand
    - 0,2 km à Tournai, ch. de Bruxelles
  - 2,5 km ont été posés dans le cadre de nouveaux producteurs :
    - 2,5 km à Moustier, rue d'Ally raccordement de 4 éoliennes (câble signalisation)
  - 1,3 km ont été posés pour des problèmes de chutes de tension :
    - 0,6 km à Havré, rue V. Baudour
    - 0,6 km à Quiévrain, place du Ballodrome
    - ...
  - 1,1 km ont été posés pour des Mise en conformité AR 02-06-08 :
    - 0,6 km à Anderlues, rue J. Wauters
  - 0,3 km à Charleroi, Grand'rue
  - ...
  - 1,3 km ont été posés pour l'amélioration de l'efficacité du réseau (bouclage, ...) :
    - 0,7 km à Seneffe, rue G. Stephenson
    - 0,5 km à Charleroi, quai de Brabant
    - ...
  - 17,6 km ont été posés pour problèmes de congestion à Ath, route de Frasnes.
- Solde composé de diverses petites poses.
- Raccordement et compteurs MT :**
- Au niveau des compteurs, nous avons remplacé :
- 138 compteurs télé-relevés
  - 10 compteurs d'échange
  - 166 compteurs standards
- et placé :
- 79 compteurs télé-relevés
  - 14 compteurs d'échange
  - 92 compteurs standards
- En raccordement, nous avons posé 12,6 km de câbles :
- 4,4 km à Tournai, rue des Sports pour le raccordement du CHWAPI (Nouvel hôpital)
  - 2,5 km à Moustier, rue d'Ally raccordement de 4 éoliennes
  - 1,1 km à Mons, digue de Cuesmes pour le raccordement du Ets Biuso
  - 0,7 km à Lodelinsart, route du Centre pour le raccordement du CHU
  - 0,5 km à Wiers, chemin de la Verne pour le raccordement de la station d'épuration
  - 0,3 km à Kain, rue du 3ème âge pour le raccordement d'un Home
  - 0,3 km à Hollain, rue du Marais pour le raccordement du client Degremont
  - 0,3 km à Charleroi, Bd Mayence pour le raccordement de l'Hôtel de Police
  - 0,3 km à Gaurain-Ramecroix, rue de Ligny pour le raccordement de la station d'épuration
  - 0,2 km à Lobbes, rue de l'Ecluse pour le raccordement de la société ERAERTS
  - 0,2 km à Leuze-en-Hainaut, zone industrielle de l'Europe pour le raccordement de la société « Aliments Vermeire »
  - 0,2 km à Pont-à-Celles, place Communale pour le raccordement de l'administration communale

# **Rapport de gestion**

## **Exercice 2012**

---



Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code des sociétés et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice social clôturé au

31 décembre 2012 et vous présenter, pour approbation, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012.

**Commentaires sur les comptes annuels en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société :**

#### Evolution de résultats

Chiffres comparés	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Ventes et prestations	291.584.011,75	302.020.300,28
Coût des ventes et prestations	- 252.910.711,33	- 252.721.597,30
Bénéfice d'exploitation	38.673.300,42	49.298.702,98
Produits financiers	102.763,88	96.975,74
Charges financières	- 12.262.002,75	- 10.581.367,54
Bénéfice de l'exercice avant impôts	26.514.061,55	38.814.311,18
Impôts sur le résultat		- 12,62
Bénéfice de l'exercice à affecter	26.514.061,55	38.814.298,56
Bénéfice reporté de l'exercice antérieur	-	-
Mouvement sur les réserves	-2.649.432,04	- 10.471.894,49
<b>Bénéfice à distribuer</b>	<b>23.864.629,51</b>	<b>28.342.404,07</b>

#### **REMCI, COUTS et ACTIF REGULATOIRE :**

Depuis la libéralisation complète des marchés de l'énergie, c'est la **rémunération équitable** qui rémunère le capital investi dans les réseaux de distribution ; on parle ainsi de la rémunération équitable des capitaux moyens investis soit la « **REMCI** ». Celle-ci est établie sur base de la valeur annuelle moyenne de l'actif régulé (« *Regulated Asset Base* » soit **RAB**) et est calculée annuellement en tenant compte des nouveaux investissements, des désaffectations, des amortissements ainsi que de la modification des besoins en fonds de roulement.

L'Arrêté Royal de septembre 2008 a défini comme suit la formule utilisée pour déterminer la rémunération équitable :

- Cas où les fonds propres représentent plus de 33 % de l'actif régulé (capitaux investis ou iRAB)
  - (a)  $33 \% * RAB \text{ moyenne} * (1 + \alpha) * \{(OLOn) + (Rp * \text{Beta})\} +$
  - (b)  $\{(S - 33\%) * RAB \text{ moyenne} * (OLOn + 70 \text{ points de base})\}$

- Cas où les fonds propres sont inférieurs ou égaux à 33% de l'actif régulé :

$$33 \% * RAB \text{ moyenne} * (1 + \alpha) * \{(OLOn) + (Rp * \text{beta})\}$$

Avec :

- S = fonds propres par rapport à l'actif régulé
  - OLO n = taux des obligations linéaires belges à 10 ans pour l'année concernée
  - Beta = 0,65 dans le secteur électricité et 0,85 dans le secteur gaz (tant que le GRD n'est pas coté en bourse) ; ce facteur Beta pondère la prime de risque Rp
  - Rp = prime de risque pour l'année d'exploitation concernée = 3,5 %
  - (1 + alpha) = 1,2 = facteur d'illiquidité appliqué à la rémunération des fonds propres pour S <= 33%
- (a) Le taux de rémunération défini par la CREG pour l'année « n » est égal à la somme du taux sans risque (taux moyen des obligations linéaires belges à 10 ans) et de la prime de risque pondérée par le facteur Beta. En outre, un facteur d'illiquidité de 1,2 est appliqué à la rémunération des fonds propres. A noter que la

CREG recommande un ratio dit de solvabilité (fonds propres moyens / actif régulé moyen) égal à 33% ; ce ratio est appliqué sur la valeur moyenne de l'actif régulé du GRD pour déterminer les fonds propres de référence de celui-ci.

- (b) si les fonds propres du GRD dépassent les fonds propres de référence à savoir 33% des capitaux investis ou de l'actif régulé, le surplus est rémunéré à un taux réduit calculé sur base de la formule  $\{(OLON + 70 \text{ points de base})\}$

En ce qui concerne les coûts, il y a lieu de distinguer les coûts non gérables des coûts gérables.

Les coûts non gérables sont ceux sur lesquels le GRD n'exerce pas de contrôle direct; ils font partie intégrante des coûts pris en compte pour l'élaboration des tarifs.

Les coûts gérables sont ceux sur lesquels le GRD exerce un contrôle direct.

Les tarifs sont fixés sur base de valeurs prévisionnelles de l'ensemble des coûts.

Les soldes relatifs aux coûts non gérables mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes réels et les volumes prévisionnels de transit constituent soit une créance (**actif régulateur ou déficit constaté**) soit une dette (**passif régulateur ou excédent constaté**) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan du GRD.

La différence annuelle entre les coûts réels gérables et les coûts estimés gérables fait partie du résultat comptable du GRD. Elle est intégralement restituée aux associés conformément à l'article 31 des statuts si les coûts réels gérables sont inférieurs aux coûts gérables estimés ; elle est intégralement à charge de ceux-ci dans le cas inverse.

Nonobstant l'entrée en vigueur de la loi du 8 janvier 2012 et l'abrogation des arrêtés royaux de 2008, les anciennes décisions tarifaires en matière de distribution pour la période régulatoire 2009-2012 restent d'application jusqu'à ce qu'elles prennent fin ou soient annulées ou modifiées par la CREG. Les principes contenus dans ces textes ont été appliqués dans le cadre de la clôture de l'exercice 2012. Cet exercice est en effet compris dans la période régulatoire 2009-2012 pour laquelle les tarifs des GRD, toujours valables, ont été approuvés par la CREG sur base de ces principes.

### Résultats Analytiques

Remarque générale concernant les résultats des activités « Gestion réseaux » pour l'exercice 2012

La REMCI d'IEH s'élève, en 2012, à 23.096.151,13 € (1)  
 Le résultat naturel d'IEH en 2012 est de 18.314.619,06 € (2)  
 L'écart sur coûts contrôlables en 2012 est favorable aux associés et s'élève à 2.797.301,72 € (3)

Un actif régulateur a donc été comptabilisé en 2012 ; il s'élève à : (2) – (1) – (3) soit 7.578.833,79 €

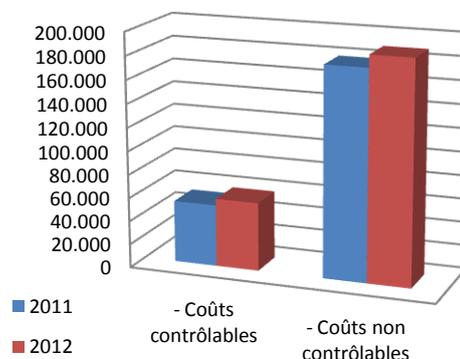
Le cumul des actifs et passifs réglementaires (déficits/excédents) des exercices de 2008 à 2012 est le suivant :

Passif régulateur (-) / Actif régulateur (+)	
- Exercice 2008	7.754.172
- Exercice 2009	27.249.825
- Exercice 2010	- 7.445.059
- Exercice 2011	21.102.093
- Exercice 2012	7.578.834
<b>Cumul 2008 à 2012</b>	<b>56.239.865</b>

Le résultat de l'activité « Gestion réseaux » (25.893 k€ contre 37.964 k€ en 2011) est constitué :

- des produits (274.056 k€) suivants :
  - les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 266.477 k€ contre 248.628 k€ en 2011 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée)
  - les actifs réglementaires :
    - o en 2012 : + 7.579 k€
    - o en 2011 : + 21.250 k€ (en ce compris une correction pour l'exercice 2009)
- de frais d'exploitation (248.163 k€ contre 231.914 k€ en 2011) en hausse de 16.249 k€ par rapport à l'exercice 2011. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 58.466 k€ en hausse de 5.628 k€ soit 10,7 % et de coûts non contrôlables d'un montant de 189.697 k€ en augmentation de 10.621 k€.

Frais d'exploitation de l'activité gestion des réseaux en KEur



Les coûts contrôlables comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de

mesure et de comptage. En 2012, la hausse de ces coûts s'expliquent par la hausse des coûts d'entretien du réseau.

En ce qui concerne les coûts non contrôlables, citons les évolutions suivantes :

- l'utilisation du réseau de transport (redevance Elia) en hausse de 9.920 k€ (impact de la cotisation fédérale facturée par Elia et de la surcharge certificats verts ainsi qu'une hausse des tarifs ELIA);
- le coût des OSP (Obligation de Service Public) en hausse de 447 k€ ;
- le coût de la compensation des pertes en augmentation en 2012 de 2.619 k€ en raison de l'augmentation du coût d'achat de celles-ci ;
- les amortissements et résultats sur désaffectations d'installations en hausse de 1.949 k€ ;
- les charges financières en hausse de 1.885 k€ (impact de l'emprunt contracté début 2012 pour un montant de 69.810.000 €) ;
- l'ajustement des provisions pour risques et charges : en 2012, le litige « AIESH » a été réglé par le versement d'un montant de 1.303 k€ ; l'excédent de la provision a dès lors été repris soit 2.523 k€ ; une provision environnementale a été constituée pour le site de Soignies et Leuze en Hainaut pour un montant de 1.353 k€ (sols pollués); une provision a également été constituée dans le cadre d'un litige avec les douanes et accises concernant les clients protégés régionaux pour un montant de 259 k€ ;
- le solde de la réconciliation des exercices 2009 (définitif) et 2010 (provisoire) soit un montant de 3.741 k€.

Le résultat de l'activité de fourniture s'élève à 621 k€ contre 850 k€ en 2011.

Les mouvements sur réserves disponibles de 2.649 k€ se décomposent en :

- un prélèvement de 2.043 k€ relatif à la réserve constituée dans le cadre de la constatation des soldes 2007 ;
- une dotation de 25% du montant de l'actif réglementaire 2012 de 1.895 k€ ;
- une dotation d'un montant équivalent à l'écart sur les coûts contrôlables 2012 favorable de 2.797 k€.

Le résultat 2012, après mouvements sur réserves disponibles, s'élève à **23.865 k€** contre **28.342 k€** en 2011, soit une diminution de **4.478 k€**.

Les dividendes 2012 aux associés s'élèvent à :

- Secteur Public : 18.814 k€
- Electrabel : 5.051 k€

## Evolutions Bilantaires

Le bilan s'élève à 882.719 k€ contre 869.947 k€ au 31 décembre 2011.

### ACTIF

En 2012, des dépenses relatives à des projets informatiques ont été activées sous les **immobilisations incorporelles** pour un montant de 481 k€. Elles seront amorties au taux de 20% et pour la première fois en 2012.

Les **immobilisations corporelles** augmentent de 4.946 k€ du fait des investissements de l'exercice de 37.115 k€, compensés par les amortissements de 23.957 k€, les désaffectations d'installations de 3.106 k€ ainsi que la désaffectation forfaitaire de la plus-value RAB de 5.106 k€.

En ce qui concerne la différence entre la RAB (Regulatory asset base) initiale et la valeur comptable des immobilisations corporelles, IEH l'a, en raison de la nature spécifique de cette différence, comptabilisée dans une rubrique séparée des immobilisations corporelles et l'amortit à raison de 2% l'an, conformément à l'Arrêté Royal du 02 septembre 2008. Nous renvoyons le lecteur aux commentaires figurant dans les règles d'évaluation à la fin des comptes annuels.

Les **immobilisations financières** : IEH détient 642 parts d'ORES, 1 part de LABORELEC ainsi que 2.400 parts dans le secteur 2 d'IGRETEC.

Les **stocks et commandes en cours d'exécution** sont composés des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes.

Les **créances commerciales** s'élèvent à 50.047 k€ en augmentation de 6.797 k€ par rapport à la situation au 31 décembre 2011. Ces créances commerciales se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, ainsi que des créances envers la clientèle protégée et sous fournisseur X.

La rubrique **autres créances** comprend les dégâts aux réseaux (389 k€) et les autres créances (1.092 k€).

Les **comptes de régularisation** comprennent le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 36.693 k€, les actifs réglementaires 56.240 k€, ainsi que la RTNR (Redevance de Transit Non Relevée), le stock de Certificats Verts et l'ENR (Energie Non Relevée).

### PASSIF

Le **capital** souscrit s'élève au 31 décembre 2012 à 170.388 k€.

- Parts A : 31.588 k€
- Parts R : 138.800 k€

Il a augmenté de 500 k€ suite à la recapitalisation survenue fin 2012 pour financer les investissements de l'exercice.

La plus-value de réévaluation diminue de 5.106 k€ suite à l'amortissement annuel de celle-ci .

Les **réserves** augmentent de 7.756 k€. Cette augmentation s'explique par :

- l'amortissement de la plus-value de réévaluation qui engendre un transfert vers les réserves indisponibles (+ 5.106 k€) ;
- le prélèvement sur réserves disponibles pour un montant de 2.043 k€ ;
- la dotation aux réserves de 25 % de l'actif réglementaire et du bonus sur coûts contrôlables 2012 soit un montant total de 4.692 k€.

Les **provisions pour risques et charges** passent de 8.733 k€ à 6.420 k€ en 2012. Cette diminution s'explique notamment par le règlement du litige « AIESH ».

Les **dettes à plus d'un an** passent de 268.093 k€ à 331.946 k€ soit une hausse de 63.853 k€. Elles représentent les emprunts contractés auprès des établissements de crédit ainsi que les garanties déposées par les sociétés de lotissement à rembourser ultérieurement. A noter qu'en 2012, la société ORES SCRL filiale des GRD mixtes a levé sur le marché des capitaux, pour le compte des GRD mixtes wallons, la somme de 539 millions d'euros sous la forme de :

- Placements privés : 189 M€
- Emprunt obligataire : 350 M€

La quote-part mise à disposition d'IEH en 2012 par ORES SCRL s'élève à :

- Placements privés : 19.982 k€
- Emprunt obligataire : 17.500 k€

Les **dettes à plus d'un an échéant dans l'année** sont constituées par le capital des emprunts BELFIUS , ING , CBC & BNP Paribas (31.794 k€) à rembourser en 2013.

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des **dettes commerciales**.

Les **acomptes reçus sur commande** (7.117 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous fournisseur X (OSP), et les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

La TVA (1.706 k€) et le précompte mobilier sur acompte dividendes (225 k€) constituent l'essentiel des **dettes fiscales**.

La rubrique **autres dettes** (37.937 k€) comprend principalement le solde des dividendes bruts de l'exercice 2012 à payer aux associés après l'Assemblée générale ordinaire (7.974 k€) et le solde du compte courant de la société exploitante ORES (29.082 k€).

Les **comptes de régularisation** du passif sont principalement constitués de la neutralisation des écarts entre charges et produits de l'exercice 2008 demandée par le régulateur (CREG) pour les redevances de voirie, les charges de pensions et la redevance Elia (7.352 k€).

#### Remarques complémentaires

**1. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.**

« néant »

**2. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.**

« néant »

**3. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement.**

« néant »

**4. Indications relatives à l'existence de succursales de la société.**

« néant »

**Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.**

**5. Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du présent code.**

« néant »

**6. L'utilisation des instruments financiers par la société.**

IEH dispose d'un compte courant auprès de la société exploitante en cas de besoin de fonds, tel qu'elle ne s'expose pas au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.

D'autre part, IEH conclut ses emprunts auprès de grands organismes financiers belges dans le respect des procédures de marché public de services.

#### Risques et incertitudes

##### **Description des mesures prises face aux risques et incertitudes auxquels ORES est confrontée**

Depuis 2009, ORES est l'opérateur chargé de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons (ci-après les GRD), à savoir Ideg, IEH, IGH, Interest, Interlux, Interмосane, Sedilec et Simogel. ORES et l'ensemble de ces GRD mixtes constituent un groupe économique cohérent, pour lequel une analyse consolidée des risques et incertitudes est réalisée annuellement.

### **Risques réglementaires et réglementaires**

La transposition des directives européennes relatives au marché de l'énergie dans les lois et décrets belges détermine le cadre légal applicable à la distribution d'énergie en Wallonie. Les directives adoptées le 13 juillet 2009 au niveau européen ('Troisième paquet Énergie') ont été transposées en droit belge le 8 janvier 2012 et la loi les concernant a été publiée au Moniteur belge le 11 janvier 2012. Cette transposition a un impact réglementaire sur l'organisation et le fonctionnement du marché de l'énergie : les arrêtés royaux tarifaires du 2 septembre 2008 sont abrogés et le régulateur fédéral est désormais seul compétent pour arrêter la méthodologie tarifaire applicable à la distribution d'énergie. Toutefois, la décision de régionaliser la compétence tarifaire relative aux réseaux de distribution, telle qu'elle résulte de l'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'Etat, impliquera la fixation de la méthodologie tarifaire par le régulateur régional dès le transfert de la compétence.

Ce transfert de compétence permettra de diminuer en partie les risques et incertitudes découlant du fait que les activités des GRD sont soumises à une réglementation à différents niveaux (européen, fédéral et régional). Dans l'attente de ce transfert, le régulateur fédéral a décidé de prolonger les tarifs approuvés pour l'exercice 2012 en 2013 et 2014. En ce qui concerne l'affectation des soldes réglementaires 2009 ainsi que la hauteur et l'affectation des soldes réglementaires 2010 et 2011, aucune décision n'a encore été prise à ce jour. Des litiges en cours pourraient affecter les tarifs appliqués pour la période réglementaire actuelle, qu'ils portent sur les tarifs des GRD ou sur ceux du GRT en électricité (qui sont incorporés dans le tarif de distribution). Bien que le groupe économique tente de mener une politique d'anticipation, le cadre réglementaire dans lequel évoluent les GRD, en ce compris la supervision par le régulateur, la fixation de la méthodologie tarifaire et des tarifs ou encore le mécanisme de régulation incitatif, reste incertain et sera indubitablement soumis à évolution au cours des prochaines années.

Le Gouvernement wallon a adopté en 2009 sa Déclaration de politique régionale 2009-2014 intitulée « Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire ». Un chapitre est consacré à l'Énergie, avec pour objectif de « consommer moins et de développer les énergies renouvelables dans un marché transparent et accessible à tous ». La mise en œuvre de certains aspects de cette déclaration et la transposition des directives du Troisième paquet Énergie en droit wallon amèneront des modifications de la législation régionale applicables au marché de l'énergie.

Le Conseil d'Etat a exonéré les GRD de la plupart des contraintes reprises dans l'arrêté royal du 2 juin 2008 concernant les prescriptions minimales de sécurité de certaines anciennes installations électriques sur les lieux de travail. Toutefois, un nouvel arrêté royal, adopté le 4 décembre 2012, leur impose des contraintes renforcées par rapport à celles précédemment prévues,

avec les mêmes conséquences financières importantes endéans les prochaines années. Un recours en annulation et suspension au Conseil d'Etat a été introduit contre cet Arrêté Royal par Synergrid, la fédération des gestionnaires de réseaux d'électricité et de gaz naturel et quelques GRD.

Les risques et incertitudes réglementaires et réglementaires ainsi présentés peuvent avoir des conséquences négatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'ORES et des GRD.

### **Risques opérationnels**

#### Risques d'exploitation

L'entrée en vigueur du décret relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou cours d'eau, voté par le Parlement wallon le 30 avril 2009, était prévue pour le 1er janvier 2011. Un nouveau texte et ses arrêtés sont attendus d'ici fin 2013. Compte tenu des conséquences potentielles de ce décret sur la planification et la coordination des travaux réalisés par ORES (et les autres impétrants), ainsi que sur la cartographie, il était essentiel de mener une action coordonnée. Cette action a conduit à l'élaboration de la « Charte wallonne des impétrants pour la sécurité et la coordination des chantiers en domaine public » qui a été signée début mars 2011.

L'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux obligations de service public du 30 mars 2006 prévoit que, en concertation avec la CWaPE et les fournisseurs, les gestionnaires de réseaux de distribution sont responsables de la conception, de la mise en œuvre et de l'exploitation d'un système commun de rechargement de compteurs à budget (CàB) valable sur l'ensemble du territoire. Ce système doit permettre, au minimum pendant les heures ouvrables, le rechargement du CàB dans chaque commune à compter du 1er janvier 2007. Il a été mis en place et est géré par ORES sur le territoire des GRD mixtes wallons : outre dans les bureaux d'accueil ORES et certains CPAS, les clients peuvent aussi recharger la carte de leur CàB dans les cabines téléphoniques publiques. Belgacom ayant averti ORES que le système actuel ne pourrait plus être supporté après 2013, ORES – en collaboration avec tous les opérateurs wallons et flamands – a initié en 2010 un projet pour pourvoir à son remplacement.

#### Risques technologiques

L'augmentation du nombre d'installations de productions décentralisées d'électricité, ainsi que les objectifs ambitieux imposés par le Conseil Européen de mars 2007, sont source de réflexions et d'incertitudes sur les spécificités auxquelles devront répondre les réseaux de distribution de demain. Pour familiariser les exploitants à ces conditions d'exploitation nouvelles, ORES a entrepris le développement d'un outil informatique de simulation lui permettant de reproduire la conduite du réseau moyenne tension dans différentes

configurations de production et de consommation. Par ailleurs, le caractère aléatoire de la production d'électricité au départ de certaines sources d'énergie renouvelables (photovoltaïque, éolien), augmente l'incertitude quant à l'utilisation des réseaux et peut impliquer un renforcement des réseaux.

S'il est une certitude dans les défis technologiques auxquels les GRD sont confrontés, c'est bien celle de l'intelligence à intégrer dans les réseaux, compte tenu de l'explosion du nombre d'informations à véhiculer, avec en perspective la redéfinition technique des réseaux. Smart meters, smart grids, participation active du client tantôt consommateur, tantôt producteur, sont des sujets d'actualité qu'ORES et les GRD analysent aujourd'hui. Le concept de flexibilité de l'accès au réseau est souvent évoqué par les différents acteurs du marché de l'énergie sans qu'aucune disposition légale ne désigne la partie qui doit supporter la charge d'une éventuelle indemnisation pour suspension d'accès. ORES participe activement aux travaux d'Atrias sur l'évolution de modèle de marché mais aussi au niveau technique via des projets-pilotes tel GREDOR.

L'incertitude actuelle quant aux standards imposés par les autorités pour le déploiement généralisé des compteurs intelligents justifie d'autant plus les expériences-pilotes qu'ORES réalise depuis la fin 2010 à Marche-en-Famenne et à Nivelles. Ces projets portent sur l'installation de 1.250 compteurs électriques et 250 compteurs gaz dits intelligents. Ils permettront de confirmer les hypothèses arrêtées dans un business plan, de mesurer la qualité de différents réseaux de communication (courants porteurs, GPRS,...) et d'identifier les adaptations à réaliser au niveau des raccordements individuels.

Pour faire face au risque nouveau du « hacking » du réseau de communication, des études de protection des données se poursuivent.

#### Risque de Black-Out

De plus en plus de médias se font l'écho de possibilité de Black-Out électrique au niveau européen dans les années futures. ORES est consciente de cet accroissement de risque et a mis en place un projet piloté par un responsable opérationnel d'une région d'exploitation. Il vise à mettre en place ce qui est nécessaire dans tous les domaines potentiellement impactés par un Black-Out (réseau radio de l'entreprise, réserve de carburant, contacts avec les agents, communication avec le centre de crise régional et les autorités,...). La première phase, dont l'objectif est de déterminer ce qui est prioritaire, a pu être mis en place dans le court terme. Deux autres phases sont prévues et la finalisation totale du projet est programmée pour fin 2014.

#### Risque de pénurie

A côté du risque de Black-Out qui concerne un événement soudain, le risque de pénurie est lié à des

événements prévisibles découlant d'un déséquilibre entre l'offre et la demande. Une pénurie se caractérise par des réseaux sains et donc un temps de rétablissement plus court que dans le cas d'un Black-Out.

Pour l'hiver 2012-2013, le risque de pénurie était à un niveau jamais atteint. Cela s'explique par la conjonction de plusieurs événements probables. La fermeture temporaire des centrales nucléaires de Doel 3 et Tihange 2 a réduit fortement la capacité de production en Belgique. Notre royaume était donc structurellement dépendant des importations de nos voisins, Pays-Bas et France en tête.

Une forte vague de froid, du même type que celle connue en 2011-2012, aurait eu deux conséquences fâcheuses. La première aurait été d'augmenter significativement nos besoins en électricité, la seconde d'augmenter les besoins propres de nos voisins et d'ainsi diminuer leur capacité d'exportation.

Si ces deux faits se combinaient avec peu de vent, et donc une production éolienne réduite voire absente, il n'aurait plus été possible de répondre à la demande. Heureusement, ces conditions peuvent être évaluées environ une semaine à l'avance, ce qui nous aurait permis de nous y préparer.

Le législateur a prévu dans le règlement technique du réseau de transport (complété par un arrêté ministériel de 2005) des dispositions en vue d'éviter qu'une éventuelle pénurie conduise à un incident majeur du type Black-Out. Ces dispositions sont progressives et font d'abord appel aux réserves et à des contrats interruptibles qu'ELIA a conclu avec certains de ces clients importants. Si ces mesures ne suffisent pas, le ministre fédéral en charge de l'énergie peut décider de mesures de sensibilisation afin de diminuer la consommation des citoyens et des industries voir même d'interdire l'usage de l'électricité à certaines fins. Si ces mesures sont encore insuffisantes, le ministre peut décider d'interrompre l'alimentation électrique de certaines zones. C'est ce que l'on nomme le délestage.

Depuis la fin de l'été 2012, ORES a étroitement collaboré avec ELIA et Synergrid aux travaux visant à mettre à jour les plans de délestage possible, ceci afin d'informer le plus correctement possible les Autorités.

#### Modèle de marché

Le modèle de marché belge est en évolution. Le GRT, le GRD, le responsable d'équilibre, le producteur et le fournisseur avaient des rôles traditionnellement bien délimités. Différents développements ces dernières années mènent à une réflexion sur l'évolution de ce modèle de marché classique. D'abord, la production décentralisée modifie le rôle du consommateur qui est devenu prosumer, introduit un rôle d'agrégateur dans le marché qui agrège les différentes petites productions et modifie les relations entre le GRD et le GRT qui est responsable de la gestion de l'équilibre au niveau belge

sans connaître toutes les productions décentralisées au niveau du GRD. La nécessité de pouvoir gérer la flexibilité de la production décentralisée et de la consommation doit également être intégrée dans le modèle de marché. Par ailleurs l'introduction de réseaux privés, réseaux fermés et lignes directes demande un repositionnement du rôle du GRD.

#### Risques environnementaux

La mise en œuvre du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols pourrait justifier certaines dépenses liées à l'assainissement de certains sites pollués. Dans ce contexte, ORES prend les mesures appropriées en matière de prévention des pollutions de sol et d'information quant à l'existence d'une pollution.

#### Risques de litiges juridiques

Le risque de litiges juridiques est inhérent aux activités d'ORES et des GRD. Le cas échéant, des provisions adéquates ont été ou seront réalisées pour couvrir ce risque.

#### Risques IT

L'altération ou la perte des bases de données, une défaillance du processus de rechargement des compteurs à budget ou des systèmes informatiques pourrait entraver le service à la clientèle et gêner la bonne marche de la société avec des conséquences négatives sur la situation financière et les résultats des GRD et d'ORES.

#### Risques informatiques

Étant donné les développements informatiques croissants sur Internet, ORES s'expose de plus en plus aux risques liés à l'Internet: propagation de virus, piratage informatique. Ces risques pourraient avoir une conséquence négative sur les activités voire la situation financière de la société.

#### Risques de projets informatiques

La mise en place progressive de nouvelles applications (conformément au plan stratégique informatique 2012-2017) et le remplacement d'applications informatiques vieillissantes expose ORES à de nouveaux risques informatiques liés à l'indisponibilité temporaire de certains systèmes en cours de migration. Elle présente également de nécessaires adaptations organisationnelles et nécessite le changement de certains processus pouvant mener à d'éventuelles charges supplémentaires sur l'organisation se traduisant par des retards dans le traitement de certains processus.

#### Risques RH

Attirer des profils qualifiés répondant aux besoins d'ORES et garder les talents dans l'entreprise sont indiscutablement deux challenges des prochaines années. La difficulté de recruter des profils techniques a amené ORES à implémenter un plan d'action (partenariats, alternance, étudiants stagiaires,...) visant à renforcer sa visibilité et sa notoriété sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, le maintien et le développement continu des compétences constituent pour ORES des éléments essentiels de sa politique RH offrant ainsi à ses travailleurs un cadre de développement et des perspectives d'évolution tout au long de leur carrière. Ces opportunités, alliées à une culture et des valeurs fortes, devraient éviter la fuite des compétences vers d'autres entreprises.

#### Risques en matière de Sécurité et Bien-être

L'importance du nombre d'engagements des dernières années requiert l'adoption et le suivi rigoureux d'un plan de formation des nouveaux engagés, y compris au travers d'un système de parrainage permettant aux jeunes de découvrir la réalité du terrain en compagnie de collègues plus anciens. Pour qu'ils se familiarisent avec les différents matériels utilisés, des configurations-types ont été installées dans les centres d'exploitation et les centres de formation ; les nouveaux engagés peuvent y visualiser et manœuvrer les équipements hors tension. C'est dans ce cadre qu'une Brigade de formation a été mise en place à Aye afin de faire former, par des moniteurs de référence et pendant plusieurs mois, un groupe de quelques agents aux gestes techniques et aux réflexes de sécurité, principalement par des mises en situation réelle.

Quelle que soit l'activité dans l'entreprise, ORES considère qu'il est crucial que son personnel ait en permanence à l'esprit les impératifs de prévention et le respect des prescriptions en matière de santé et de sécurité afin de limiter les risques d'accident et d'incident sur le lieu de travail. Dans ce cadre, l'entreprise met en œuvre un plan d'action revu annuellement.

#### Risques liés aux mécanismes de contrôle interne

Les processus internes ont une influence sur les résultats de l'entreprise et doivent être contrôlés. En complément aux activités de contrôle interne déjà implémentées, ORES a poursuivi en 2012 le renforcement de quatre axes : définition des responsabilités opérationnelles, définition transversale des tâches, définitions des métiers et responsabilités, mitigation des risques identifiés.

Les risques et incertitudes opérationnels ainsi présentés peuvent avoir des conséquences négatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'ORES et des GRD.

### Risques financiers

La politique de diversification des moyens de financement nécessaires à la réalisation des investissements d'ORES et des GRD s'est poursuivie en 2012. Ainsi, pour couvrir leurs besoins financiers, un appel direct aux marchés financiers a ainsi été réalisé, avec succès, par l'émission d'un premier emprunt obligataire.

#### Risques de crédit

Un programme de billets de trésorerie a été instauré début 2011 par ORES avec garantie des GRD pour un montant de 250 M€ et une durée de 10 ans. Outre des billets de trésorerie d'une durée de moins d'un an, ce programme permet d'émettre, depuis 2012, du papier commercial d'une durée de cinq à huit ans.

En 2012, ORES a émis un emprunt obligataire dans le cadre de l'instauration du fonds de garantie apporté par les GRD en faveur d'ORES. Les montants obtenus via l'emprunt obligataire et l'émission de placements privés ont permis de couvrir les besoins de financement d'ORES et des GRD pour les années 2012 et 2013. Deux lignes de crédit court terme, non utilisées à ce jour, ont été souscrites par ORES pour un montant global de 100 M€ et sont disponibles jusque fin 2014.

#### Risques de taux d'intérêt

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES et les GRD appliquent une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et de durée de vie des actifs. Ces trois points (taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture) ont fait l'objet de décisions dans les organes compétents des GRD et d'ORES qui ont permis de fixer une politique financière nécessaire à la gestion active de la dette.

#### Instruments dérivés

En vue de maîtriser le risque de taux, ORES et les GRD utilisent des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), ainsi que des CAP de taux d'intérêt. Par l'intermédiaire d'ORES, la gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

### Risque fiscal

Les GRD, en tant qu'intercommunales, sont soumis sur la base de l'article 180 du Code d'Impôts sur les revenus (CIR), à l'impôt des personnes morales et non, comme c'est le cas pour ORES, à l'impôt des sociétés. Le régime de l'impôt des personnes morales, tel que décrit aux articles 220 et suivants du CIR, est un régime plus favorable que celui de l'impôt des sociétés. Bien que les GRD bénéficient de ce fait d'un régime d'exception, l'évolution de la réglementation fiscale ou de la jurisprudence en matière d'application des règles fiscales peut avoir des conséquences négatives sur leurs activités, leur situation financière et leurs résultats, étant toutefois entendu que toute charge fiscale est actuellement intégrée dans les tarifs.

#### Risques de patrimoine et de liquidité

Pour la facturation des redevances d'utilisation des réseaux des GRD, il existe une faculté de demander une garantie bancaire aux contreparties qui ne présentent pas les critères suffisants de solvabilité. Pour les travaux réalisés, ORES et les GRD ont poursuivi et renforcé les actions spécifiques de recouvrement des créances échues par l'attribution, en juin 2011, de marchés publics à des sociétés de recouvrement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme, par l'intermédiaire du programme de billets de trésorerie et des lignes de crédit évoquées précédemment, on peut considérer que le risque de liquidité d'ORES et des GRD est quasi nul.

La gestion de la trésorerie de tous les GRD mixtes wallons est opérée par ORES. Cette mutualisation permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. De plus, les organes de gestion d'ORES ont décidé de restreindre les placements à des produits sans risque, de type produits de trésorerie, comptes à terme, etc.

Les GRD opèrent dans un secteur régulé ; tous les coûts liés à la politique de financement sont couverts par l'enveloppe réglementaire.

Les risques et incertitudes financiers ainsi présentés peuvent avoir des conséquences négatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'ORES et des GRD.

# **Comptes annuels**

## **Exercice 2012**

---

Suivant schéma normalisé de la Banque Nationale de Belgique



**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b><u>724.302.746,93</u></b>	<b><u>718.903.734,86</u></b>
<b>Frais d'établissement</b>	5.1	20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.2	21	<b>384.890,7</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.3	22/27	<b>721.379.356,25</b>	<b>716.432.734,88</b>
Terrains et constructions		22	26.099.145,77	25.229.693,14
Installations, machines et outillage		23	681.520.593,23	678.207.888,93
Mobilier et matériel roulant		24	8.976.601,09	8.082.222,01
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	4.783.016,16	4.912.930,8
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.4/5.5.1	28	<b>2.538.499,98</b>	<b>2.470.999,98</b>
Entreprises liées	5.14	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	2.455.798,71	2.455.798,71
Participations		282	2.455.798,71	2.455.798,71
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	82.701,27	15.201,27
Actions et parts		284	15.161,94	15.161,94
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	67.539,33	39,33
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>158.416.586,2</u></b>	<b><u>151.043.315,12</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>5.063.612,58</b>	<b>4.530.662,06</b>
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	5.063.612,58	4.530.662,06
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>51.528.092,49</b>	<b>45.663.058,35</b>
Créances commerciales		40	50.047.324	43.250.162,56
Autres créances		41	1.480.768,49	2.412.895,79
<b>Placements de trésorerie</b>	5.5.1/5.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58		
<b>Comptes de régularisation</b>	5.6	490/1	<b>101.824.881,13</b>	<b>100.849.594,71</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>882.719.333,13</b>	<b>869.947.049,98</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b><u>440.573.940,81</u></b>	<b><u>437.424.483,84</u></b>
<b>Capital</b>	5.7	10	<b>170.387.902,61</b>	<b>169.887.877,68</b>
Capital souscrit		100	170.387.902,61	169.887.877,68
Capital non appelé		101		
<b>Primes d'émission</b>		11		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12	<b>210.793.893,32</b>	<b>215.900.206,01</b>
<b>Réserves</b>		13	<b>59.392.144,88</b>	<b>51.636.400,15</b>
Réserve légale		130	37.184,67	37.184,67
Réserves indisponibles		131	27.606.104,64	22.499.791,95
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	27.606.104,64	22.499.791,95
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	31.748.855,57	29.099.423,53
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>		14		
			(+)/(-)	
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>6.419.887,02</u></b>	<b><u>8.732.655,43</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>6.419.887,02</b>	<b>8.732.655,43</b>
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5	6.419.887,02	8.732.655,43
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>435.725.505,3</u></b>	<b><u>423.789.910,71</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.9	17	<b>331.945.973,99</b>	<b>268.093.026,38</b>
Dettes financières		170/4	329.745.544,87	265.518.154,03
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	292.263.544,87	265.518.154,03
Autres emprunts		174	37.482.000	
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	2.200.429,12	2.574.872,35
<b>Dettes à un an au plus</b>		42/48	<b>96.030.405,76</b>	<b>141.872.089,96</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	31.794.482,76	20.574.495,74
Dettes financières		43		61.278.742,68
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		61.278.742,68
Dettes commerciales		44	17.232.565,38	17.861.292,78
Fournisseurs		440/4	17.232.565,38	17.861.292,78
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	7.116.607,96	2.954.583,52
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	1.950.095,76	709.610,54
Impôts		450/3	1.950.095,76	709.610,54
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	37.936.653,9	38.493.364,7
<b>Comptes de régularisation</b>	5.9	492/3	<b>7.749.125,55</b>	<b>13.824.794,37</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>882.719.333,13</b>	<b>869.947.049,98</b>

## COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/74	<b>291.584.011,75</b>	<b>302.020.300,28</b>
Chiffre d'affaires	5.10	70	283.265.148,67	294.144.506,97
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	532.950,52	393.026,25
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	7.785.912,56	7.482.767,06
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/64	<b>252.910.711,33</b>	<b>252.721.597,3</b>
Approvisionnements et marchandises		60	3.127.962,32	2.322.641,02
Achats		600/8	3.127.962,32	2.322.641,02
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	212.742.495,89	208.461.973,6
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	29.159.126,11	28.412.552,09
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	704.631,87	2.066.783,37
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7	-2.312.768,41	18.523,15
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	9.489.263,55	11.439.124,07
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>38.673.300,42</b>	<b>49.298.702,98</b>
<b>Produits financiers</b>		75	<b>102.763,88</b>	<b>96.975,74</b>
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	60.837,39	84.041,43
Autres produits financiers	5.11	752/9	41.926,49	12.934,31
<b>Charges financières</b>	5.11	65	<b>12.262.002,75</b>	<b>10.581.367,54</b>
Charges des dettes		650	12.226.130,05	10.543.560,32
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	35.872,7	37.807,22
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)</b>		9902	<b>26.514.061,55</b>	<b>38.814.311,18</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
<b>Charges exceptionnelles</b>		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>26.514.061,55</b>	<b>38.814.311,18</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	5.12	67/77		<b>12,62</b>
Impôts		670/3		12,62

Ann.

Régularisations d'impôts et reprises de provisions  
fiscales

**Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)**

**Prélèvements sur les réserves immunisées**

**Transfert aux réserves immunisées**

**Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)**

Codes	Exercice	Exercice précédent
77		
9904	<b>26.514.061,55</b>	<b>38.814.298,56</b>
789		
689		
9905	<b>26.514.061,55</b>	<b>38.814.298,56</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>26.514.061,55</b>	<b>38.814.298,56</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	26.514.061,55	38.814.298,56
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	791/2	<b>2.042.578,13</b>	<b>2.042.578,11</b>
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792	2.042.578,13	2.042.578,11
<b>Affectations aux capitaux propres</b>	691/2	<b>4.692.010,17</b>	<b>12.514.472,6</b>
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	4.692.010,17	12.514.472,6
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) 14		
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/6	<b>23.864.629,51</b>	<b>28.342.404,07</b>
Rémunération du capital	694	23.864.629,51	28.342.404,07
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

**ANNEXE  
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8051P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	481.113,37	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	8041		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8051	<b>481.113,37</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8121P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8071	96.222,67	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	8111		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8121	<b>96.222,67</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	210	<b><u>384.890,7</u></b>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>35.820.271,05</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	1.561.995,15	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	<b>37.382.266,2</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>2.998.540,8</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251	<b>2.998.540,8</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>13.589.118,71</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	692.542,52	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	<b>14.281.661,23</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22	<b><u>26.099.145,77</u></b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>907.616.614,97</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	32.114.964,02	
Cessions et désaffectations	8172	10.136.368,58	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	<b>929.595.210,41</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>251.793.973</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252	<b>251.793.973</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>481.202.699,04</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	25.727.167,83	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	7.061.276,69	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	<b>499.868.590,18</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	23	<b>681.520.593,23</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>46.014.252,69</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	3.402.326,53	
Cessions et désaffectations	8173	218.928,38	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	<b>49.197.650,84</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>523.115,85</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253	<b>523.115,85</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>38.455.146,53</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	2.477.203,4	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	188.184,33	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	<b>40.744.165,6</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	24	<b>8.976.601,09</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>8.263.409,2</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	36.075,05	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195	<b>8.299.484,25</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>3.350.478,4</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8275	165.989,69	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325	<b>3.516.468,09</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	26	<b>4.783.016,16</b>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392P	XXXXXXXXXX	2.455.798,71
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392	2.455.798,71	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8542		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	282	2.455.798,71	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8652		

**AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	15.161,94

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions	8363	
Cessions et retraits	8373	
Transferts d'une rubrique à une autre	8383	
	(+)/(-)	

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8393	15.161,94	
------	-----------	--

**Plus-values au terme de l'exercice**

8453P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

Actées	8413	
Acquises de tiers	8423	
Annulées	8433	
Transférées d'une rubrique à une autre	8443	
	(+)/(-)	

**Plus-values au terme de l'exercice**

8453		
------	--	--

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8523P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

Actées	8473	
Reprises	8483	
Acquises de tiers	8493	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	
Transférées d'une rubrique à une autre	8513	
	(+)/(-)	

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8523		
------	--	--

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8553P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

(+)/(-)

8543		
------	--	--

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8553		
------	--	--

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

284	15.161,94	
-----	-----------	--

**AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

285/8P	XXXXXXXXXX	39,33
--------	------------	-------

**Mutations de l'exercice**

Additions	8583	67.500
Remboursements	8593	
Réductions de valeur actées	8603	
Réductions de valeur reprises	8613	
Différences de change	8623	
Autres	8633	
	(+)/(-)	
	(+)/(-)	

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

285/8	67.539,33	
-------	-----------	--

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

8653		
------	--	--

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF****PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS****Actions et parts**

Valeur comptable augmentée du montant non appelé  
Montant non appelé

**Titres à revenu fixe**

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

Avec une durée résiduelle ou de préavis  
d'un mois au plus  
de plus d'un mois à un an au plus  
de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Certificats verts  
Redevance de transit non relevée  
Energie en compteur  
Capitaux pensions  
Excédents / déficits  
Structures TL

Exercice
227.926,98
7.050.904,98
438.549,47
36.692.788,13
56.239.864,71
1.174.846,86

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

### ETAT DU CAPITAL

#### Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice  
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 170.387.902,61	169.887.877,68

Modifications au cours de l'exercice  
Parts A

Codes	Montants	Nombre d'actions
	500.024,93	19.993
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	12.184.277

Représentation du capital  
Catégories d'actions

Actions nominatives  
Actions au porteur et/ou dématérialisées

#### Capital non libéré

Capital non appelé  
Capital appelé, non versé  
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

#### Actions propres

Détenues par la société elle-même  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes  
Détenues par ses filiales  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721 8722	
8731 8732	
8740 8741 8742	
8745 8746 8747	
8751	

#### Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion  
Montant des emprunts convertibles en cours  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
Suite à l'exercice de droits de souscription  
Nombre de droits de souscription en circulation  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

#### Capital autorisé non souscrit

#### Parts non représentatives du capital

Répartition  
Nombre de parts  
Nombre de voix qui y sont attachées  
Ventilation par actionnaire  
Nombre de parts détenues par la société elle-même  
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761 8762	
8771 8781	

### STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Secteur public : 75% - 8.097.207 parts A  
Secteur privé : 25% - 2.699.070 parts A  
Secteur public : 100% - 1.388.000 parts R

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Litige en cours

Exercice
6.419.887,04

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**
**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**
**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	31.794.482,76
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	31.794.482,76
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	42	<b>31.794.482,76</b>
--	----	----------------------

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	124.123.551,39
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	117.306.551,39
Autres emprunts	8852	6.817.000
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

	8912	<b>124.123.551,39</b>
--	------	-----------------------

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	205.621.993,48
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	174.956.993,48
Autres emprunts	8853	30.665.000
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	2.200.429,12

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

	8913	<b>207.822.422,6</b>
--	------	----------------------

**DETTES GARANTIES**
**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières	8921	124.553.831
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	124.553.831
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	9061	<b>124.553.831</b>
--	------	--------------------

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

Codes	Exercice
-------	----------

N°	BE 0223.414.061	C 5.9
----	-----------------	-------

	Codes	Exercice
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise</b>	9062	

	Codes	Exercice
<b>DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES</b>		
<b>Impôts</b>		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	1.950.095,76
Dettes fiscales estimées	450	
<b>Rémunérations et charges sociales</b>		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	

	Exercice
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	
<b>Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important</b>	
Ecart Voirie, ELIA, Pensions	7.351.557,36





**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés  
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif  
Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés  
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

**Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice****Sources de latences fiscales**

Latences actives  
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs  
Autres latences actives

Latences passives  
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)  
Par l'entreprise

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel  
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	55.199.428,71	52.398.653,41
9146	79.176.847,13	77.989.097,34
9147	61.547,58	52.600,72
9148	2.234.059,42	6.891.326,46

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b>	9149	
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
<b>BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>MARCHÉ À TERME</b>		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	
<b>ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES</b>		
<b>LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS</b>		
Garantie en faveur d' ORES dans le cadre des billets de trésorerie et emprunts obligataires : 325.800.000		
<b>LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE</b>		

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

**A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées**

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	280/1		
Participations	280		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
<b>Créances sur les entreprises liées</b>	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351	<b>6.194.420,5</b>	<b>13.173.942,44</b>
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	6.194.420,5	13.173.942,44
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
<b>ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	282/3	<b>2.455.798,71</b>	<b>2.455.798,71</b>
Participations	282	2.455.798,71	2.455.798,71
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
<b>Créances</b>	9292	<b>838.167,68</b>	
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	838.167,68	
<b>Dettes</b>	9352	<b>68.909.517,59</b>	<b>88.369.972,14</b>
A plus d'un an	9362	37.482.000	
A un an au plus	9372	31.427.517,59	88.369.972,14

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances

**Garanties constituées en leur faveur**

Conditions principales des garanties constituées

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Conditions principales des autres engagements

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	196.976,18
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	10.500
95061	425
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés**

**IEH – REGLES D’EVALUATION****ACTIF****Frais d’ établissement :**

Les frais d’ établissement sont comptabilisés à l’ actif du bilan à leur prix d’ acquisition et sont amortis sur un maximum de 5 ans.

**Immobilisations incorporelles :**

Elles sont enregistrées à l’ actif du bilan à leur valeur d’ acquisition et sont amorties sur une période de 5 ans.

**Immobilisations corporelles :**Valeur d’ acquisition

Les immobilisations corporelles sont portées à l’ actif du bilan à leur prix d’ acquisition ou de revient, ou à leur valeur d’ apport

Frais accessoires

Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d’ acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ceux-ci comprennent notamment la TVA non déductible qui a grevé les investissements jusqu’ au 30 juin 1980. les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

Interventions de tiers

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d’ acquisition de celles-ci. Elles sont , en outre, déduites de la base d’ amortissement des dites installations.

Amortissements

Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire. Les installations donnant lieu à amortissement sont celles existant au 31 décembre de l’ exercice considéré.

Les taux d’ amortissement à prendre en considération sont les suivants :

Installations	Taux d’ amortissement en %
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Câbles	2
Lignes	2
Postes et cabines (équipement HT et BT)	3
Raccordements – transformations	3
Raccordements – lignes et câbles	2
Appareillage de mesure	3
Compteurs électroniques, compteurs à budget	10

Commande à distance, équipement de labo et dispatching	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant	20
Equipement administratif (matériel informatique)	33

Différence initiale entre la RAB et la valeur comptable des immobilisations corporelles :

Jusque fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l’ actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d’ acquisition diminuée du fonds d’ amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Economiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis le début de 2003, l’ activité d’ IEH s’ est recentrée, au rythme de la libéralisation du marché de l’ électricité, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution (GRD) d’ électricité .

En matière d’ élaboration des tarifs d’ utilisation des réseaux, il appartient à IEH d’ établir une proposition qu’ elle soumet, pour approbation, à la Commission de Régulation de l’ Electricité et du Gaz (CREG). Cette proposition tarifaire doit respecter les dispositions des lignes directrices édictées par la CREG en matière de politique tarifaire et de marge bénéficiaire équitable. Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis sur base d’ un taux (« WACC : weighted average cost of capital») déduit d’ une structure de financement théorique basée sur 1/3 de fonds propres et 2/3 de fonds de tiers et ce quelle que soit la structure financière réelle du GRD (a).

Les capitaux investis se composent de la valeur économique des immobilisations corporelles régulées, majorée ou réduite du fonds de roulement.

Lors de la détermination de la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 (iRAB), les gestionnaires de réseau de distribution d’ électricité qui disposaient d’ un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles pouvaient choisir de déterminer la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 sur base de la valeur économique de cet inventaire. Ce fut l’ option choisie par IEH.

La CREG impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

$$\text{RABn} = \text{iRAB} + \text{investissements n} - \text{amortissements n} - \text{désaffectations n (b)}$$

La CREG exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparaît au bilan du GRD est d'une part liée au droit d'être le distributeur exclusif d'électricité pour une durée définie et sur un territoire fixé et d'autre part reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

Vu la nature spécifique de cette différence initiale, le GRD avait choisi de la comptabiliser au niveau d'une rubrique séparée des immobilisations corporelles et de ne pas l'amortir ni la désaffecter.

En novembre 2007, des accords ont été trouvés entre les GRD et la CREG, accords qui ont débouché sur une transaction et la publication d'un arrêté royal en septembre 2008.

L'article 4 §1<sup>er</sup> de l'A.R. définit la valeur initiale de l'actif régulé comme étant la somme de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et de la plus-value (la plus-value est la différence positive entre la valeur de l'iRAB et la valeur d'acquisition initiale non amortie).

L'article 2 point 7° de l'A.R. indique que les coûts se composent notamment de la partie de la plus-value visée à l'article 4, § 1er, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée, pour autant que les montants correspondant à cette partie de la plus-value soient portés sur une réserve au passif du GRD. La CREG contrôle la concordance entre l'évolution de cette réserve et les mises hors services enregistrées. La méthode appliquée par le GRD en vue de déterminer les mises hors service techniques est attestée par le réviseur du GRD concerné. La plus-value est reprise et reportée dans les coûts à un taux de 2% par an durant la première période régulatoire. A l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée des mises hors service sur les 4 années précédentes est déterminée. Cette moyenne glissante est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire.

L'article 5 §1er de l'A.R. stipule quant à lui que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1er janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value visée à l'article 4, §1er, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an dans la première période régulatoire. A l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée est déterminée sur les 4 années précédentes. Cette moyenne avancée est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire.

Ces dispositions sont entrées en application à partir de l'exercice tarifaire 2008.

Bien que les arrêtés royaux de septembre 2008 aient été abrogés par la loi du 08 janvier 2012, les principes contenus dans ces textes ont été appliqués dans le cadre

de la clôture de l'exercice 2012. Cet exercice est en effet compris dans la période régulatoire actuelle pour laquelle les tarifs des GRD, toujours valables, ont été approuvés par la CREG sur base de ces principes.

#### **Immobilisations financières :**

Les immobilisations financières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée.

#### **Créances à plus d'un an :**

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

#### **Stocks et commandes en cours d'exécution :**

Les travaux en cours sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations sont transférées en compte de résultat lorsque les travaux sont considérés comme terminés.

#### **Créances à un an au plus :**

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (essentiellement la clientèle protégée), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats (*autres charges d'exploitation II.G.*)

Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (*autres produits d'exploitation I.D.*)

Les créances impayées de plus de 60 jours sont, en général, couvertes par des réductions de valeur.

En 2011, un marché public a été lancé de telle façon à permettre la récupération des créances pour fourniture d'énergie aux clients finaux ainsi que des créances pour travaux. Ce marché public prévoit un taux de recouvrement de 40,9 % par l'attributaire. La quote-part de ces créances couverte par une réduction de valeur est donc de 59,1 %.

#### **Placements de trésorerie :**

Les placements de trésorerie sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

#### **Valeurs disponibles :**

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

**Comptes de régularisation :**

- Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.
- Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les frais de gestion facturés à l'intercommunale par la société associée en application des dispositions statutaires et/ou des décisions prises par les organes de gestion.

Ces frais correspondent à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société associée antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre.

Les consommations « Basse tension » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportée pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes.

(quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré)

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs régulatoires » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « actifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2012 devraient être récupérables lors de la prochaine période régulatoire. L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces actifs régulatoires sera annuellement et partiellement neutralisé par une affectation d'une partie des bénéfices aux réserves disponibles. Il sera, par la suite, prélevé sur ces réserves disponibles au même rythme que la récupération de ces « actifs régulatoires » auprès du marché.

**PASSIF****Provisions pour risques et charges :**

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour

couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'Administration décide de leur affectation ou destination.

**Dettes à plus d'un an :**

Les dettes à plus d'un an sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

**Dettes à un an au plus :**

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

**Comptes de régularisation :**

- Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice.
- Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs régulatoires » ou « excédents » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « passifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2012 devraient être restitués au marché lors de la prochaine période régulatoire. L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces passifs régulatoires sera pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

Figure également dans les comptes de régularisation du passif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre.

Les consommations « Basse tension » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes.

(quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré)

**IEH RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'ANNEXE**

L'intercommunale n'a pas de personnel propre. Les indemnités et jetons de présence alloués aux membres du Comité de Direction et du Conseil d'Administration sont imputés au compte « 61 – Services et biens divers » ; par conséquent, la rubrique 9147 de la page C5

12 mentionne des retenues de précompte professionnel.

Les présents comptes annuels sont soumis à une procédure de tutelle administrative.

# **Etats financiers par secteurs d'activité**

---

**Bilan au 31 décembre 2012**

**Comptes de résultats au 31 décembre 2012**



**Bilan comparé au 31 décembre 2012**

ACTIF	31.12.2012		au 31.12.2011	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<b><u>ACTIFS IMMOBILISES</u></b>		<b>724.302.746,93</b>		<b>718.903.734,86</b>
II. <b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>		384.890,70		
III. <b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>		721.379.356,25		716.432.734,88
A. Terrains et constructions	26.099.145,77		25.229.693,14	
B. Installations techniques et machines	681.520.593,23		678.207.888,93	
C. Mobilier, matériel roulant et outillage	8.976.601,09		8.082.222,01	
E. Autres immobilisations corporelles	4.783.016,16		4.912.930,80	
IV. <b><u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u></b>		2.538.499,98		2.470.999,98
B. Autres entreprises avec lien de participation	2.455.798,71		2.455.798,71	
C. Autres immobilisations financières				
1. Actions et parts	15.161,94		15.161,94	
2. Créances et cautionnements en numéraires	67.539,33		39,33	
<b><u>ACTIFS CIRCULANTS</u></b>		<b>158.416.586,20</b>		<b>151.043.315,12</b>
VI. <b><u>STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION</u></b>		5.063.612,58		4.530.662,06
B. Commandes en cours d'exécution	5.063.612,58		4.530.662,06	
VII. <b><u>CREANCES A UN AN AU PLUS</u></b>		51.528.092,49		45.663.058,35
A. Créances commerciales	50.047.324,00		43.250.162,56	
B. Autres créances	1.480.768,49		2.412.895,79	
IX. <b><u>VALEURS DISPONIBLES</u></b>		0,00		0,00
X. <b><u>COMPTES DE REGULARISATION</u></b>		101.824.881,13		100.849.594,71
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>882.719.333,13</b>		<b>869.947.049,98</b>

**Bilan comparé au 31 décembre 2012**

P A S S I F	31.12.2012		au 31.12.2011	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>440.573.940,81</b>		<b>437.424.483,84</b>
<b>I. CAPITAL</b>		<b>170.387.902,61</b>		<b>169.887.877,68</b>
A. Capital souscrit	170.387.902,61		169.887.877,68	
B. Capital non appelé (-)	0,00		0,00	
<b>III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION</b>		<b>210.793.893,32</b>		<b>215.900.206,01</b>
<b>IV. RESERVES</b>		<b>59.392.144,88</b>		<b>51.636.400,15</b>
A. Réserve légale	37.184,67		37.184,67	
B. Réserves indisponibles				
2. Autres	27.606.104,64		22.499.791,95	
D. Réserves disponibles	31.748.855,57		29.099.423,53	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>6.419.887,02</b>		<b>8.732.655,43</b>
<b>VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>6.419.887,02</b>		<b>8.732.655,43</b>
D. Autres risques et charges	6.419.887,02		8.732.655,43	
<b>DETTES</b>		<b>435.725.505,30</b>		<b>423.789.910,71</b>
<b>VIII. DETTES A PLUS D'UN AN</b>		<b>331.945.973,99</b>		<b>268.093.026,38</b>
A. Dettes financières	329.745.544,87		265.518.154,03	
D. Autres dettes	2.200.429,12		2.574.872,35	
<b>IX. DETTES A UN AN AU PLUS</b>		<b>96.030.405,76</b>		<b>141.872.089,96</b>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	31.794.482,76		20.574.495,74	
B. Dettes financières	0,00		61.278.742,68	
C. Dettes commerciales				
1. Fournisseurs	17.232.565,38		17.861.292,78	
D. Acomptes reçus sur commandes	7.116.607,96		2.954.583,52	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	1.950.095,76		709.610,54	
F. Autres dettes	37.936.653,90		38.493.364,70	
<b>X. COMPTES DE REGULARISATION</b>		<b>7.749.125,55</b>		<b>13.824.794,37</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>882.719.333,13</b>		<b>869.947.049,98</b>

I.E.H. - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2012			31.12.2012	31.12.2011
ACTIF				
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			<b>724.302.746,93</b>	<b>718.903.734,86</b>
<b>II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			<b>384.890,70</b>	<b>0,00</b>
Valeur d'acquisition :	481.113,37 /	0,00		
Amortissements :	-96.222,67 /	0,00		
<b>III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			<b>721.379.356,25</b>	<b>716.432.734,88</b>
Valeur comptable rajustée des immobilisations propriété de l'intercommunale				
<b>A. Terrains et constructions</b>			<b>26.099.145,77</b>	<b>25.229.693,14</b>
Valeur d'acquisition :	37.382.266,20 /	35.820.271,05		
Amortissements :	-13.981.807,43 /	-13.349.235,67		
Réévaluation :	2.698.687,00 /	2.758.657,76		
<b>B. Installations techniques et machines</b>			<b>681.520.593,23</b>	<b>678.207.888,93</b>
Valeur d'acquisition :	929.595.210,41 /	907.616.614,97		
Amortissements :	-474.689.192,39 /	-461.059.180,83		
Réévaluation :	226.614.575,21 /	231.650.454,79		
<b>C. Mobilier, matériel roulant et outillage</b>			<b>8.976.601,09</b>	<b>8.082.222,01</b>
Valeur d'acquisition :	49.197.650,84 /	46.014.252,69		
Amortissements :	-40.691.853,85 /	-38.413.297,13		
Réévaluation :	470.804,10 /	481.266,45		
<b>E. Autres immobilisations corporelles</b>			<b>4.783.016,16</b>	<b>4.912.930,80</b>
Valeur d'acquisition :	8.299.484,25 /	8.263.409,20		
Amortissements :	-3.516.468,09 /	-3.350.478,40		
<b>IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			<b>2.538.499,98</b>	<b>2.470.999,98</b>
<b>B. Autres entreprises avec lien de participation</b>				
<b>1. Participations :</b> 642 parts du capital d' ORES			<b>2.455.798,71</b>	<b>2.455.798,71</b>
<b>C. Autres immobilisations financières</b>			<b>82.701,27</b>	<b>15.201,27</b>
<b>1. Actions et parts</b>				
- Souscription de 2.400 parts de 6,20 € à IGRETEC (secteur 2) Sect I d'IEH (développement économique et social)			<b>14.873,61</b>	<b>14.873,61</b>
- Souscription de 1 part du capital de Laborelec			<b>288,33</b>	<b>288,33</b>

I.E.H. - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2012		31.12.2012	31.12.2011
ACTIF			
<b>2. Créances et cautionnements versés en numéraire</b>		67.539,33	39,33
Garantie locative (St Exupéry)	67.500,00 / 0,00		
Garantie SNCB	39,33 / 39,33		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		<b>158.416.586,20</b>	<b>151.043.315,12</b>
<b>VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION</b>		<b>5.063.612,58</b>	<b>4.530.662,06</b>
<b>B. Commandes en cours d'exécution</b>		5.063.612,58	4.530.662,06
Travaux pour compte de tiers		5.063.612,58	4.530.662,06
<b>VII. CREANCES A UN AN AU PLUS</b>		<b>51.528.092,49</b>	<b>45.663.058,35</b>
<b>A. Créances commerciales</b>		50.047.324,00	43.250.162,56
Cette rubrique comprend :			
- Clientèle		66.447.827,37	53.143.355,14
- Clientèle "clinet"	0,00 / 75.381,40		
- Clientèle "compteur à budget"	17.847.343,49 / 14.174.097,91		
- Créances CREG	34.099,94 / 2.765.902,04		
- Clientèle "Travaux divers"	17.655.826,79 / 15.139.753,49		
- Clientèle "Redevances de transit"	30.910.557,15 / 20.988.220,30		
- Créances douteuses :		-16.591.536,03	-15.939.215,99
- Clientèle ordinaire :		-13.661.328,68 / -11.326.491,37	
. Solde créances douteuses		0,00 / 0,00	
. Réductions de valeurs actées		-13.661.328,68 / -11.326.491,37	
- Facturations diverses :		-2.930.207,35 / -4.612.724,62	
. Solde créances douteuses		0,00 / 0,00	
. Réduction de valeur		-2.930.207,35 / -4.612.724,62	
- Factures à établir :		191.032,66	6.046.023,41

I.E.H. - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2012		31.12.2012	31.12.2011
ACTIF			
<b>B. <u>Autres créances</u></b>		<b>1.480.768,49</b>	<b>2.412.895,79</b>
Cette rubrique comprend :			
- TVA à récupérer		0,00	1.488.779,53
- Cotisation sur énergie payée et à récupérer		14.986,41	8.563,85
- Débiteurs pour dégâts aux réseaux		749.543,00	573.386,73
- Réduction valeurs actées		-383.471,04	-331.159,21
- Autres créances diverses		1.099.710,12	673.324,89
<b>IX. <u>VALEURS DISPONIBLES</u></b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>X. <u>COMPTES DE REGULARISATION</u></b>		<b>101.824.881,13</b>	<b>100.849.594,71</b>
- Charges à reporter		38.616.566,26	42.756.872,06
- capitaux pensions :	36.692.788,13 / 41.810.083,59		
- autres	1.923.778,13 / 946.788,47		
- Produits acquis			
- Complément sur facturations annuelles : ce compte représente principalement l'estimation de l'énergie fournie mais non relevée dans le cadre des "OSP"		438.549,47	1.573.489,61
- Autres produits acquis		62.769.765,40	56.519.233,04
<i>Cette rubrique comprend principalement les actifs régulatoires</i>			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>882.719.333,13</b>	<b>869.947.049,98</b>

I.E.H. - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2012		31.12.2012	31.12.2011
PASSIF			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>440.573.940,81</b>	<b>437.424.483,84</b>
<b>I. <u>CAPITAL</u></b>		<b>170.387.902,61</b>	<b>169.887.877,68</b>
A. Capital souscrit :	parts A 31.587.902,61 / 31.087.877,68 parts R 138.800.000,00 / 138.800.000,00		
B. Capital non appelé :	0,00 / 0,00		
Le capital est représenté par :			
	10.796.277 / 10.776.284		
A1 à I.P.F.H. & Communes	8.097.207 / 8.082.213 75,00% / 75,00%		
A2 à ELECTRABEL :	2.699.070 / 2.694.071 25,00% / 25,00%		
<b>III. <u>PLUS-VALUE DE REEVALUATION</u></b>		<b>210.793.893,32</b>	<b>215.900.206,01</b>
Plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles représentant la différence initiale entre la RAB ( <i>Regulatory Asset Base</i> ) et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations			

I.E.H. - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2012		31.12.2012	31.12.2011
PASSIF			
<b>IV. RESERVES</b>		<b>59.392.144,88</b>	<b>51.636.400,15</b>
A. Réserve légale		37.184,67	37.184,67
B. <u>Réserves indisponibles</u>		27.606.104,64	22.499.791,95
<u>2. Autres</u>		27.606.104,64	22.499.791,95
Réserve constituée dans le cadre de la désaffectation forfaitaire de la plus-value		27.606.104,64	22.499.791,95
D. <u>Réserves disponibles</u>		31.748.855,57	29.099.423,53
- Actif régulateur 2008	7.754.172,00		
- 25% actif régulateur 2009	6.788.200,80		
- Bonus coûts contrôlables 2011	7.238.949,40		
- 25% actif régulateur 2011	5.275.523,20		
- Bonus coûts contrôlables 2012	2.797.301,72		
- 25% actif régulateur 2012	1.894.708,45		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>6.419.887,02</b>	<b>8.732.655,43</b>
<b>VII.A. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>6.419.887,02</b>	<b>8.732.655,43</b>
4. <u>Autres risques et charges</u>		6.419.887,02	8.732.655,43
- Autres		6.419.887,02	8.732.655,43
<b>DETTES</b>		<b>435.725.505,30</b>	<b>423.789.910,71</b>
<b>VIII. DETTES A PLUS D'UN AN</b>		<b>331.945.973,99</b>	<b>268.093.026,38</b>
A. <u>Dettes financières</u>			
Etablissements de crédit :			
- emprunts auprès de BELFIUS, CBC, ING, BNP		292.263.544,87	265.518.154,03
Autres emprunts		37.482.000,00	0,00
- billets de trésorerie (placements privés ORES)			
- emprunt obligataire ORES			
D. <u>Autres dettes</u>		2.200.429,12	2.574.872,35
Garanties et cautionnements déposés par des tiers		2.200.429,12	2.574.872,35
(Garanties reçues des lotisseurs à rembourser suivant conventions)			
<b>IX. DETTES A UN AN AU PLUS</b>		<b>96.030.405,76</b>	<b>141.872.089,96</b>
A. <u>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</u>		31.794.482,76	20.574.495,74
Fraction des versements échéant dans les exercices N et N-1 (emprunts)			
B. <u>Dettes financières</u> (en 2011, billets de trésorerie court terme ORES)		0,00	61.278.742,68

I.E.H. - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2012	31.12.2012	31.12.2011
PASSIF		
<b>C. <u>Dettes commerciales</u></b>	17.232.565,38	17.861.292,78
<b><u>1. Fournisseurs</u></b>	17.232.565,38	17.861.292,78
- Fournisseurs	3.135.444,59	5.373.138,33
- Factures à recevoir	14.097.120,79	12.488.154,45
<b>D. <u>Acomptes reçus sur les commandes</u></b>	7.116.607,96	2.954.583,52
- Contrepartie des facturations intermédiaires à la clientèle protégée dans le cadre de la relève annuelle (les factures impayées au 31 décembre figurent au compte "clientèle" à l'actif)	2.898.026,08	2.079.014,34
- Acomptes reçus sur travaux	4.218.581,88	875.569,18
<b>E. <u>Dettes fiscales, salariales et sociales</u></b>	1.950.095,76	709.610,54
<b><u>1. Impôts</u></b>		
- TVA	1.706.215,01	0,00
- Cotisation fédérale	0,00	102.196,50
- Précompte mobilier sur acompte dividendes	225.037,59	600.475,33
- Précompte mobilier autres	0,00	5.258,21
- Précompte Professionnel	18.220,02	0,00
- Redevance de raccordement	623,14	1.680,50
<b>F. <u>Autres dettes</u></b>	37.936.653,90	38.493.364,70
- Dividende de l'exercice à payer aux partenaires après l'Assemblée Générale		
- Secteur public :	6.194.420,50	13.173.942,44
- Secteur privé :	1.779.810,01	4.765.193,30
- Compte-courant de la société exploitante ORES	29.081.746,51	19.687.515,24
- Autres dettes	880.676,88	866.713,72
<b>X. <u>COMPTES DE REGULARISATION</u></b>	7.749.125,55	13.824.794,37
- Charges à imputer :	38.783,44	1.859.998,76
- Produits à reporter :	7.710.342,11	11.964.795,61
<i>Cette rubrique comprend notamment les écarts pensions, voirie, Elia 2008 neutralisés à la demande de la CREG</i>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>882.719.333,13</b>	<b>869.947.049,98</b>

**Bilan au 31 décembre 2012**

ACTIF	Codes	Gestion Réseau de distribution électricité		Autres activités		Total	
		2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>20/28</b>	<b>719.392.654,74</b>	<b>713.863.728,03</b>	<b>4.910.092,19</b>	<b>5.040.006,83</b>	<b>724.302.746,93</b>	<b>718.903.734,86</b>
II. <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>21</b>	<b>384.890,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>384.890,70</b>	<b>0,00</b>
III. <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES.</b>	<b>22/27</b>	<b>716.484.137,67</b>	<b>711.407.601,66</b>	<b>4.895.218,58</b>	<b>5.025.133,22</b>	<b>721.379.356,25</b>	<b>716.432.734,88</b>
A. Terrains et constructions.	<b>22</b>	25.986.943,35	25.117.490,72	112.202,42	112.202,42	26.099.145,77	25.229.693,14
B. Installations techniques et machines.	<b>23</b>	681.520.593,23	678.207.888,93	0,00	0,00	681.520.593,23	678.207.888,93
C. Mobilier, matériel roulant et outillage.	<b>24</b>	8.976.601,09	8.082.222,01	0,00	0,00	8.976.601,09	8.082.222,01
E. Autres immobilisations corporelles	<b>26</b>	0,00	0,00	4.783.016,16	4.912.930,80	4.783.016,16	4.912.930,80
IV. <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES.</b>	<b>28</b>	<b>2.523.626,37</b>	<b>2.456.126,37</b>	<b>14.873,61</b>	<b>14.873,61</b>	<b>2.538.499,98</b>	<b>2.470.999,98</b>
B. Autres entreprises avec lien de participation							
1. Participations	<b>282</b>	2.455.798,71	2.455.798,71	0,00	0,00	2.455.798,71	2.455.798,71
C. Autres immobilisations financières.							
1. Actions et parts.	<b>284</b>	288,33	288,33	14.873,61	14.873,61	15.161,94	15.161,94
2. Créances et cautionnements en numéraires.	<b>285/8</b>	67.539,33	39,33	0,00	0,00	67.539,33	39,33
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>158.398.841,13</b>	<b>150.972.874,98</b>	<b>17.745,07</b>	<b>70.440,14</b>	<b>158.416.586,20</b>	<b>151.043.315,12</b>
VI. <b>STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION.</b>	<b>3</b>	<b>5.063.612,58</b>	<b>4.530.662,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5.063.612,58</b>	<b>4.530.662,06</b>
A. Stocks							
B. Commandes en cours d'exécution.	<b>37</b>	5.063.612,58	4.530.662,06	0,00	0,00	5.063.612,58	4.530.662,06
VII. <b>CREANCES A UN AN AU PLUS.</b>	<b>40/41</b>	<b>51.510.347,42</b>	<b>45.592.618,21</b>	<b>17.745,07</b>	<b>70.440,14</b>	<b>51.528.092,49</b>	<b>45.663.058,35</b>
A. Créances commerciales.	<b>40</b>	50.029.578,93	43.157.425,95	17.745,07	92.736,61	50.047.324,00	43.250.162,56
B. Autres créances.	<b>41</b>	1.480.768,49	2.435.192,26	0,00	-22.296,47	1.480.768,49	2.412.895,79
IX. <b>VALEURS DISPONIBLES</b>	<b>54/58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
X. <b>COMPTES DE REGULARISATION.</b>	<b>490/1</b>	<b>101.824.881,13</b>	<b>100.849.594,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>101.824.881,13</b>	<b>100.849.594,71</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>877.791.495,87</b>	<b>864.836.603,01</b>	<b>4.927.837,26</b>	<b>5.110.446,97</b>	<b>882.719.333,13</b>	<b>869.947.049,98</b>

## Bilan au 31 décembre 2012

PASSIF	Codes	Gestion Réseau de distribution électricité		Autres activités		Total	
		2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/15</b>	<b>440.573.940,81</b>	<b>437.424.483,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>440.573.940,81</b>	<b>437.424.483,84</b>
<b>I. CAPITAL.</b>	<b>10</b>	<b>170.387.902,61</b>	<b>169.887.877,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>170.387.902,61</b>	<b>169.887.877,68</b>
A. Capital souscrit.	<u>100</u>	170.387.902,61	169.887.877,68	0,00	0,00	170.387.902,61	169.887.877,68
B. Capital non appelé (-).	<u>101</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION.</b>	<b>12</b>	<b>210.793.893,32</b>	<b>215.900.206,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>210.793.893,32</b>	<b>215.900.206,01</b>
<b>IV. RESERVES.</b>	<b>13</b>	<b>59.392.144,88</b>	<b>51.636.400,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59.392.144,88</b>	<b>51.636.400,15</b>
A. Réserve légale.	<u>130</u>	37.184,67	37.184,67	0,00	0,00	37.184,67	37.184,67
B. Réserves indisponibles.	<u>131</u>						
2. Autres.	<u>1311</u>	27.606.104,64	22.499.791,95	0,00	0,00	27.606.104,64	22.499.791,95
D. Réserves disponibles.	<u>133</u>	31.748.855,57	29.099.423,53	0,00	0,00	31.748.855,57	29.099.423,53
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>16</b>	<b>6.419.887,02</b>	<b>8.732.655,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.419.887,02</b>	<b>8.732.655,43</b>
<b>VII. PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES.</b>	<b>16</b>	<b>6.419.887,02</b>	<b>8.732.655,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.419.887,02</b>	<b>8.732.655,43</b>
A. Provisions pour risques et charges.							
4. Autres risques et charges	<u>163/5</u>	6.419.887,02	8.732.655,43	0,00	0,00	6.419.887,02	8.732.655,43
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>430.797.668,04</b>	<b>418.679.463,74</b>	<b>4.927.837,26</b>	<b>5.110.446,97</b>	<b>435.725.505,30</b>	<b>423.789.910,71</b>
<b>VIII. DETTES A PLUS D'UN AN.</b>	<b>17</b>	<b>331.945.973,99</b>	<b>268.093.026,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>331.945.973,99</b>	<b>268.093.026,38</b>
A. Dettes financières.	<u>170/4</u>	329.745.544,87	265.518.154,03	0,00	0,00	329.745.544,87	265.518.154,03
D. Autres dettes.	<u>178/9</u>	2.200.429,12	2.574.872,35	0,00	0,00	2.200.429,12	2.574.872,35
<b>IX. DETTES A UN AN AU PLUS.</b>	<b>42/48</b>	<b>91.102.568,50</b>	<b>136.761.642,99</b>	<b>4.927.837,26</b>	<b>5.110.446,97</b>	<b>96.030.405,76</b>	<b>141.872.089,96</b>
A. Dettes + 1 an échéant dans l'année	<u>42</u>	31.794.482,76	20.574.495,74	0,00	0,00	31.794.482,76	20.574.495,74
B. Dettes financières	<u>43</u>	0,00	61.278.742,68	0,00	0,00	0,00	61.278.742,68
C. Dettes commerciales	<u>44</u>						
1. Fournisseurs.	<u>440/4</u>	17.231.201,20	17.846.094,71	1.364,18	15.198,07	17.232.565,38	17.861.292,78
D. Acomptes reçus sur commandes.	<u>46</u>	7.116.607,96	2.954.583,52	0,00	0,00	7.116.607,96	2.954.583,52
E. Dettes fiscales, salariales et sociales.	<u>45</u>	1.933.701,18	703.202,28	16.394,58	6.408,26	1.950.095,76	709.610,54
F. Autres dettes.	<u>47/48</u>	33.026.575,40	33.404.524,06	4.910.078,50	5.088.840,64	37.936.653,90	38.493.364,70
<b>X. COMPTES DE REGULARISATION.</b>	<b>492/3</b>	<b>7.749.125,55</b>	<b>13.824.794,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7.749.125,55</b>	<b>13.824.794,37</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>877.791.495,87</b>	<b>864.836.603,01</b>	<b>4.927.837,26</b>	<b>5.110.446,97</b>	<b>882.719.333,13</b>	<b>869.947.049,98</b>

IEH - ELECTRICITE	Réalité 2012 par rapport à la Réalité 2011			
	Réalité 12/2012	Réalité 12/2011	Ecart (1) - (2)	%
	(1)	(2)		
<b>RESULTAT ACTIVITE "Fourniture d'électricité"</b>	<b>620.608,70</b>	<b>849.955,77</b>	<b>-229.347,07</b>	<b>-26,98%</b>
<b>Produits de l'activité de gestion réseaux</b>	<b>274.056.031,39</b>	<b>269.877.897,76</b>	<b>4.178.133,63</b>	<b>1,55%</b>
- Redevances d'utilisation du réseau	266.477.197,60	248.627.505,96	17.849.691,64	7,18%
- Excédents / Déficits de l'exercice	7.578.833,79	21.250.391,80	-13.671.558,01	-64,34%
<b>Frais d'exploitation de l'activité gestion des réseaux</b>	<b>-248.162.578,54</b>	<b>-231.913.554,97</b>	<b>-16.249.023,57</b>	<b>7,01%</b>
<b>Coûts contrôlables reprennent :</b>	<b>-58.465.904,56</b>	<b>-52.838.266,38</b>	<b>-5.627.638,18</b>	<b>10,65%</b>
- les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.				
<b>Coûts non contrôlables :</b>	<b>-189.696.673,98</b>	<b>-179.075.288,59</b>	<b>-10.621.385,39</b>	<b>5,93%</b>
- Utilisation du réseau de transport ELIA et de tiers	-82.490.233,09	-72.570.011,76	-9.920.221,33	13,67%
- Obligation de Services Publics	-20.206.061,93	-19.759.040,43	-447.021,50	2,26%
- Redevance de voirie	-11.299.608,67	-11.098.894,55	-200.714,12	1,81%
- Compensation des pertes - achat des pertes	-20.769.158,58	-18.149.717,11	-2.619.441,47	14,43%
- Solde de réconciliation	-3.740.771,70	-9.513.073,76	5.772.302,06	-60,68%
- Impôts prélèvements, surcharges, contributions et rétributions	-81.960,08	-51.890,26	-30.069,82	57,95%
- Charges de pensions non capitalisées	-12.297.553,14	-11.767.093,29	-530.459,85	4,51%
- Amortissements et désaffectations	-24.446.282,17	-22.497.301,33	-1.948.980,84	8,66%
- Provisions pour risques et charges	971.204,00	-217.374,20	1.188.578,20	-
- Amortissement (désaffectation forfaitaire) de la plus-value RAB	-5.106.312,69	-5.106.312,69	0,00	-
- Résultats financiers (hors pension et OSP)	-10.229.935,93	-8.344.579,21	-1.885.356,72	22,59%
<b>RESULTAT ACTIVITE "Gestion réseaux"</b>	<b>25.893.452,85</b>	<b>37.964.342,79</b>	<b>-12.070.889,94</b>	<b>-31,80%</b>
<b>Mouvements sur les réserves</b>	<b>-2.649.432,04</b>	<b>-10.471.894,49</b>	<b>7.822.462,45</b>	<b>-74,70%</b>
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE</b>	<b>23.864.629,51</b>	<b>28.342.404,07</b>	<b>-4.477.774,56</b>	<b>-15,80%</b>

**Compte de résultats**

	Codes	Gestion Réseau de distribution Electricité		Secteur "Autres activités"		TOTAL	
		2011	2012	2011	2012	2011	2012
<b>I. Ventes et prestation</b>	<b>70/74</b>	<b>301.163.610,16</b>	<b>290.810.363,13</b>	<b>856.690,12</b>	<b>773.648,62</b>	<b>302.020.300,28</b>	<b>291.584.011,75</b>
A. Chiffre d'affaires	70	294.167.977,09	283.265.148,67	-23.470,12	0,00	294.144.506,97	283.265.148,67
B. Variation des commandes en cours	71	393.026,25	532.950,52	0,00	0,00	393.026,25	532.950,52
D. Autres produits d'exploitation	74	6.602.606,82	7.012.263,94	880.160,24	773.648,62	7.482.767,06	7.785.912,56
<b>II. Coûts des ventes et prestations</b>	<b>60/64</b>	<b>-252.693.148,61</b>	<b>-252.736.306,72</b>	<b>-28.448,69</b>	<b>-174.404,61</b>	<b>-252.721.597,30</b>	<b>-252.910.711,33</b>
A. Approvisionnements et marchandises	60	-2.322.641,02	-3.127.962,32	0,00	0,00	-2.322.641,02	-3.127.962,32
B. Services et biens divers	61	-208.421.988,19	-212.723.987,44	-39.885,41	-18.508,45	-208.461.973,60	-212.742.495,89
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D. Amortissements	630	-28.247.283,89	-28.993.136,42	-165.268,20	-165.989,69	-28.412.552,09	-29.159.126,11
E. Réductions de valeur	631/4	-2.106.779,81	-715.085,58	39.996,44	10.453,71	-2.066.783,37	-704.631,87
F. Provisions pour risques et charges	635/7	-198.558,89	2.312.768,41	180.035,74	0,00	-18.523,15	2.312.768,41
G. Autres charges d'exploitation	640/8	-11.395.896,81	-9.488.903,37	-43.227,26	-360,18	-11.439.124,07	-9.489.263,55
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>75</b>	<b>32.539,65</b>	<b>64.662,13</b>	<b>64.436,09</b>	<b>38.101,75</b>	<b>96.975,74</b>	<b>102.763,88</b>
B. Produits des actifs circulants	751	19.605,34	22.735,64	64.436,09	38.101,75	84.041,43	60.837,39
C. Autres produits financiers	752/9	12.934,31	41.926,49	0,00	0,00	12.934,31	41.926,49
<b>V. Charges financières</b>	<b>65</b>	<b>-10.538.645,79</b>	<b>-12.245.265,69</b>	<b>-42.721,75</b>	<b>-16.737,06</b>	<b>-10.581.367,54</b>	<b>-12.262.002,75</b>
A. Charges des dettes	650	-10.500.838,57	-12.209.392,99	-42.721,75	-16.737,06	-10.543.560,32	-12.226.130,05
C. Autres charges financières	652/9	-37.807,22	-35.872,70	0,00	0,00	-37.807,22	-35.872,70
<b>X. Impôts</b>	<b>67/77</b>	<b>-12,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-12,62</b>	<b>0,00</b>
A. Impôts	670/3	-12,62	0,00	0,00	0,00	-12,62	0,00
<b>XI. Bénéfice de l'exercice</b>	<b>7-6</b>	<b>37.964.342,79</b>	<b>25.893.452,85</b>	<b>849.955,77</b>	<b>620.608,70</b>	<b>38.814.298,56</b>	<b>26.514.061,55</b>

**Répartition bénéficiaire 2012***Activité "Gestion des réseaux"***Dividendes**

Associés	Dividendes
IPFH	18.423.461,35 €
IGRETEC	4,55 €
Communes	11.417,63 €
Secteur public	18.434.883,53 €
ELECTRABEL	4.809.137,28 €
<b>Dividende total</b>	<b>23.244.020,81 €</b>

*Activité "Fourniture"***Dividendes**

Associés	Dividendes
IPFH	379.041,97 €
IGRETEC	0,00 €
Communes	0,00 €
Secteur public	379.041,97 €
ELECTRABEL	241.566,73 €
<b>Dividende total</b>	<b>620.608,70 €</b>

**TOTAL****Dividendes**

Associés	Dividendes
IPFH	18.802.503,32 €
IGRETEC	4,55 €
Communes	11.417,63 €
Secteur public	18.813.925,50 €
ELECTRABEL	5.050.704,01 €
<b>Dividende total</b>	<b>23.864.629,51 €</b>

Situation des parts

ASSOCIES	Parts A	Parts R
AISEAU-PRESLES	42	0
ANDERLUES	57	0
ANTOING	1	0
ATH	1	0
BELOEIL	1	0
BERNISSART	1	0
BINCHE	166	0
BOUSSU	127	0
BRUGELETTE	1	0
BRUNEHAUT	1	0
CELLES	1	0
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	79	0
CHARLEROI	1.407	0
CHATELET	185	0
CHIEVRES	1	0
COLFONTAINE	135	0
COURCELLES	280	0
DOUR	106	0
ELLEZELLES	1	0
ENGHIEN	1	0
ERQUELINNES	51	0
ESTINNES	33	0
FARCIENNES	1	0
FLEURUS	1	0
FLOBECQ	1	0
FONTAINE-L'EVEQUE	109	0
FRAMERIES	136	0
FRASNES-LEZ-ANVAING	1	0
HAM-SUR-HEUR/NALINNES	60	0
HENSIES	26	0
HONNELLES	32	0
JURBISE	1	0
LA LOUVIERE	380	0
LE ROEULX	38	0
LENS	1	0
LESSINES	1	0
LEUZE-EN-HAINAUT	1	0
LOBBES	27	0
MANAGE	103	0
MERBES-LE-CHÂTEAU	21	0
MONS	585	0
MONTIGNY-LE-TILLEUL	96	0

ASSOCIES	Parts A	Parts R
MORLANWELZ	87	0
PERUWELZ	1	0
PONT-A-CELLES	140	0
QUAREGNON	119	0
QUEVY	41	0
QUIEVRAIN	43	0
SAINT-GHISLAIN	133	0
SENEFFE	64	0
SILLY	1	0
SOIGNIES	17	0
THUIN	69	0
TOURNAI	1	0
<b>TOTAL DES COMMUNES</b>	<b>5.015</b>	<b>0</b>
IPFH	8.092.190	1.388.000
IGRETEC	2	
<b>TOTAL SECTEUR PUBLIC</b>	<b>8.097.207</b> 75%	<b>1.388.000</b>
ELECTRABEL	2.699.070 25%	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10.796.277</b>	<b>1.388.000</b>

**Rapport du Contrôleur  
aux comptes  
Exercice 2012**

---



**RAPPORT DU COMMISSAIRE**  
**SUR L'EXAMEN DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE**  
**DE LA SOCIETE « I.E.H. »**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2012**  
**EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UN**  
**ACOMPTE SUR LE DIVIDENDE**

## I. MISSION

En respect de l'article 31, point 2 de ses statuts, le Conseil d'Administration de la société coopérative « I.E.H. » décidera de procéder à l'octroi d'un acompte sur dividende.

Conformément aux dispositions du Code des sociétés, je soussigné Thierry LEJUSTE, Reviseur d'Entreprises, commissaire de la société coopérative I.E.H., et représentant la SCRL RSM - InterAudit dont les bureaux sont établis au n° 8, Rue Clément Ader à 6041 Gosselies, ai été mandaté par le Conseil d'Administration en vue d'établir le rapport requis par les statuts.

Notre rapport est basé sur un état résumant la situation active et passive de la société ne remontant pas à plus de 3 mois. Une situation comptable arrêtée au 30 septembre 2012 nous a été remise à cet effet.

*L'article 31, point 2 des statuts se résume comme suit :*

*« Le paiement des dividendes se fait aux époques et aux endroits fixés par l'assemblée générale. En outre, le conseil d'administration peut attribuer aux parts A et R un acompte sur le dividende prévu au point 1 du présent article à mi-décembre de chaque exercice, dans la mesure où le conseil d'administration constate, sur le vu d'un état vérifié par le collège des contrôleurs aux comptes et résumant la situation active et passive, que le bénéfice de la période considérée dans cet état, réduit de la perte reportée ou majoré du bénéfice reporté, est suffisant pour permettre la distribution de cet acompte. »*



## II. CONSTATATIONS

L'état résumant la situation active et passive fait apparaître, au 30 septembre 2012, un bénéfice répartisable de 22.522.263,17 €.

Le principe qui sera arrêté par le Conseil d'Administration en vue de déterminer l'acompte sur le dividende 2012 est le suivant :

- Pour l'activité « gestion du réseau électrique », un acompte équivalent à :
  - 65 % de la valeur des parts R libérées, multipliées par le taux OLO 10 ans majoré de 70 points de base au 30 septembre 2012 ;
  - 65 % de 25 % du solde de 2007 ;
  - 65 % de 90 % de la marge équitable pour 2012 diminué de l'estimation du dividende des parts R en base annuelle.
- Pour l'activité « fournitures », il n'y a pas de distribution d'acompte sur dividende.

Il est donc proposé d'attribuer sous forme d'acompte sur dividendes un montant de 15.890.399,00 € se ventilant comme suit :

	<u>Total</u>
Gestion des réseaux	15.890.399,00 €
Activité de fourniture	0,00 €
<u>Total</u>	<u>15.890.399,00 €</u>

A la date d'aujourd'hui, le bénéfice envisagé pour la fin de l'exercice 2012 ne compromet pas cette proposition d'acompte sur dividendes sur base des dispositions tarifaires en vigueur à la date de nos contrôles.



### III. CONCLUSIONS

Conformément aux normes de l'Institut des Reviseur d'Entreprises, nous avons procédé à une revue limitée de la situation active et passive au 30 septembre 2012 de la S.C. « I.E.H. ».

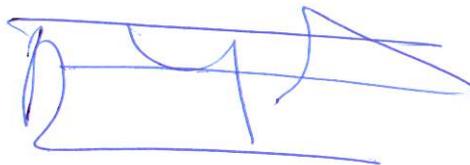
Cette revue limitée ne débouche toutefois pas sur la certification de la situation comptable en question.

Au terme de cet examen, nous estimons que la situation active et passive établie au 30 septembre 2012, présentant un bénéfice répartisable de 22.522.263,17 € peut servir de base au Conseil d'Administration pour sa décision de distribuer un acompte sur dividende de 15.890.399,00 € à imputer sur les dividendes de l'exercice 2012.

Fait à Gosselies, le 21 novembre 2012

**RSM INTERAUDIT**  
COMMISSAIRE

REPRESENTÉE PAR :



**THIERRY LEJUSTE**  
REVISEUR D'ENTREPRISES



**RSM InterAudit**  
Connected for Success

**I.E.H.**

**INTERCOMMUNALE D'ELECTRICITE DU HAINAUT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES SUR  
LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

**RSM InterAudit SC SCRL**  
réviseurs d'entreprises  
rue Clément Ader 8 - 1<sup>er</sup> étage - B 6041 Gosselies  
T +32 (0)71 37 03 13 - F +32 (0)71 37 01 39  
interaudit@rsm-belgium.be  
TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of  
**Toelen Cats Dupont Koevoets group**  
Offices in Antwerp, Brussels, Charleroi,  
Mons and Zaventem  
[www.rsm-belgium.be](http://www.rsm-belgium.be)

RSM Belgium is an independent member firm  
of **RSM International**  
an affiliation of independent accounting  
and consulting firms

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les mentions complémentaires requises.

### **Attestation sans réserve des comptes annuels avec paragraphe explicatif**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 882.719.333,13 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 26.514.061,55 €

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous souhaitons attirer votre attention sur les risques et incertitudes évoqués dans le rapport de gestion où il est stipulé que les directives européennes relatives au marché de l'énergie ont été transposées en droit belge en date du 8 janvier 2012 et que par la même occasion les arrêtés royaux tarifaires du 2/9/2008 ont été abrogés. Nonobstant cette situation, les comptes annuels ont été arrêtés sur base de la méthodologie développée par ces mêmes arrêtés royaux. Vu ce contexte d'incertitude dans lequel évolue l'intercommunale, les principes de prudence ont été respectés, notamment en matière d'affectation du résultat.



### Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

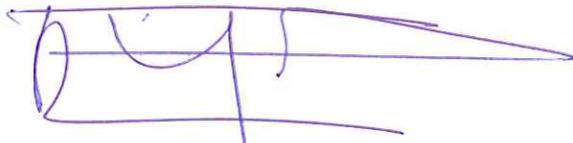
Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat ;
- En matière de traitement comptable d'une plus-value de réévaluation, les dispositions de l'article 57 de l'A.R. du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés et les avis de la Commission des Normes Comptables y relatifs préconisent que la désaffectation de la plus-value exprimée à l'actif du bilan ne devrait pas avoir d'effet sur le compte de résultats mais uniquement sur les fonds propres. Les écritures en cette matière, comptabilisées dans les comptes au 31 décembre 2012 sont conformes à l'arrêté royal du 2 septembre 2008 fixant le principe d'une désaffectation forfaitaire dans un marché régulé. Cet arrêté royal a toutefois été abrogé par la loi du 8 janvier 2012 transposant en droit belge les directives européennes relatives au marché de l'énergie. En attendant l'accord avec le régulateur fédéral quant à la méthodologie tarifaire applicable à la distribution d'énergie, le principe comptable appliqué en 2011 a été maintenu ;
- Sans préjudice d'autres aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Fait à Gosselies, le 25 mars 2013

**RSM – INTERAUDIT SCRL**  
COMMISSAIRE

REPRESENTEE PAR



THIERRY LEJUSTE  
REVISEUR D'ENTREPRISES - ASSOCIE



# Liste des adjudicataires

---



Contrat N°	Libellés	Société	Raison sociale	Procédure	
1	COAWA21088	Service de contrôles des installations électriques (cabines, lignes, postes gaz ...) et visites d'inspection périodiques par un organisme agréé dans les provinces wallonnes.	AIB VINCOTTE Belgium	ASBL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
2	CCABW6390	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés	ALPES 2100	SCRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
3	XSACH3221A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	AQUAENERGIA	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
4	RCPWA19353	Marché de services de déploiement et de support d'une solution de paiements d'énergie et de rechargements de cartes de compteur d'énergies à prépaiement	ATOS Belgium	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
5	RCPWA19367	Marché de services de déploiement et de support d'une solution de paiements d'énergie et de rechargements de cartes de compteur d'énergies à prépaiement	ATOS WORLDLINE ( BANKSYS )	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
6	TELWA16268	Services de communications fixes et mobiles	BELGACOM	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
7	CCAEM6383	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés	BOUWERKEN DE RAEDT NV - SERCK NV	SOC MOM	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
8	ESABW13015	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	CAPPAL	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
9	ESAMO13032	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	CARRIERES ET TERRASSEMENTS	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
10	LAXBW6010	Marché de Travaux d'entretiens préventifs et curatifs de l'Éclairage Public	COFELY FABRICOM	SA	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
11	BAABW3010A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
12	ESACH13028	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	COLLIGNON ENG	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
13	XSACH3113A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	CONDUITES ET CABLES ENTREPRISES	SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
14	CCABW6388	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés	CONINCK ET FILS	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
15	BAABW3164A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	CONSTRUCT TIME	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
16	GSAWA17089	Service de Gestion des sites d'antennes par un service externe de contrôle technique	CONTROLE INDUSTRIEL BELGE	ASBL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
17	ESPEM13074	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	CROSSET LEON (ETS)	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
18	ESALX13152	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	DEVRESSE	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
19	ESACH13037	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	ECODI	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
20	FENE301616	Fourniture d'électricité pour	ELECTRABEL	SA	Procédure négociée avec

Contrat N°	Libellés	Société	Raison sociale	Procédure	
	compensation des pertes de 2011 à 2013			publicité - Secteurs spéciaux	
21	XSPMO3174P	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	ELECTROMONTAGE	SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
22	BAALX3005A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	ENGEMA	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
23	PCE0116199	Fourniture de portes de cabine électriques et autres éléments de menuiserie métallique	Etablissements BOUTON	SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
24	BAABW3006A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	ETEC	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
25	ARCNA16371	Services d'assurances responsabilité civile	ETHIAS	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
26	LAABW3035A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	Ets DEMOL	SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
27	BAALX3012A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	Ets E. RONVEAUX	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
28	BAALG3154A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	Ets JACOBS	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
29	ESACH13025	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	ETWAL	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
30	XSPBW3156P	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	FJC METUBEL	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
31	ESABW13017	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	FODETRA	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
32	LAABW3349A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	FODETRA - VERBRAEKEN CONSTRUCTION	SOC MOM	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
33	ESAEM13038	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	GEHLEN	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
34	BAABW3008A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	GENETEC	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
35	XSACH3039A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	GREBAT	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
36	ESPBW13158	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	HOTTAT & DELVAUX	BVBA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
37	ESAVE13162	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	HOTTON TRAVAUX	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
38	ESAMO13064	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	HYDROGAZ	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
39	BAACH3344A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	INT. INDUSTRIE NOUVELLES TECHNOLOGIES	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
40	XSALX3009A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	JEROUVILLE	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
41	BAABW3141A	Marché de travaux aériens basse	K. VERSTRAETE &	NV	Procédure négociée avec

Contrat N°	Libellés	Société	Raison sociale	Procédure	
	tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	ZOON		publicité - Secteurs spéciaux	
42	ESAEM13040	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	LEJEUNE & FILS	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
43	BAAEM3140A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	LEMAIRE	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
44	F4X415369	Fourniture de véhicules de type fourgon de MMA égale à 3,5 tonnes à 4 roues motrices	MERCEDES KALSCHUEUR LIEGE	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
45	ESAEM13045	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	NELLES FRERES	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
46	TPOBN2022	Travaux d'installation des équipements électriques dans les postes HT de Fontaine-L'Evêque, de Chassart, de Romedenne, de Bonnert, de Soy et de Villers-Sur-Semois sur base du système de qualification WQPOWA15.	NIZET ENTREPRISE	SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
47	CCAEM6386	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés	PAGNOULLE GEORGES CONSTRUCTIONS	SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
48	BAALG3026A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	PAQUE YVAN	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
49	LAM0015342	Marché de fourniture de lampes pour l'éclairage public.	PHILIPS BELGIUM	SA	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
50	ESAMO13046	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	PLATTEAU CONDUITES	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
51	FEPE211657	Fourniture d'électricité pour compensation des pertes de 2011 à 2013	S.P.E LUMINUS	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
52	BAACH3047A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	SAFALEC	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
53	CCABW6387	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés	SK HOME CONSTRUCT	SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
54	ESALX13050	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	SUDTRAFOR	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
55	BAAMU3023A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	TEI	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
56	ESPNA13016	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	TFC	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
57	ESACH13014	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	TMS	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
58	ESAMU13051	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	TRAVOCO	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
59	ESALG13081	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	TRTC BONFOND FILS	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
60	DFC16348	Fourniture et installation d'appareillage pour détection de défaut de câble.	VANDENTEMPEL	BV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
61	BAAMU3054A	Marché de travaux aériens basse	VANO-ELECTRO	SA	Procédure négociée avec

Contrat N°	Libellés	Société	Raison sociale	Procédure	
	tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.			publicité - Secteurs spéciaux	
62	LAABWW3345A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	VEKAN	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
63	ESABW13049	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	VERBRAEKEN CONSTRUCTION	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
64	LAABW3017A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	WAUTHIER CTP	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
65	ESALG13076	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	WILKIN	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
66	MP.IEH.2011	Financement de : la réduction de fonds propres 2011 (application des directives du régulateur, des nouveaux investissements, du renouvellement des emprunts en cours	BELFIUS; BNP PARIBAS FORTIS; ING	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

# Glossaire

---



**AGW** : Arrêté du Gouvernement wallon

**A.R.**: Arrêté Royal

**BT**: Basse tension (230 v et 400 v)

**BTA** : Basse tension aérienne

**CA** : Conseil d'administration

**CàB** : Compteur à budget

**CAP** : Le Cap (qui signifie plafond) est une option sur taux d'intérêt qui permet à un emprunteur de se fixer un taux d'intérêt plafond au-delà duquel il juge le coût d'un emprunt prohibitif et recevra le différentiel entre le taux du marché et taux plafond.

**CICC** : Contact fédéral Informations Câbles et Conduites

**CPAS** : Centre Public d'Action Sociale

**CREG : Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz**

Organisme autonome, investi d'une mission de conseil auprès des autorités publiques en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des marchés libéralisés de l'électricité et du gaz. Par ailleurs, elle surveille et contrôle l'application des lois et réglementations y relatives. En ce qui concerne la partie régulée du marché, la Commission a repris la mission du Comité de Contrôle de l'Électricité et du Gaz.

**CWaPE : Commission wallonne pour l'Énergie**

Organisme responsable de la régulation du marché du gaz et de l'électricité en Région wallonne.

**Droit de Put** : Droit de vendre des parts

**EANDIS** :

EANDIS est l'opérateur chargé, notamment, de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel pour le compte des GRD mixtes flamands.

**ELIA** : Gestionnaire de réseau de transport d'Electricité

**E.P.** : Eclairage Public

**FLUXYS** : Gestionnaire de réseau de transport de gaz naturel

**GPRS** : Support de transmission de données utilisant la technologie GSM

**GRD** : Gestionnaire de Réseau de Distribution

**GRT** : Gestionnaire de Réseau de Transport

**GWh** : Gigawattheure (1GWh = 1 million de kWh)

**HT** : Haute Tension (36 à 220 kV)

**IDEG** : Intercommunale de Distribution d'Electricité et de Gaz (Namur)

**INDEXIS** :

Société, filiale d'ORES et d'EANDIS. Sa mission consiste à gérer et traiter les données de comptage des GRD associés via l'application informatique IMDMS.

**IEH** : Intercommunale d'Electricité du Hainaut

**IGH** : Intercommunale de Gaz du Hainaut

**IGRETEC** : Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques

**INFRAX**

Opérateur assurant la gestion des réseaux (gaz naturel, électricité, télévision par le câble et/ou réseau d'égouttage) sur le territoire des communes associées en Interelectra, Iveg ou WVEM.

**INTEREST** : Intercommunale d'Electricité et de Gaz des Régions de l'Est

**INTERLUX** : Intercommunale pour la distribution d'énergie dans la province de Luxembourg

**INTERMIXT** :

Fondation d'utilité publique active dans le secteur belge du gaz et de l'électricité qui se concentre sur les intérêts des consommateurs et le secteur public. Elle regroupe des représentants publics des intercommunales mixtes et des intercommunales pures de financement.

**INTERMOSANE** : Intercommunale mixte de distribution de Gaz et d'Electricité en province de Liège

**IPFH** : Intercommunale Pure de Financement du Hainaut

**iRAB** : Valeur initiale des capitaux investis au 31 décembre 2001 en électricité et au 31 décembre 2002 en gaz

**ISO** : Organisation internationale de normalisation

**IT** : Réseau informatique

**k€** : Milliers d'euros

**Km** : Kilomètre

**kVA** : KilovoltAmpère

**kW** : Kilowatt

**kWh** : Kilowattheure (1 kWh = mille Wh)

**M** : Mètres

**M€** : Millions d'euros

**MIG** : Message Implementation Guide

**MoU** : Memorandum of Understanding

**MT**: Moyenne Tension (1 à 30 kV)

**MVA**: MégaVoltAmpère

**MWh**: Mégawattheure (1MWh = mille kWh)

**OLO**: Obligation linéaire (Obligation Linéaire/Lineaire Obligatie) est un emprunt d'Etat belge qui constitue le principal support de la dette négociable du pays.

**ORES** : Opérateur des réseaux gaz et électricité des GRD mixtes wallons

**O.S.P.** : **Obligations de service public**

Obligations imposées par les autorités publiques à une entreprise qui, si elle prenait uniquement en compte ses propres intérêts commerciaux, ne les assumerait pas ou ne les assumerait pas de la même façon ou à des conditions similaires.

**PARTS R** : Parts bénéficiaires sans droit de vote

**PTA** : Poste de Transformation Aérien

**QWAVE** : Appareil intelligent de mesure de la qualité de l'électricité

**RAB** : Regulated Asset Base – Valeur de l'immobilisé servant de base à la rémunération de celui-ci

**REDI** : Réseaux Electriques Durables et Intelligents

**RH** : Ressource Humaine

**RTNR** : Redevance Transit Non Relevée

**SEDILEC** : GRD mixte de distribution de gaz et d'électricité d'une partie de la province du Brabant wallon

**SIBELGA** : Gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel de la région de Bruxelles-Capitale

**SIMOGEL** : Intercommunale pour la distribution du gaz et de l'électricité dans la région de Mouscron

**TCC** : Télécommande Centralisée – Signal envoyé au départ des postes HT/MT sur les réseaux électriques pour effectuer notamment les changements de tarif des compteurs bi-horaires ou pour activer les compteurs exclusifs de nuit.

**TECTEO** : Opérateur public wallon regroupant la distribution d'électricité et de gaz en province de Liège et la câblodistribution sur le territoire wallon.

**URD** : Usager de Réseau de Distribution

**URE : Utilisation rationnelle de l'énergie**

Le terme URE recouvre un ensemble d'actions visant à utiliser au mieux les ressources énergétiques dans les différents champs d'activité de notre société. Par exemple: améliorer la performance énergétique d'équipements existants (machines, bâtiments, etc.) par une gestion efficace; maîtriser, voire diminuer les consommations énergétiques par des mesures comportementales; mettre en oeuvre les technologies et techniques les plus efficaces énergétiquement dans les différentes fonctions d'un bâtiment, d'une entreprise, etc.

**PAE** : Parc d'Activité Economique

**WACC : Weighted average cost of capital**

Coût moyen pondéré du capital calculé comme la moyenne pondérée du coût des capitaux propres et du coût de l'endettement net d'une entreprise. La CREG utilise la WACC comme base de calcul du bénéfice régulé des gestionnaires de réseaux de transport et de distribution en pondérant la RAB par ce taux.



# Informations

---



**Société exploitante :**

ORES  
Avenue Jean Monnet 2  
1348 Louvain-la-Neuve  
Tel : 078/15.78.01  
<http://www.ores.net>  
E-mail : [contact@ores.net](mailto:contact@ores.net)

**Contact :**

**Anna GUADAGNANO**  
Secrétaire du Conseil d'administration  
Tel : 071/20.28.07  
Fax : 071/64.11.64  
E-mail : [agu@igretec.com](mailto:agu@igretec.com)

Dorothee VERTESEN  
Tel : 071/27.14.93  
Fax : 071/27.14.18  
E-mail : [dorothee.vertessen@ores.net](mailto:dorothee.vertessen@ores.net)

**Rapport annuel :**

Notre rapport annuel est publié sur [www.ieh.be](http://www.ieh.be) au format PDF.

**Commande :**

**Pour toute commande d'exemplaire de rapport annuel ou autre documentation :**

Siège social IEH  
Boulevard Mayence 1  
6000 Charleroi

ORES – Secrétariat IEH  
Chaussée de Charleroi 395  
6061 Montignies-sur-Sambre